

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance  
le jeudi 26 juin 2025 à 18h30  
en l'Aula du Collège Courbet  
Avenue de la Gare 1 – 1814 La Tour-de-Peilz**

### L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations de
  - 3.1 Madame Catherine Morel-Roberti (Montreux), en remplacement de Monsieur Murat Karakas (démissionnaire)
  - 3.2 Monsieur Oliver Ghorayeb (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)
  - 3.3 Madame Caroline Gigon (Vevey), en remplacement de Monsieur Yvan Luccarini
  - 3.4 Monsieur Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier), en remplacement de Madame Laura Ferilli
  - 3.5 Monsieur Quentin Schär (Corsier), en remplacement de Madame Arianne Rouge
4. Approbation du procès-verbal No 02/2025 de la séance du 10 avril 2025 
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
  - 8.1 Budget 2026 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2025) 
9. Communications du Comité de direction :
  - 9.1 Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller intercommunal Yvan Cornu (Vevey) et consorts, intitulée : « Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey » déposée lors de la séance du 10 avril 2025 (Communication No 04/2025) 

- 9.2 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey), intitulée : « Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l'application Paybyphone à Vevey » déposée lors de la séance du 10 avril 2025 (Communication No 05/2025) 
- 9.3 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey), intitulée : « Interpellation sur l'utilisation et de l'usage des clouds, courriels, photos et internet y compris l'utilisation de l'AI au sein de l'ASR » déposée lors de la séance du 10 avril 2025 (Communication No 06/2025) 
- 9.4 Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère intercommunale Susanne Lauber Fürst (Montreux), intitulée « Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera Vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public » déposée lors de la séance du 10 avril 2025 (Communication No 07/2025) 
- 9.5 Communication orale relative à la question de Madame la Conseillère intercommunale Sarah Dohr (Vevey) concernant la prise de position de l'ASR à l'égard du préavis municipal relatif aux caméras de vidéosurveillance
10. Rapports des commissions
- 10.1 Rapport relatif aux comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025) (Rapp. : M. Piero Negro, Président) 
- 10.2 Rapport relatif à la gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025) (Rapp. : M. Piero Negro, Président) 
11. Election à la Présidence du Conseil intercommunal pour l'année 2025-2026
12. Election à la Vice-présidence du Conseil intercommunal pour l'année 2025-2026
13. Election de deux scrutateurs ou scrutatrices pour l'année 2025-2026
14. Election de deux scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes pour l'année 2025-2026
15. Autres objets s'il y a lieu

**Le Président :**



**Héraclès Dellas**

**La Secrétaire :**



**Carole Dind**

**A l'issue de la séance, le Président vous convie à partager un apéritif pour marquer la fin de son mandat devant l'Aula du Collège Courbet**

Annexes :

- Convocation des groupes 
- Procès-verbal No 02/2025
- Préavis No 03/2025
- Communications Nos 04 à 07/2025
- Rapports Nos 01 et 02/2025 de la Cogest

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Procès-verbal No 02/2025

**Date** : Jeudi 10 avril 2025 à 18h30

**Lieu** : Salle du Conseil communal - Maison Hugonin - Rue des Remparts 3 - 1814 La Tour-de-Peilz

**Présidence** : Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz)

**Scrutatrices** : Mathias Ekah (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey)

Présent(e)s : 56 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 2 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 1 conseillères et conseillers

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
- 3.1 Un conseiller ou une conseillère (Corsier), en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois (démissionnaire)
- 3.2 Un conseiller ou une conseillère (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)
- 3.3 Monsieur Quentin Schär (Corsier), en remplacement de Madame Arianne Rouge
- 3.4 Madame Caroline Gigon (Vevey), en remplacement de Monsieur Yvan Luccarini
- 3.5 Monsieur Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier), en remplacement de Madame Laura Ferilli
- 3.6 Madame Geneviève Pasche (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Schwab
- 3.7 Monsieur Jean-Paul Gremion (Corseaux), en remplacement de Monsieur Laurent Paschoud
- 3.8 Madame Corinne Cagnard (Chardonne), en remplacement de Monsieur Gilbert Cavin
- 3.9 Madame Carla Silva Borges de Sá (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote
- 3.10 Monsieur Jean Signori (Jongny), en remplacement de Madame Caroline Genovese
- 3.11 Madame Viviane Schweizer-Ronnerström (Veytaux), en remplacement de Monsieur Philippe Andler
4. Élection d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (Vevey), démissionnaire
5. Approbation du procès-verbal No 01/2025 de la séance du 30 janvier 2025
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction :
  - 9.1 Comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025)
  - 9.2 Rapport de gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025)
10. Communications du Comité de direction
- 10.1 Communication No 03/2025 relative au préavis No 08/2024 (Nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera)

- 10.2 Maison de la sécurité publique – retour sur l'analyse « SWOT » des trois sites potentiels (Présentation)
11. Rapports des commissions
  - 11.1 Rapport relatif à la Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024) (Rapp. : M. Jean-Marc Forclaz, Président)
  - 11.2 Rapport relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024) (Rapp. : M. Yvan Cornu, Président)
  - 11.3 Rapport relatif au projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024) (Rapp. : M. Dominique Vaucoret, Président)
12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz) ouvre la séance et salue l'ensemble des personnes présentes, le public, les représentants de l'ASR et de la presse, ainsi que notre agent de proximité. Il souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité des opinions.

## 1. APPEL

Excusé(e)s : Murat Karakas (Montreux) – Clément Tolusso (Vevey)

Absent(e)s : Tommasina Maurer (Blonay – Saint-Légier)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier), président du Comité de direction, est excusé ; M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux), vice-président, le remplace. M. Alessio Grutta (La Tour-de-Peilz), membre, est lui aussi excusé.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. M. le Préfet a reçu un exemplaire de la convocation.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points suivants sont modifiés ou ajoutés à l'ordre du jour :

- 3.1 Monsieur Jérôme Ghedira (Corsier), en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois (démissionnaire)
- 3.2 Monsieur Oliver Ghorayeb (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)
- 8.1 Interpellation de Monsieur Yvan Cornu (Vevey) et consorts : « Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey »
- 8.2 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l'application PayByPhone à Vevey »
- 8.3 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Utilisation et usage des clouds, courriels, photos et internet y compris utilisation de l'AI au sein de l'ASR »
- 8.4 Interpellation de Madame Susanne Lauber Fürst (Montreux) et consorts : « Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel qu'amendé.

## 3. ASSERMENTATIONS

- 3.1 **Monsieur Jérôme Ghedira (Corsier), en remplacement de Monsieur Damien Bourgeois (démissionnaire)**
- 3.2 **Monsieur Oliver Ghorayeb (Vevey), en remplacement de Monsieur Nicolino Berardocco (démissionnaire)**

- 3.3 Monsieur Quentin Schär (Corsier), en remplacement de Madame Arianne Rouge
- 3.4 Madame Caroline Gigon (Vevey), en remplacement de Monsieur Yvan Luccarini
- 3.5 Monsieur Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier), en remplacement de Madame Laura Ferilli
- 3.6 Madame Geneviève Pasche (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Schwab
- 3.7 Monsieur Jean-Paul Gremion (Corseaux), en remplacement de Monsieur Laurent Paschoud
- 3.8 Madame Corinne Cagnard (Chardonne), en remplacement de Monsieur Gilbert Cavin
- 3.9 Madame Carla Silva Borges de Sá (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote
- 3.10 Monsieur Jean Signori (Jongny), en remplacement de Madame Caroline Genovese
- 3.11 Madame Viviane Schweizer-Ronnerström (Veytaux), en remplacement de Monsieur Philippe Andler

M. le Président indique que M. Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier) a d'ores et déjà annoncé son absence ce soir. Son assermentation est donc reportée à la séance du 26 juin 2025.

Conformément à la procédure réglementaire, il donne lecture du serment prescrit par la loi, puis M. Jérôme Ghedira (Corsier), Mme Geneviève Pasche (La Tour-de-Peilz), M. Jean-Paul Gremion (Corseaux), Mme Corinne Cagnard (Chardonne), Mme Carla Silva Borges de Sá (Montreux), M. Jean Signori (Jongny) et Mme Viviane Schweizer-Ronnerström (Veytaux) prêtent serment.

M. Oliver Ghorayeb (Vevey), M. Quentin Schär (Corsier) et Mme Caroline Gigon (Vevey) étant absents, leur assermentation est reportée à la séance du 26 juin 2025.

#### **4. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR NICOLINO BERARDOCCO (VEVEY), DÉMISSIONNAIRE**

La candidature de Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) est élue membre de la commission de gestion pour la fin de la législature 2021-2026 de manière tacite et par acclamation.

#### **5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 01/2025 DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2025**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2025 de la séance du 30 janvier 2025 est adopté à une large majorité (trois abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

#### **6. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Les nouveaux statuts de l'association n'ont fait l'objet d'aucun recours, raison pour laquelle l'assermentation des nouveaux membres a pu se dérouler ce soir.

La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à l'aula du collège Courbet à La Tour-de-Peilz et sera suivie d'un apéritif.

La prochaine séance préparatoire du groupe Amont se tiendra le jeudi 19 juin 2025 à Blonay (voir la convocation des groupes).

#### **7. CORRESPONDANCE**

Néant.

## **8. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS**

### **8.1 Interpellation de Monsieur Yvan Cornu (Vevey) et consorts : « Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey »**

M. Yvan Cornu (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Je me permets de vous adresser cette interpellation suite à l'adoption par le Conseil communal de Vevey du projet d'installation de 44 caméras de vidéosurveillance, destiné à pacifier le périmètre élargi de la place de la gare, une zone actuellement marquée par un trafic de stupéfiants important. Bien que ce projet ait reçu l'approbation du Conseil communal, il doit encore être validé par le peuple dans les mois à venir. Ce projet a cependant suscité de vives préoccupations parmi les groupes politiques, qui redoutent une délocalisation du trafic de drogue vers d'autres quartiers de la ville, voire au-delà, dans les communes limitrophes.

D'ailleurs, le groupe des Vert.e.s de Vevey a proposé un amendement visant à allouer un budget supplémentaire pour la mise en place d'une patrouille de police, afin de prévenir et réprimer le trafic de rue. Cette inquiétude est partagée par d'autres groupes politiques, qui s'interrogent sur l'efficacité de la vidéosurveillance pour résoudre le problème, sans le déplacer ailleurs.

Il est reconnu que la présence policière, sur l'ensemble du territoire de l'ASR, dissuade les dealers et joue un rôle essentiel en facilitant, notamment, l'identification et la constatation des délits.

Cette question revêt une importance particulière, car la Municipalité de Vevey, le CODIR, ainsi que la direction de l'Association Sécurité Riviera (ASR) ont collaboré de manière étroite à la mise en place de ce dispositif. C'est pourquoi, dans un souci de prévoyance et d'action coordonnée, je sollicite des réponses précises aux points suivants :

#### **1. Prévention de la délocalisation du trafic de stupéfiants :**

- Quelles mesures concrètes l'ASR met-elle en place pour éviter que le trafic de drogue ne se réoriente vers d'autres lieux à Vevey, notamment quartiers d'habitations, parcs publics ou cours d'école, ou dans d'autres communes membres de l'ASR ?
- L'ASR a-t-elle anticipé les zones potentielles où ce trafic pourrait se déplacer et, le cas échéant, quelles actions préventives seront mises en place ?
- L'ASR a-t-elle évalué les ressources nécessaires et estimé les coûts supplémentaires engendrés par ces actions ? (crédits supplémentaires, processus budgétaire 2026)

#### **2. Collaboration et actions coordonnées :**

- Quelles initiatives ont-elles été prises en matière de coopération avec la Police cantonale et d'autres partenaires afin de garantir que la délocalisation du trafic de drogue soit efficacement contrée ?
- Dans quelle mesure les ASP peuvent-elles ou peuvent-ils être intégrés dans le dispositif interdisciplinaire de lutte contre le deal de rue ?

#### **3. Suivi et évaluation du dispositif de vidéosurveillance :**

- Comment l'ASR prévoit-elle d'évaluer l'efficacité du nouveau dispositif de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la région, et comment les résultats seront-ils communiqués au public ?

Je vous remercie par avance de bien vouloir apporter des réponses détaillées à ces questions. Il est crucial de garantir la sécurité et le bien-être de la population, tout en évitant que le problème du trafic de stupéfiants ne se déplace vers d'autres zones de notre région.

Rappel : Notre interpellation s'inscrit plus largement dans la politique suisse en matière de drogue dont l'objectif est de minimiser la consommation et ses conséquences négatives pour les consommatrices,

les consommateurs et la société. À cette fin, elle repose sur les quatre piliers que sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

## **8.2 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l'application PayByPhone à Vevey »**

Mme Sarah Dohr (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« L'introduction de PayByPhone comme service de paiement des parkings communaux repose sur plusieurs arguments légaux, techniques et financiers. Nous en avons pris connaissance lors le choix qui a été fait. PayByPhone a été officiellement lancé à Vevey en juin 2022, dans le cadre de la modernisation des services de stationnement communal. Cette décision visait à simplifier le paiement (via smartphone, sans ticket physique) et à réduire les coûts de maintenance des parcomètres traditionnels. Certains endroits de Clarens et Montreux sont également équipés de ces parcomètres avec option paiement PayByPhone.

Il s'avère que les frais supplémentaires sont imputés à l'utilisateur depuis le 1er janvier 2025. Et ils sont mal communiqués (à Vevey, certains usagers ont découvert les frais supplémentaires seulement après paiement).

L'absence de communication claire sur les frais supplémentaires liés à PayByPhone pose plusieurs problèmes majeurs, tant sur le plan légal que relationnel avec les citoyens. Ces frais ne sont ni mentionnés sur les horodateurs ni clairement affichés dans l'application au moment du paiement, ce qui interroge sur la transparence de cette pratique.

Le Code des obligations, qui régit les contrats en Suisse, inclut des dispositions générales sur la transparence et l'information dans les relations contractuelles. Par exemple, l'article 2 du CO stipule qu'il faut agir de bonne foi dans les rapports juridiques, ce qui implique que les coûts doivent être communiqués clairement pour éviter toute tromperie. De plus, la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD), en particulier son article 3, interdit les pratiques trompeuses, comme omettre d'informer sur des coûts cachés.

C'est pourquoi nous vous posons les questions suivantes :

1. Le Code des obligation oblige d'informer clairement et à l'avance sur tous les coûts. Cette augmentation a-t-elle fait l'objet d'une information publique ?
2. Quelles sont les raisons de ces frais supplémentaires ?

Nous vous remercions d'une réponse orale. »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

## **8.3 Interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey) : « Utilisation et usage des clouds, courriels, photos et internet y compris utilisation de l'AI au sein de l'ASR »**

Mme Sarah Dohr (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Internet est un outil puissant pour moderniser l'administration, mais son usage doit être encadré pour protéger les données et garantir un bon usage des agents publics. Une gestion rigoureuse des courriels

dans l'administration repose sur la conformité légale (archivage, protection des données), la sécurité (formation, outils anti-phishing) et l'efficacité (tri, délais de réponse, formalisme).

Dans ces deux points, une politique écrite, régulièrement mise à jour et partagée avec les collaborateurs, est indispensable. Aussi, la formation des collaborateurs en matière de cybersécurité et de protection des données est un sujet central à l'heure actuelle.

L'utilisation du cloud dans une administration publique doit concilier efficacité, sécurité des données et conformité juridique. Et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans l'administration peut améliorer l'efficacité, réduire les coûts et optimiser les services aux citoyens, mais elle doit être encadrée pour garantir éthique, transparence et conformité juridique.

Bien qu'il n'existe pas encore une loi spécifique sur l'IA en Suisse, les principes généraux du droit (transparence, non-discrimination, responsabilité) s'appliquent. Dans la Cybersécurité, la stratégie nationale de protection contre les cyberrisques (SNPC) et la Loi sur la cybersécurité (LSC) - entrée en vigueur au 1er janvier 2024 - imposent des mesures de sécurité renforcées. Les administrations doivent se prémunir contre les deepfakes, phishing et attaques automatisées.

Il est par conséquent irritant d'obtenir une réponse aux questions selon lesquelles ASR a jusqu'à présent fait très peu d'efforts pour clarifier les questions de sécurité liées à Internet, au courrier électronique, à l'intelligence artificielle et leur traitement auprès de ses collaborateurs (voir courrier annexé : "Demande d'accès à des documents officiels"). Que ce soit par des règlements/directives et/ou des formations ou des informations partagées.

C'est pourquoi nous vous posons les questions suivantes :

1. Est-ce une priorité d'aborder ces thèmes et d'élaborer des règlements ou des directives pour les collaborateurs ?
2. Avez-vous clarifié à ce jour si votre administration utilise des outils d'IA (chatbots, automatisation des processus, analyse prédictive) et sous quelles conditions ?
3. Si oui, y a-t-il une politique interne qui encadre l'usage des IA génératives (comme ChatGPT) pour éviter les fuites de données sensibles ?
4. Une formation du personnel sur les nouveaux risques (hameçonnage via IA, falsification vocale) qui est essentielle dans une entreprise et administration, a-t-elle été dispensée à ce jour ? »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

#### **8.4 Interpellation de Madame Susanne Lauber Fürst (Montreux) et consorts : « Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public »**

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Depuis la période post-COVID-19, nous observons une augmentation notable du nombre de camping-cars stationnés de manière permanente sur les parkings publics, certains y demeurant pendant plusieurs semaines. Avec l'arrivée de la belle saison, il me semble crucial de soulever la question du camping sauvage, particulièrement celui effectué dans des camping-cars sur le domaine public de la Riviera vaudoise.

Les articles 33 et 34 du Règlement Général de Police de l'Association de Communes Sécurité Riviera stipulent clairement que « il est interdit de camper sur la voie publique et ses abords ainsi que dans les forêts » et « l'entreposage de roulottes, caravanes, véhicules servant d'habitation (camping-cars) et remorques est interdit sur le domaine public, sauf autorisation explicite de l'ASR ». Cependant, je constate que, notamment sur le parking de la piscine de la Maladaire, des campeurs s'installent pour l'été,

équipés de générateurs, accompagnés de leurs animaux et d'installations de camping, et utilisent tranquillement les infrastructures du camping de la Maladaire.

Cette situation est également corroborée par d'autres usagers réguliers de cette piscine et du camping.

Cette présence accrue de camping-cars génère une pression supplémentaire sur les espaces de stationnement aux alentours de la piscine et du lac. Cette situation est exacerbée par les travaux de réfection de la route du Lac à Clarens, qui mobilisent depuis 2023 de nombreuses places pour le stockage de matériel et de machines. De plus, ces campeurs ne s'acquittent pas des taxes de séjour intercommunales, créant ainsi une injustice vis-à-vis des campeurs en règle.

Par ailleurs, le site web du camping de la Maladaire indique que, depuis 2024, le camping n'émet plus de macarons autorisant un stationnement à durée illimitée pour les alentours du camping, mais propose des « cartes à gratter dématérialisées » au prix de CHF 8.-- par jour. Il est à noter que les camping-cars stationnant sans autorisation n'avaient pas accès à ces macarons et ne bénéficient pas non plus de ces nouvelles cartes, j'imagine.

Des habitants de la région m'ont également signalé une situation similaire sur le terrain du Gymnase de Burier durant les vacances d'été. De plus, le camping sauvage en bordure de chemins forestiers et dans les forêts elles-mêmes pose passablement de problèmes.

La police est informée de cette problématique. Cependant, à l'état actuel, l'intervention de nos agents de police se heurte à des contraintes juridiques. Pour verbaliser ces campeurs, les agents de l'ASR doivent établir un rapport de dénonciation en bonne et due forme, ce qui nécessite la présence effective des campeurs afin de constater l'infraction. Le cadre légal actuel limite donc fortement l'efficacité et la rapidité de leur action face à ce phénomène. Une modification simple de la Loi cantonale sur les amendes d'ordre communales (LAOC), par l'ajout d'une contravention spécifique pour le « camping non-autorisé » dans l'article 93, simplifierait la procédure et autoriserait directement l'émission d'amendes d'ordre. Une telle adaptation législative permettrait aux agents de sanctionner immédiatement le camping sauvage, sans démarches administratives lourdes, et agirait comme un moyen dissuasif plus efficace.

Je pose donc au Comité de direction les questions suivantes :

1. Le Comité de direction est-il informé de cette pratique de camping sauvage sur le domaine public et dispose-t-il de données chiffrées à ce sujet ?
2. Quelles mesures pourraient être envisagées pour limiter cette pratique :
  - a. Installation de panneaux d'interdiction de camping sur le domaine public aux endroits critiques ?
  - b. Une démarche auprès du Canton pour intégrer une contravention spécifique « camping non-autorisé » dans la Loi sur les amendes d'ordre communale ?
  - c. Quelles autres mesures seraient pertinentes ? »

La parole n'est pas demandée. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite du Comité de direction au sujet de cette interpellation.

## **9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION**

### **9.1 Comptes 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2025)**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

### **9.2 Rapport de gestion 2024 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2025)**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

## 10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

### 10.1 Communication No 03/2025 relative au préavis No 08/2024 (Nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera)

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) donne connaissance de cette communication, qui a pour but de préciser et adapter le montant de la demande d'octroi de crédit d'investissement (CHF 1'100'000.-), le montant ayant trait à l'exploitation et à la maintenance (CHF 350'000.-), ainsi que le tableau récapitulatif des coûts qui figure en page 7 du préavis.

La parole n'est pas demandée.

### 10.2 Maison de la sécurité publique – retour sur l'analyse « SWOT » des trois sites potentiels (Présentation)

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) remarque que l'objectif de cette présentation est de faire un point de situation quant à l'évolution de ce projet stratégique. Le troisième site revient à l'ordre du jour d'une part parce que le propriétaire privé a indiqué un intérêt à accueillir la Maison de la sécurité publique, d'autre part parce que ce terrain fait partie du préavis actuellement en consultation auprès des communes concernant la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), zones dans lesquelles on peut faire du tertiaire selon les informations du Canton.

M. Frédéric Pilloud, directeur, présente de manière détaillée les trois variantes proposées et leur implication sur le dispositif régional. *[Cette présentation est transmise aux membres du Conseil intercommunal le lendemain de la séance par voie électronique, ndlr]*

Plusieurs questions suivent cette présentation :

*La commune de Blonay – St-Légier s'est-elle prononcée sur la variante No 3 ?* La commune voit ce projet d'un point de vue plutôt positif, mais elle n'a pas formellement pris position à ce stade.

*Le terrain privé peut paraître une bonne solution parce que le privé se charge de la construction, mais des surprises peuvent survenir au moment de payer le loyer. Le Comité de direction a-t-il tenu compte de cet élément ?* C'est l'une des raisons pour lesquelles le Comité de direction avait sorti le terrain privé de la première analyse. Mais les deux terrains en mains communales présentent des contraintes assez fortes. Le Comité de direction recherche donc la meilleure solution, également du point de vue financier.

*Comment se déroulera la suite du projet après le départ du directeur de l'ASR ?* Le processus de succession est en cours. Durant cette période transitoire, le Comité de direction discute avec des mandataires externes afin d'être accompagné dans la gestion de ce projet.

*Le projet initial proposait de tout centraliser. Le maintien d'infrastructures localisées pourrait-il induire un redimensionnement du projet ?* Il n'a jamais été question d'un site unique, mais d'un dispositif régional qui s'articule en fonction de l'évolution de son environnement.

*Si le Comité de direction ne parvient pas à négocier avec le propriétaire privé, est-il prêt à changer d'emplacement ?* Trois variantes sont sur la table, chacune ayant son dispositif propre. Une des trois paraît la meilleure sur le plan sécuritaire, mais si le coût devait se révéler trop élevé, le Comité de direction étudierait une des deux autres variantes.

*Peut-il y avoir un référendum populaire sur un terrain privé ou uniquement des oppositions ?* Le référendum ne porte pas sur la construction, mais sur l'affectation du sol. Le problème est donc le même, que le terrain soit privé ou communal. Mais si les zones d'activités sont validées, le risque qu'elles soient contestées par la suite diminue.

Initialement, un seul lieu était imaginé à La Saussaz. Aujourd'hui, on a un plan B, voire C ; c'est une très bonne chose. Travaillons ensemble pour trouver une bonne solution afin d'accueillir cette Maison de la sécurité et ce dispositif sécuritaire qui a besoin de nouveaux locaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **11. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **11.1 Rapport relatif à la Réglementation concernant les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent (Préavis No 07/2024) (Rapp. : M. Jean-Marc Forclaz, Président)**

M. Jean-Marc Forclaz (Montreux), président de la commission, donne lecture des conclusions de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. le Président constate que la commission propose un amendement afin de modifier le libellé de la nouvelle disposition réglementaire en remplaçant le mot « chasuble » par « chasuble (gilet) ».

Au vote, l'amendement de la commission est accepté à une large majorité (onze abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (trois abstentions) telles qu'amendées. Dès lors,

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 07/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 sur la modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera tendant à l'intégration d'une nouvelle disposition portant sur les campagnes de « porte-à-porte » impliquant une collecte d'argent,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

D'adopter le nouvel article 30bis du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera tel qu'amendé, qui stipule :

Préalablement à tout démarchage à domicile (porte-à-porte) impliquant une collecte d'argent, l'organisation ou l'association concernée doit en faire l'annonce auprès de l'ASR en mentionnant les dates, lieux et motifs du démarchage.

Le démarchage à domicile (porte-à-porte) est autorisé à condition que la personne qui se présente à domicile soit identifiable par un badge, qui doit mentionner au minimum ses nom et prénom, ainsi que la dénomination de l'organisation au profit de laquelle le démarchage est effectué.

La personne qui effectue le démarchage doit porter une chasuble (**gilet**) blanche, sur laquelle figure de manière visible le logo de l'organisation qu'elle représente.

Les atteintes à l'ordre public et à la tranquillité publique sont passibles d'une amende aux conditions et dans les limites prévues par la législation cantonale en matière de poursuite et de répression des contraventions.

## **11.2 Rapport relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 (Préavis No 08/2024) (Rapp. : M. Yvan Cornu, Président)**

M. Yvan Cornu (Vevey) rappelle les deux vœux formulés par la commission. Au niveau de la clarification de l'augmentation des coûts des services informatiques, la commission formule le vœu « que le Comité de direction rédige un rapport détaillant les raisons de l'augmentation des coûts informatiques de l'ASR de près de 40% ces deux dernières années. Les coûts d'exploitation et de maintenance du présent projet, ainsi que son amortissement sur les cinq prochaines années, viendront encore s'ajouter à cette hausse ». Ce vœu reprend une demande émise par la commission de gestion. En ce qui concerne le plan des investissements, la stratégie et les enjeux financiers, compte tenu des enjeux et des investissements futurs de l'ASR tels que la Maison de la sécurité ou le projet SAT, la commission formule le vœu « d'examiner la possibilité de créer une commission des finances, à laquelle pourrait être confiée, par exemple, la mission suivante : examiner et donner des avis sur les questions financières, se pencher sur les projets d'investissement proposés par le Comité de direction et évaluer leur impact financier et leur viabilité à long terme, proposer des mesures de gestion financière et de répartition des ressources pour les projets à venir. Concernant l'examen du présent préavis, une commission des finances aurait pu préparer les détails financiers en amont, afin de clarifier et simplifier le débat ».

M. Tal Luder (Montreux) ne comprend pas ce que vient faire le projet SAT dans un préavis qui traite de l'infrastructure informatique. Cela le dérange et ne lui permet pas de prendre une décision, puisque cela introduit un autre élément, un projet séparé encore à venir. Pourquoi le Comité de direction a-t-il présenté ce projet pendant la commission alors que cela n'a aucun rapport ? Il n'y a pas d'unité de matière, cela crée de la confusion. La lecture du rapport n'amène rien de plus que le préavis. Pour sa part, il s'oppose au projet SAT. C'est une bonne idée pour la gestion du trafic, mais ces radars seront une énième embuche pour les automobilistes. Faire rentrer des recettes avec ces radars est mentionné comme un point positif du projet, mais on a toujours dit que les amendes ne sont pas à prévoir en tant que bénéfice. Dès lors, peut-on voter les conclusions du préavis en toute conscience sans se dire que le SAT est mélangé à cette infrastructure ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) répond que la seule volonté du Comité de direction avec cette présentation était technologique, pour montrer que dans la situation actuelle, nous ne pourrions pas disposer de ce genre d'outil. Le but du SAT n'est pas seulement de mettre des amendes, mais surtout de réguler le trafic. Aujourd'hui, à chaque congestion sur l'autoroute, tous les GPS dévient le trafic sur les zones villageoises, souvent limitées à 30 km/h. Avec le SAT, on aurait la possibilité, la flexibilité d'interdire l'accès à tel ou tel endroit.

M. Tal Luder (Montreux) constate donc que le projet SAT ne fait pas partie de l'infrastructure informatique (*on lui confirme que ce n'est effectivement pas le cas*). À la demande de son groupe, il précise que son opinion sur le SAT et ses propos concernant le rapport de la commission relèvent de sa position personnelle. Il invite cependant le Conseil à accepter les conclusions du préavis, telles qu'amendées, comme le fera la quasi-unanimité du groupe. Cela permettra d'une part à la commune de Montreux de retrouver son autonomie et de mettre l'accent sur une infrastructure au service de sa population, d'autre part, à l'ASR de disposer d'une infrastructure propre, nouvelle et performante, pour lui permettre de tenir des services exigeants, qui doivent fonctionner 24/24 toute l'année, au bénéfice qui plus est d'une plus large population.

M. Jean Signori (Jongny) est ingénieur en informatique et responsable d'un service informatique. Il a lu ce préavis avec grand intérêt, mais ne comprend toutefois pas du tout à quoi correspondent les CHF 500'000.- prévus au niveau de l'infrastructure IT pour la partie matériel et logiciel (serveurs).

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) passe la parole à M. Philippe Blanchard, responsable IT au niveau de l'ASR. Celui-ci précise en préambule que tous les montants mentionnés le sont TTC. Près de la moitié du montant de CHF 500'000.- concerne la partie matériel, les serveurs qui vont accueillir les applications, le stockage et la sauvegarde. En plus de ces serveurs, il y a la partie réseau, les routeurs, qui permettent de lier le tout au sein de nos deux data centers. L'autre moitié représente toute

la partie logiciel et les licences pour l'hyperviseur, les serveurs, les bases de données, les logiciels de sauvegarde, la messagerie, la protection de la messagerie (anti-spams, phishing, etc.) et la gestion globale des postes de travail de la nouvelle infrastructure. A noter que tous ces frais de licences sont payés en une seule fois pour cinq ans, et non pas annuellement.

M. Jean Signori (Jongny) aurait souhaité voir ces informations dans le préavis. Autre question : combien coûteront ces licences par année ?

M. Philippe Blanchard répond qu'un montant de CHF 350'000.- est prévu pour la maintenance constructeur du matériel, l'accompagnement des prestataires tout au long de chaque année, la maintenance des data centers, la sécurité qui va avec (lot no 2 de l'appel d'offres). Tout l'accompagnement logiciel, matériel et humain pour les années à venir est donc résumé à CHF 350'000.-.

Mme Sarah Dohr (Vevey) demande si l'on sait, puisque ce matériel est déjà obsolète au moment où on l'achète, combien coûtera le renouvellement de l'infrastructure d'ici 5 à 7 ans ?

M. Philippe Blanchard répond que l'idée est de tenter de lisser le coût de ce renouvellement sur plusieurs années afin d'éviter d'investir un montant aussi important à chaque renouvellement. Le crédit demandé comprend toute la mise en place de la nouvelle infrastructure, ce qui représente un coût non négligeable. Ensuite, on discutera uniquement du renouvellement du matériel et des licences. Mais il ne peut pas communiquer de montant précis pour l'instant.

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) indique que la commission a eu droit à une présentation PowerPoint, mise à disposition de tous les membres de la commission. La commission a renoncé, pour plusieurs raisons, à mettre cette présentation dans le rapport, mais peut-être que cela pourrait être utile, pour les personnes très intéressées par ce sujet, que cette présentation soit partagée pour répondre à davantage de détails techniques.

M. Fabrice Yerly (Montreux) admet que cet investissement paraît nécessaire pour que l'ASR puisse fonctionner avec de bons outils. Il s'interroge toutefois sur le potentiel de mutualisation qu'on aurait pu imaginer. L'ASR va acheter sa propre infrastructure, ses propres serveurs et logiciels. D'autres associations de communes font de même. A quel point aurait-on pu imaginer ne pas faire cet investissement tout seuls, mais peut-être avec d'autres ?

M. Frédéric Pilloud admet que cette question fait particulièrement sens. Lorsqu'on lit le rapport sur les réflexions en lien avec la Maison de la sécurité publique, on voit que le Comité de direction a intégré dans cette dimension-là un data center et la possibilité d'offrir des prestations type sécurité informatique ne serait-ce qu'en priorité aux différentes communes membres. Pour l'instant, le but est de devenir autonome, parce qu'on a vu la vulnérabilité de cette gestion hybride dans le cadre de la cyberattaque. En effet, le fait que des services qui œuvrent 24h/24 au profit de la sécurité de la population soient dépendants d'une administration qui ferme ses portes durant une majorité de ces tranches horaires a montré ses limites, même si cela a été une option fantastique à l'époque lors de la création de l'organisation. Mais nous ne voulions pas nous imposer dans les différentes communes en arrivant avec un projet complètement construit, en sachant aussi que l'étape de la Maison de la sécurité publique et l'intégration des partenaires cantonaux nous guiderait dans ce sens-là pour les années à venir. C'est donc une étape, une transition. Cela répond également à la question de M. Tal Luder (Montreux), à savoir qu'on a souhaité faire preuve de transparence sur ce qui pourrait être intégré dans le développement futur avec la question du SAT. Il ne faut pas résumer ce dispositif aux bons vieux radars. Ce n'est absolument pas l'esprit, mais les difficultés de mobilité sur la région demandent à ce qu'on intègre cette vision-là.

M. Yanick Hess (Montreux) s'interroge sur ce que peut faire le Conseil intercommunal. La commission propose de créer une commission des finances. Or, le règlement ne prévoit pas que le Conseil vote des vœux ou des observations ; il se prononce sur des conclusions qui se rapportent uniquement à l'objet. Constituer une commission des finances demanderait une modification du règlement, ce qui nécessiterait le dépôt d'une motion.

M. Cédric Bussy (Vevey) souhaite réitérer au Comité de direction une invitation déjà faite en commission, à savoir d'établir une stratégie, ou du moins une réflexion approfondie, sur la réduction de nos dépendances aux logiciels sous licences pour aller vers de l'open source. Certes, cela représente beaucoup de défis, en premier lieu culturel : tout le monde a l'habitude de la suite Office et rien que l'idée d'en changer fait peur. Ce sont aussi des logiciels qui sont moins connus, donc l'intégration entre logiciels n'est peut-être pas une mince affaire. Néanmoins, on sait que cela présente des avantages en termes sécuritaires. Avec les événements géopolitiques actuels, il considère que son propos est d'autant plus pertinent.

Mme Sarah Dohr (Vevey) avoue que lorsqu'elle a reçu le préavis, elle était d'abord perplexe, puis outrée, parce qu'on se retrouve à nouveau dos au mur. Comment se fait-il que le Conseil n'ait pas été informé que Montreux résiliait le contrat de support informatique de l'ASR ? Elle a creusé la question et il s'avère que les relations sont très tendues, voire exécrables. Suite à cette impossibilité de travailler ensemble, Montreux a résilié le contrat à fin juin 2025, mais l'ASR a répondu que les délais étaient trop serrés. Le rapport montre bien que même une autonomisation au 31 décembre 2025 sera serrée. Vevey vient de voter le renouvellement de son infrastructure informatique pour près d'un million de francs, on est en train de faire la même chose avec l'ASR. Le contribuable de la Riviera va donc déboursier tous les cinq ans des millions de francs pour renouveler une infrastructure qu'elle considère comme du luxe. On est incapable de converger non seulement l'argent du contribuable, mais aussi le savoir-faire, la collaboration. On ne peut plus continuer ainsi. Le monde est en ébullition, on ne sait pas ce qui peut se passer. Au lieu d'avoir plusieurs centres qu'on peut attaquer, réfléchissons à n'avoir qu'un seul centre qui soit solidement protégé. Elle votera donc contre ce préavis et exigera de Montreux une explication sur les relations exécrables que la commune entretient avec l'ASR. Elle invite donc le Conseil à voter non à ce préavis.

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) explique la raison pour laquelle Montreux a décidé de résilier la convention. Lorsqu'on est victime d'une cyberattaque, on en tire des conclusions. Une des conclusions est que la commune n'est pas un prestataire de services. Elle doit avoir un système informatique pour ses collaborateurs, pour ses services, pas pour d'autres acteurs externes qui n'ont pas la même manière de fonctionner, notamment pour l'ASR 365 jours/an, 24h/24. La stratégie de Montreux est donc de résilier tous les contrats qu'elle a avec des entités externes pour se concentrer sur son activité propre. Après la cyberattaque, la commune a imposé à ses services des mesures en matière de sécurité que l'ASR, qui a des particularités propres, peut difficilement suivre. Tout cela est peut-être la traduction de l'adjectif « exécration », mais la réalité est une volonté stratégique, un fonctionnement ASR totalement différent d'un service communal. C'est grâce à l'ASR si Montreux a découvert la cyberattaque, qui s'est produite un dimanche matin. C'était une bonne chose pour Montreux, mais il était clair que la commune ne pouvait plus continuer dans ce sens-là, n'ayant ni la culture ni les ressources pour fournir une prestation digne de ce nom à une organisation telle que l'ASR.

M. Frédéric Pilloud ajoute que les relations ne sont absolument pas exécrables avec quelque service que ce soit à Montreux. On a eu un partenariat extraordinaire durant la gestion de la cyberattaque. En revanche, dans les modalités, notamment certains délais imposés, on a dû trouver un chemin qui satisfasse les deux parties. Cela s'est fait en bonne intelligence, avec des recherches de solutions dans le respect des contraintes et en fonction des besoins particuliers de chacune des deux entités. Il ne s'agit pas des fantasmes du directeur de l'ASR, mais de la sécurité de toutes et tous. Il laisse à Mme Sarah Dohr (Vevey) le choix d'assumer dans sa décision les responsabilités qui vont avec.

M. Tal Luder (Montreux) fait partie de la Commission municipale consultative du système d'information (CMCSI) et de la commission de gestion, qu'il préside cette année. L'équipe informatique de Montreux ne peut pas assumer davantage de prestations que celles qu'elle doit fournir pour la commune. Ils sont peu nombreux et il a déjà fallu insister pour obtenir 1,5 EPT en plus, qui ne suffit pas. C'est toujours Montreux qui assure la téléphonie de l'ARAS et la commune souhaiterait s'en débarrasser aussi, mais ce n'est apparemment pas possible. La décision de Montreux n'est donc pas due à des relations exécrables, c'est la volonté de protéger le personnel communal, afin qu'il puisse effectuer son travail pour la commune, mais aussi parce qu'il n'y a pas de raisons que Montreux offre des prestations qui sont à

la limite de coûter de l'argent à ses contribuables. Ce n'est pas logique pour les finances communales et notre travail consiste aussi à surveiller l'utilisation de l'argent public.

M. Jean Signori (Jongny) indique que s'il a eu peur en regardant le volet financier du préavis, il se dit aujourd'hui rassuré. Le coût est tout à fait correct pour cinq ans. Sur le long terme, le faire à l'interne sera bénéfique pour l'ASR, parce que cela coûte beaucoup plus cher de prendre une entreprise de service qui fait cela en externe. Mais il faut avoir les ressources pour le faire et ça, c'est une autre question, qui ne figure pas dans le préavis. Le Conseil sera certainement amené à en rediscuter, mais en tant que spécialiste, il ne s'oppose plus à ce préavis.

M. le Président clôt la discussion. Le Comité de direction ayant transmis son amendement avec le préavis, il propose de ne pas en donner lecture (*cette proposition ne fait l'objet d'aucune réaction*). Au vote, l'amendement du Comité de direction est accepté à une large majorité (un avis contraire et une abstention).

M. Yvan Cornu (Vevey), président de la commission, donne lecture des conclusions de son rapport, telles qu'amendées à la suite du vote du Conseil intercommunal.

Au vote final, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (un avis contraire et deux abstentions) telles qu'amendées. Dès lors,

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 08/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00,

Vu la communication No 03/2025 du Comité de direction au Conseil intercommunal,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir une nouvelle infrastructure informatique et les services associés, selon descriptif mentionné dans le préavis No 08/2024 ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de **CHF 1'100'000.00** au maximum ;
- de financer, si nécessaire, cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction serait autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

#### **11.3 Rapport relatif au projet POLAP (Polizei-Abfrageplattform) – Part de l'Association de Communes Sécurité Riviera (Préavis No 09/2024) (Rapp. : M. Dominique Vaucoret, Président)**

M. le Président remarque que la commission propose un amendement afin de supprimer le terme « environ » du premier point des conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz), président de la commission, donne lecture des conclusions de son rapport, telles qu'amendées à la suite du vote du Conseil intercommunal.

Au vote final, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (une abstention) telles qu'amendées. Dès lors,

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 09/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la contribution au projet POLAP,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- d'approuver l'investissement de CHF 88'000.- réparti sur les années 2024, 2025 et 2026 ;
- de charger le Comité de direction et les services concernés du suivi.

### **12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. Tal Luder (Montreux) propose d'ajouter de manière permanente le terme « TTC » aux montants qui figurent dans les conclusions des préavis présentés par le Comité de direction.

Mme Sarah Dohr (Vevey) remarque qu'en date du 24 mars 2025, le Conseil communal de Vevey a reçu une communication concernant une prise de position de l'ASR à l'égard du préavis municipal relatif aux caméras de vidéosurveillance, dans laquelle l'ASR se prononçait positivement. Cette communication ne portait ni logo ni signature de l'ASR. L'ASR a-t-elle envoyé une lettre et, si oui, est-ce possible d'obtenir cette lettre ? (*Le Comité de direction répondra lors de la prochaine séance*) D'autre part, certains membres du groupe Vevey ont reçu une invitation à l'inauguration du poste de police de Vevey qui a lieu le 30 avril, d'autres pas. Qu'en est-il ?

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) répond que l'invitation vient de la commune de Vevey.

M. Frédéric Vallotton (Vevey) remarque que c'est le printemps et le retour des rodéos urbains, avec des vitesses parfois très élevées en plein centre-ville. Il semble que les auteurs de ces rodéos soient identifiés, mais cela continue. Que fait l'ASR pour stopper ces comportements qui sont terriblement dangereux ? Voilà un exemple de l'utilité qu'auraient les radars.

M. Frédéric Pilloud prend la parole au terme de son mandat :

« C'est avec une émotion teintée d'une certaine nostalgie que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'heure de clore un chapitre, soit un parcours enrichissant au sein de l'Association de communes Sécurité Riviera. Ces huit années de collaboration ont été marquées par des moments d'enthousiasme et de succès, mais aussi par des épreuves et des défis qu'il a fallu affronter ensemble.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement le Conseil intercommunal et le Comité de direction pour la confiance et le soutien dont vous m'avez fait part tout au long de cette période, et encore plus particulièrement ce soir au niveau du préavis concernant l'infrastructure informatique. Ce soutien a été essentiel à la réalisation de nos projets communs, et il a permis à notre association pionnière et apprenante de se développer, ainsi que de répondre aux enjeux toujours plus complexes auxquels nous sommes confrontés.

Au fil des années, plusieurs moments forts se sont inscrits dans nos mémoires, parmi lesquels je tiens à souligner la magie onirique de la Fête des Vignerons en 2019, qui restera sans doute un temps fort, alliant convivialité, culture et solidarité dans un cadre d'exception. C'était un véritable symbole de notre capacité à rassembler nos communautés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles, ainsi qu'à célébrer nos racines et nos traditions.

Mais au-delà des moments joyeux, nous avons également traversé des crises qui ont mis notre résilience à l'épreuve. Je pense bien sûr à la période difficile de la crise sanitaire liée à la COVID-19, où, face à l'incertitude et aux bouleversements, notre solidarité et notre capacité d'adaptation ont été des atouts précieux. Par ailleurs, nous avons dû faire face à des situations imprévues, telles que la cyberattaque qui a touché la commune de Montreux, ou encore des incidents techniques, comme la panne du réseau de téléphonie à Blonay – Saint-Légier. Ces situations complexes ont renforcé notre détermination à agir ensemble pour protéger la population.

Cependant, certaines épreuves ont été plus douloureuses. Nous avons malheureusement perdu des collaborateurs et des élus, partis trop tôt, laissant un vide qui ne se comble pas. Leur mémoire demeure vivante dans notre travail quotidien, et nous continuerons à œuvrer dans leur esprit, avec la même passion et le même dévouement qu'ils ont toujours incarné.

Nous savons que les défis auxquels nous avons été confrontés n'étaient que des prémices, et que l'avenir nous réserve encore des enjeux d'une ampleur considérable. En particulier, les défis sociétaux, climatiques, sécuritaires et politico-économiques que nous devons relever et qui ne seront pas de tout repos. Parmi ceux-ci, je tiens à souligner l'importance capitale de la concrétisation de projets-clés, à commencer par celui de l'évolution du dispositif régional, dont la Maison de la sécurité publique. Ce projet est d'une importance stratégique pour l'avenir de notre région, et il incarne une vision partagée de l'avenir de la sécurité publique. Comme l'a si bien dit le stratège Michaël Kami : « Une vision sans action n'est qu'une hallucination ». Cette citation doit nous inspirer aujourd'hui, car nous devons impérativement passer à l'action pour concrétiser ce projet au sein de l'agglomération Rivelac qui se dessine.

Je souhaite également rendre hommage à tous les personnels, femmes et hommes, des services de secours et administratifs, qu'ils soient professionnels ou de milice. Leur engagement exceptionnel 24/24 – 7/7 mérite notre reconnaissance. Ils sont les piliers sur lesquels repose notre capacité à répondre aux urgences, à préserver la sécurité et à garantir le bien-vivre ensemble. Leur dévouement, souvent dans l'ombre, mais toujours avec une grande force de caractère, fait toute la différence dans notre quotidien. Enfin, je suis très reconnaissant à mes collègues de la Direction avec qui j'ai partagé des moments riches et intenses.

A l'aube de conclure, je vous adresse mes plus sincères vœux de plein succès pour la suite de votre mission, à vous, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction. Je demeure convaincu que, ensemble, vous saurez relever les défis qui se profilent à l'horizon et poursuivre le travail amorcé dans une vision prospective. Il y a encore beaucoup à accomplir, mais je suis convaincu que l'avenir sera porteur de belles réussites.

En qualité de futur directeur de la division de défense contre l'incendie et de secours auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance, je me réjouis de suivre l'évolution de l'ASR et de vous soutenir dans vos ambitions. Merci de votre attention. » (*Applaudissements nourris de l'assemblée*)

M. le Président ne se dit pas grand orateur, mais souhaite juste dire un simple mot de sa part, mais aussi de la part de l'ensemble du Conseil intercommunal et qui résume l'avis de toutes et tous : MERCI !

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) remercie le directeur sortant pour l'immense engagement et le professionnalisme dont il a fait preuve pendant les huit années passées sur la Riviera. Il a su apporter un souffle nouveau et fédérateur qui permet à notre association d'aller dans la bonne direction et dans une voie plus contemporaine. Par chance, il ne part pas très loin et nous aurons l'occasion de le croiser

et d'échanger avec lui de manière transparente et conviviale. Il se réjouit déjà de ces prochaines rencontres. Un immense merci pour le travail accompli, pour cette capacité à fédérer les gens et la convivialité qu'il a apportée au sein d'une association qui certes a pour but la sécurité, mais cela montre que l'engagement personnel et cette capacité à aimer les gens fait aussi partie du métier.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h55.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE  
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président Héraclès <b>DELLAS</b>		La Secrétaire Carole <b>DIND</b>
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Séance du jeudi 26 juin 2025 à 18h30**  
**Aula du Collège Courbet**  
**Allée Gertrude Montet Girard 1 – 1814 La Tour-de-Peilz**

## CONVOCAATION DES GROUPES

**Groupe de Vevey**

**Lundi 23 juin 2025**  
**19h00** – Salle 3  
Hôtel-de-Ville  
**1800 Vevey**

**Groupe de Montreux**

**Mardi 24 juin 2025**  
**19h00** – Salle des commissions  
Villa Mounsey  
**1820 Montreux**

**Groupe de La Tour-de-Peilz**

**Mardi 24 juin 2025**  
**19h00** – Salle 1  
Maison de Commune  
**1814 La Tour-de-Peilz**

**Groupe des Communes d'Amont**

**Jeudi 19 juin 2025**  
**20h00** – **Salle Les Abbayes**  
(Bâtiment de l'Ancien Stand)  
*Chemin de l'Ancien-Stand 10*  
**1807 Blonay**  
*(Se garer sur le parking des Oches)*

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**PRÉAVIS No 03/2025**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Budget 2026**  
**de l'Association de communes Sécurité Riviera**

## TABLE DES MATIERES

Résumé exécutif .....	3
Partie I – Le Budget 2026 sous MCH2 : Explications et Chiffres Clés .....	4
1. Introduction : une nouvelle ère pour la gestion financière de l'ASR.....	4
2. Le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) : cadre et impacts pour l'ASR .....	4
2.1. Objectifs et avantages du MCH2 : une brève perspective .....	4
2.2. Principales évolutions induites par le MCH2 .....	4
3. Le Budget 2026 de l'ASR sous l'égide du MCH2 : éléments soumis au vote .....	6
3.1. Synthèse des charges et revenus 2026 (normes MCH2).....	6
3.2. Plan d'investissements 2026 : évolutions et principes d'amortissement MCH2 .....	7
3.3. Répartition communale de la charge nette 2026 (normes MCH2) et ses principes .....	9
Partie II – Analyse de l'Évolution Budgétaire 2026 vs 2025 (Base PCV) .....	10
4. Préambule et principes généraux de l'analyse comparative .....	10
5. Objet du préavis : Synthèse budgétaire 2026 et comparaison (base PCV).....	10
6. Analyse des écarts par rapport au budget 2025 (base PCV).....	11
6.1. Vue d'ensemble : Évolution des charges, revenus et de la charge nette à répartir.....	11
6.2. Analyse détaillée des charges d'exploitation .....	11
6.3. Analyse détaillée des revenus d'exploitation .....	16
6.4. Analyse par service (selon l'ancien plan de comptes PCV) .....	16
6.5. Conclusion de l'analyse budgétaire comparative .....	19
7. Modalités de transition et documents de référence .....	19
8. Conclusion générale du préavis budgétaire.....	19

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le budget 2026 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : Association Sécurité Riviera, ASR) est soumis à votre approbation dans un contexte de transition majeure, marqué par l'adoption, dès le 19 janvier 2026, du modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Cette réforme structurelle, expliquée en détail dans la première partie du présent préavis, vise à moderniser la gestion financière de l'ASR, à en accroître la transparence et à en faciliter la comparabilité. Le budget présenté en Annexe 1, et sur lequel porte le vote, est ainsi établi selon la nomenclature MCH2. Il fait ressortir une **charge nette totale à répartir entre les communes de CHF 25'140'164.50** (Total des Charges MCH2 : CHF 54'296'013.00 ; Total des Revenus MCH2 : CHF -29'155'848.50).

Afin d'assurer une lecture comparative des évolutions annuelles, la seconde partie du document analyse les variations par rapport à l'exercice 2025 en utilisant l'ancien plan comptable vaudois (PCV). La charge nette à répartir pour 2026, s'élevant à CHF 25'140'164.50, représente dans ce contexte une **augmentation de CHF 757'191.50 (soit 3%) par rapport au budget 2025**. Cette augmentation s'explique principalement par :

1. **L'augmentation des charges de personnel (PCV Compte 30) de CHF 872'826** : cette hausse est induite par l'indexation basée sur l'IPC estimée à 0.75% (+CHF 260'000), les mécanismes liés à l'échelle salariale GESPER (+CHF 580'000), engagement de 5 nouveaux aspirants (+CHF 185'000) et l'augmentation nette de 1.4 ETP (+CHF 160'000) pour le Service d'ambulances. Un « lissage » de -CHF 500'000 a été appliqué sur les charges de personnel du Service de police, augmentant celui-ci de -CHF 300'000 supplémentaires par rapport à 2025.
2. **La suppression de la provision pour remboursement des traitements (PCV Compte 4361)** : ce poste, qui représentait une "recette" budgétaire de CHF 490'500 en 2025, est supprimé en 2026 en anticipation du passage à MCH2, impactant mécaniquement la charge nette à la hausse.
3. **L'évolution des autres charges d'exploitation (PCV)** : tandis que les charges informatiques directes diminuent de CHF 110'000, les amortissements sur équipements augmentent de CHF 370'000, notamment suite à la mise en place de la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR (amortissement annuel de CHF 220'000). Des ajustements sur les honoraires (archives, cybersécurité, étude échelle des salaires) contribuent également à une hausse.
4. **L'augmentation des revenus d'exploitation (PCV) de CHF 774'490** (hors impact de la suppression de la provision 4361 et contrats de prestations) : elle est principalement due à une estimation revue à la hausse des montants relatifs aux amendes d'ordre (+CHF 200'000), des revenus en lien avec la notification des commandements de payer (+CHF 90'000) et des subventions DGS pour le Service d'ambulances (+CHF 500'000).

Le plan d'investissements 2026 met l'accent sur la modernisation des infrastructures, avec comme projet phare la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR (CHF 1.1 million), ainsi que le renouvellement ciblé de véhicules et d'équipements pour les différents services. L'ensemble des amortissements planifiés pour 2026 (normes MCH2) s'élève à CHF 1'105'311.00.

Ce budget 2026 traduit la volonté du Comité de direction de poursuivre les missions de l'ASR avec efficacité et de répondre aux besoins de sécurité légitimes et croissants émanant de la population, tout en engageant une réforme comptable structurante et en maîtrisant l'évolution des charges dans un contexte exigeant.

Le Comité de direction invite en conséquence le Conseil intercommunal à approuver le budget 2026 établi selon les normes MCH2 et le plan d'investissements y afférent.

## **PARTIE I – LE BUDGET 2026 SOUS MCH2 : EXPLICATIONS ET CHIFFRES CLÉS**

### **1. Introduction : une nouvelle ère pour la gestion financière de l'ASR**

L'Association Sécurité Riviera franchit une étape significative dans la modernisation de sa gestion financière avec l'adoption, pour l'exercice budgétaire 2026, du modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Cette transition, dont la mise en œuvre opérationnelle est fixée au 19 janvier 2026, s'aligne sur les directives cantonales et répond à une nécessité de standardisation des pratiques comptables au sein des collectivités publiques suisses.

Ce changement de référentiel constitue une évolution majeure par rapport au plan comptable vaudois (PCV) traditionnellement utilisé. Il introduit une nouvelle architecture des comptes, une présentation budgétaire enrichie et, par conséquent, une nouvelle approche pour l'analyse et la compréhension des finances de notre Association.

Le présent préavis est structuré pour tenter d'accompagner au mieux cette transition. La première partie est consacrée à l'explication du MCH2 et à la présentation des éléments fondamentaux du budget 2026 élaboré selon cette nouvelle norme. C'est ce budget, détaillé en Annexe 1, qui est formellement soumis à l'approbation du Conseil intercommunal. La seconde partie du document proposera, à des fins de comparabilité et pour faciliter le passage, une analyse détaillée des évolutions budgétaires par rapport à l'exercice 2025 en se référant à la structure PCV connue jusqu'ici.

### **2. Le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2) : cadre et impacts pour l'ASR**

#### **2.1. Objectifs et avantages du MCH2 : une brève perspective**

L'introduction du MCH2, supervisée au niveau national par la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des Finances (CDF), vise à établir un cadre comptable commun pour l'ensemble du secteur public suisse. Les élus sont informés de cette réforme d'envergure qui touche toutes les communes vaudoises. Il est utile de rappeler brièvement que les principaux objectifs de cette démarche sont :

- L'amélioration de la transparence des informations financières ;
- Le renforcement de la comparabilité des comptes entre les différentes entités publiques ;
- L'accroissement de la qualité et de la fiabilité des données comptables ;
- L'alignement sur des standards de gestion financière modernes et reconnus.

Pour l'ASR, l'adoption du MCH2 se traduit par une comptabilité plus analytique, offrant une meilleure vision des coûts par prestation et facilitant ainsi le pilotage stratégique et la prise de décision.

#### **2.2. Principales évolutions induites par le MCH2**

L'introduction du MCH2 se traduit par plusieurs évolutions notables par rapport au plan comptable vaudois.

##### *2.2.1. Une architecture comptable rénovée : classification fonctionnelle et par nature affinées*

Le MCH2 introduit une double classification des charges et des revenus :

- **La classification fonctionnelle** : il s'agit d'une nouveauté par rapport à la classification administrative du PCV ; elle ventile les opérations selon les grands domaines d'intervention et les finalités des politiques publiques de l'ASR. Par exemple, les dépenses sont attribuées à des fonctions telles que « 1110 - Police et sécurité publique », « 1500 - Service du feu » ou « 4220 - Services de sauvetage ». Cette classification est harmonisée au niveau national (basée sur la nomenclature COFOG - Classification Of the Fonctions Of Government) et permet de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les dépenses sont engagées. La partie « Résultats détaillés par fonction » de l'Annexe 1 illustre cette présentation. Afin de gagner en granularité, un cinquième chiffre a été ajouté,

permettant de créer des sous-sections. Ce dernier est utilisé pour l'instant pour subdiviser la fonction « Administration générale » en « Direction », « Chancellerie » et « UTLI ». Dans le futur, il pourrait être utilisé pour d'autres fonctions.

- **La classification par nature** : Si une classification par nature existait déjà sous le PCV, le MCH2 la structure de manière à refléter plus fidèlement la nature économique intrinsèque des charges et revenus. Ainsi, des dépenses qui pouvaient être regroupées sous un compte PCV au contenu hétérogène sont désormais ventilées dans des comptes MCH2 plus spécifiques. Par exemple, les natures MCH2 3153 – Entretien informatique, matériel, 3133 - Charges d'utilisation informatiques, 3158 – Entretien des immobilisations incorporelles permettent une analyse plus fine des coûts d'entretien informatique.

### 2.2.2 Illustration des impacts sur la lecture des comptes de l'ASR

Cette réorganisation des comptes, bien que visant une plus grande clarté à terme, nécessite un temps d'adaptation. L'Annexe 2 présente une matrice de conversion illustrant les correspondances entre le nouveau et l'ancien plan de comptes. Voici quelques exemples concrets :

- **Division de comptes pour une meilleure spécificité** : prenons l'exemple de l'ancien compte PCV 3182 s'intitulant « Téléphone » ; ce compte unique pouvait agréger des dépenses d'achat de matériel téléphonique, des frais d'abonnement, des coûts de communication et de la maintenance. Avec MCH2, ces éléments sont désormais distingués : les acquisitions d'appareils seront classées en fonction de leur nature (par exemple, Nature MCH2 3113 - Matériel informatique pour des postes spécifiques), tandis que les frais de communication et d'abonnement seront typiquement imputés à la Nature MCH2 3130 – Prestations de service de tiers ; enfin les frais de maintenance de notre central téléphonique seront imputés à la Nature MCH2 3153 – Entretien informatique.
- **Reclassements pour une imputation plus juste** : la transition vers MCH2 a été l'occasion de revoir et de corriger certaines imputations antérieures pour une meilleure conformité avec la nature réelle des dépenses. Par exemple, des frais liés à l'entretien de logiciels ou de systèmes informatiques auraient pu être erronément inclus dans des comptes d'entretien général des bâtiments sous PCV. Ils sont maintenant clairement identifiés sous des natures de charges informatiques spécifiques, telles que 3153 - Entretien informatique, matériel ou 3158 - Entretien de immobilisations incorporelles. Ce « nettoyage » de la structure comptable contribue à une image plus fidèle des coûts par fonction et par nature, facilitant ainsi une analyse plus pertinente.

### 2.2.3 La gestion analytique des charges transversales

Un des apports significatifs du MCH2 est de favoriser une vision plus complète des coûts par mission. Les charges des fonctions administratives et de support (telles que la Direction, la Chancellerie, l'UTLI) sont réparties de manière plus systématique et analytique sur les fonctions opérationnelles qu'elles servent. La partie « Répartition interne des services transversaux MCH2 » de l'Annexe 1) détaille cette répartition, offrant ainsi une transparence accrue sur le coût global de chaque domaine d'activité de l'ASR.

### 2.2.4 Autres changements structurants

Au-delà de la classification des comptes, MCH2 introduit d'autres évolutions importantes pour la gestion financière :

- Un compte de résultats structuré en deux niveaux (résultat opérationnel et résultat extraordinaire), permettant de mieux isoler la performance des activités courantes des impacts d'événements exceptionnels ;

- Des règles précises pour la comptabilisation des amortissements, qui doivent désormais refléter la durée d'utilisation économique réelle des biens ; (il est précisé que tel était déjà le cas dans notre comptabilité) ;
- L'introduction formelle d'un compte des investissements détaillé et d'un tableau des flux de trésorerie pour toutes les collectivités ;
- Une annexe aux comptes significativement enrichie, appelée à fournir des informations qualitatives et quantitatives essentielles pour une compréhension globale de la situation financière et patrimoniale.

### **3. Le Budget 2026 de l'ASR sous l'égide du MCH2 : éléments soumis au vote**

Le budget 2026 de l'ASR, soumis à l'approbation du Conseil intercommunal, est établi conformément à cette nouvelle nomenclature MCH2. L'intégralité de ce budget figure en Annexe 1.

#### **3.1. Synthèse des charges et revenus 2026 (normes MCH2)**

Le budget 2026, selon les normes MCH2, présente les masses financières suivantes :

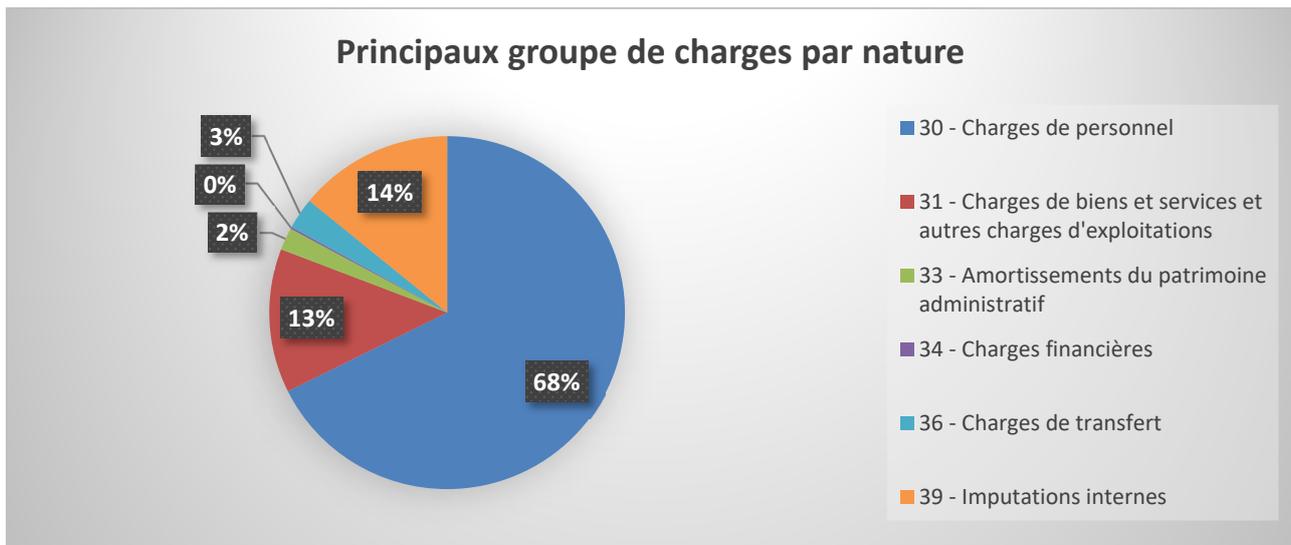
- Total général des charges (Natures 3x MCH2) : CHF 54'296'013.00 ;
- Total général des revenus (Natures 4x MCH2) : CHF -29'155'848.50 ;
- Soit une charge nette totale (MCH2) à répartir : CHF 25'140'164.50.

##### *3.1.1 Principaux groupes de charges MCH2*

Les principaux groupes de charges par nature (Classe 3 MCH2) se composent notamment des :

- Charges de personnel (total des natures 300 à 309) : CHF 36'761'551.50 (comprenant notamment CHF 24.55M pour les salaires du personnel d'exploitation et administratif, CHF 4.26M pour les allocations diverses et CHF 7.24M pour les cotisations patronales) ;
- Charges de biens et services et autres charges d'exploitations (total des natures 310 à 319) : CHF 7'147'935.50 (incluant par exemple CHF 1.82M pour les loyers et baux, CHF 2.37M pour les prestations de services et honoraires, et CHF 1.04M pour l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles) ;
- Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (Nature 3330) : CHF 1'105'311.00 ;
- Charges financières (total des natures 340 et 342) : CHF 99'050.00 ;
- Charges de transfert (total des natures 361 et 363) : CHF 1'550'264.50 (comprenant les parts aux collectivités publiques et les subventions accordées). À noter qu'un montant de CHF 5'653'944.20, lié aux revenus issus des contrats de prestation, a été enregistré dans le compte 3612, mais n'a pas été inclus dans le total ci-dessus.

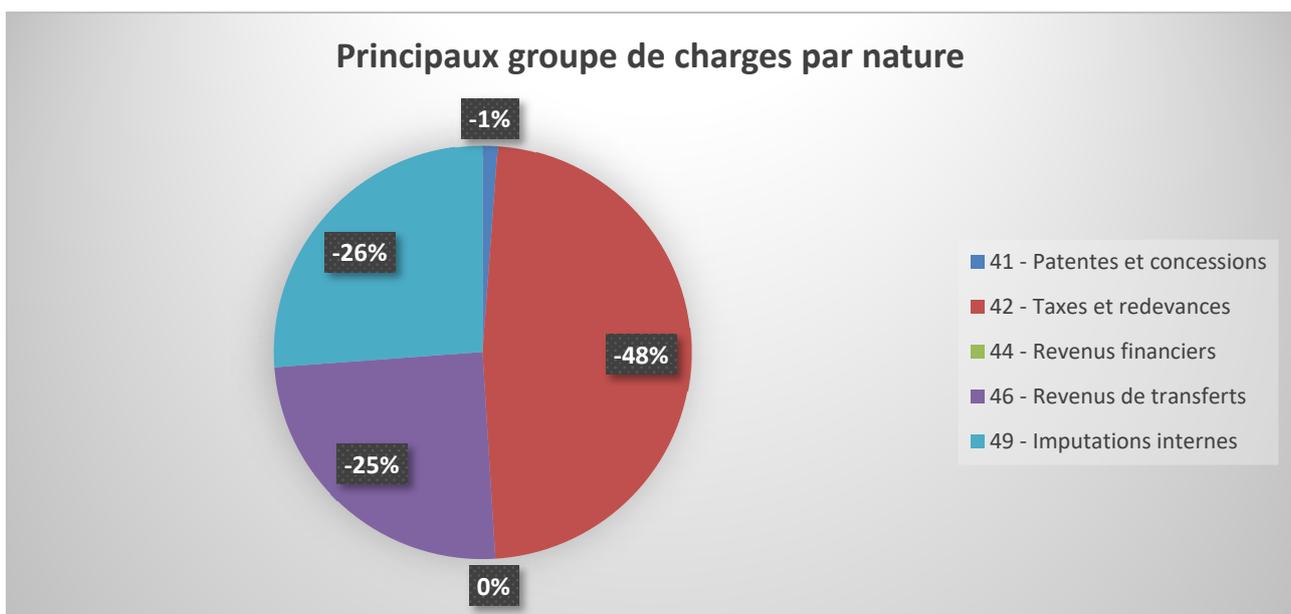
(Il est à noter que les transferts internes (Nature 3980) s'élèvent à CHF 7'631'900.50 et sont « neutralisés » par des revenus internes de même montant.)



Les principaux groupes de revenus par nature (Classe 4 MCH2) incluent les :

- Patentes et concessions (total Nature 412) : CHF -341'500.00 ;
- Taxes et redevances (total des natures 421, 424, 426, 427) : CHF -13'948'880.00 (comprenant notamment CHF -1.29M pour les émoluments administratifs, CHF -7.92M pour les taxes d'utilisation et CHF -4.58M pour les amendes) ;
- Revenus de transfert (total des natures 461 et 463) : CHF -7'233'568.00 (comprenant les dédommagements et subventions reçus des collectivités). À noter qu'un montant de CHF 30'794'108.70, lié à la participation des communes sans les revenus des contrats de prestation, a été enregistré dans le compte 4612, mais n'a pas été inclus dans le total ci-dessus.

(Les transferts internes (Nature 4980) s'élèvent à CHF -7'631'900.50 et « neutralisent » les charges internes correspondantes.)



### 3.2. Plan d'investissements 2026 : évolutions et principes d'amortissement MCH2

Le maintien et la modernisation des capacités opérationnelles de l'ASR nécessitent des investissements réguliers. Le plan d'investissements pour 2026 (document Annexe 3 - Tableau des investissements 2026)

s'inscrit dans cette perspective. Conformément aux principes du MCH2, ces investissements sont portés à l'actif du bilan et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique.

En comparant avec le plan d'investissements 2025, les **évolutions notables pour 2026** concernent principalement les points suivants :

- **Nouveaux projets majeurs en 2026 :**

- Nouvelle infrastructure informatique ASR : un investissement conséquent de CHF 1'100'000 est prévu pour 2025, avec un amortissement annuel de CHF 220'000. Cet investissement n'apparaissait qu'avec un montant d'acquisition de CHF 500'000 et un amortissement de CHF 50'000 dans le plan fourni en 2025 ;
- Projet POLAP (Police) : un montant de CHF 88'000 est budgété pour ce projet en 2026 ;
- Acquisition de plusieurs véhicules en 2026 : pour le Service de Police, la Chancellerie et le SDIS, marquant un renouvellement du parc.

- **Projets de 2025 non reconduits :**

- Le projet « Mise à l'enquête de la maison de la sécurité publique » et « Plan d'affectation maison de la sécurité publique », qui figuraient pour CHF 1'952'000 dans le plan 2025 ne sont plus listés comme investissements dans le tableau 2026, suite à l'évolution du projet ;
- De même, le projet « Mise en place du réseau mobile Swisscom EMM » (CHF 180'000 en 2025 ne figure finalement plus au plan d'investissement 2026.

- **Autres :**

- Il est à noter que le projet « Odyssée », encore récemment considéré comme abandonné, a été réorganisé par les instances cantonales et prendra finalement une nouvelle forme. En revanche, les délais d'achèvement ont été repoussés.

- **Continuité des amortissements :** De nombreux investissements des années antérieures continuent de générer des charges d'amortissement en 2026, conformément à leur plan initial.

L'ensemble des amortissements planifiés pour 2026, intégrant ces nouveaux projets et les anciens, s'élève à CHF 1'105'311.00 (Nature MCH2 3330).

Somme de Investissement Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes			Total général
	2025	2026	2027	
<b>Chancellerie</b>		<b>30'000.00</b>		<b>30'000.00</b>
Voiture chancellerie CUBLY 935		30'000.00		30'000.00
<b>Police</b>	<b>380'914.00</b>	<b>2'008'000.00</b>	<b>270'000.00</b>	<b>2'658'914.00</b>
Moto de police - CUBLY 919			15'000.00	15'000.00
Moto de police - CUBLY 920		15'000.00		15'000.00
Moto de police CUBLY 917		15'000.00		15'000.00
Moto de police CUBLY 922			15'000.00	15'000.00
Nouvelles installations vidéo et interphones				
Vevey	50'914.00			50'914.00
Projet POALP		88'000.00		88'000.00
Projet SAT (EVO)		1'610'000.00		1'610'000.00

Véhicule de police - CUBLY 901 - électrique			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 903	140'000.00			140'000.00
Véhicule de police - CUBLY 904			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 905		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 906		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 908 - électrique			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 913	140'000.00			140'000.00
Véhicule de police - CUBLY 915		140'000.00		140'000.00
Véhicule police proxi CUBLY 916	50'000.00			50'000.00
Véhicule radar			30'000.00	30'000.00
<b>Protection Civile</b>	<b>50'000.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>170'000.00</b>
Fougon VW T5 Pci VICO 81			70'000.00	70'000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 82			50'000.00	50'000.00
Pinz PCI VICO 93	50'000.00			50'000.00
<b>SDIS</b>	<b>280'000.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>70'000.00</b>	<b>420'000.00</b>
Mercedes Vito SDIS Riviera 981	70'000.00			70'000.00
Mercedes Vito SDIS Riviera 983	70'000.00			70'000.00
Mercedes Vito SDIS Riviera 984		70'000.00		70'000.00
SKODA Octavia SDIS Riviera 201	70'000.00			70'000.00
SKODA Octavia SDIS Riviera 401			70'000.00	70'000.00
SKODA Octavia SDIS Riviera 900	70'000.00			70'000.00
<b>Services généraux</b>			<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
Véhicule OCM Cubly 955			25'000.00	25'000.00
<b>Signalisation</b>		<b>60'000.00</b>		<b>60'000.00</b>
Fourgon signalisation CUBLY 951		60'000.00		60'000.00
<b>Stationnement</b>			<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>
Véhicule stationnement - CUBLY 933			25'000.00	25'000.00
<b>Plusieurs services</b>	<b>1'391'140.75</b>		<b>500'000.00</b>	<b>1'891'140.75</b>
GED ASR			500'000.00	500'000.00
Mobilier	291'140.75			291'140.75
Nouvelle infrastructure informatique ASR	1'100'000.00			1'100'000.00
<b>Abandonné</b>	<b>1'132'000.00</b>	<b>1'000'000.00</b>		<b>2'132'000.00</b>
Mise à l'enquête de la maison de la sécurité		1'000'000.00		1'000'000.00
mise en place du réseau mobile Swisscom EMM	180'000.00			180'000.00
Plan d'affectation maison de la sécurité publique	952'000.00			952'000.00
<b>Total général</b>	<b>3'234'054.75</b>	<b>3'238'000.00</b>	<b>940'000.00</b>	<b>7'412'054.75</b>

### 3.3. Répartition communale de la charge nette 2026 (normes MCH2) et ses principes

La charge nette totale de l'ASR pour l'exercice 2026, s'élevant à CHF 25'140'164.50 selon les normes MCH2, est intégralement financée par les contributions des communes membres. La page « répartition par commune du budget 2026 » de l'Annexe 1 présente le tableau détaillé de cette répartition.

Il est utile de rappeler les principes qui régissent cette répartition :

- **Équilibre budgétaire (P&L à zéro)** : Le modèle financier de l'ASR est conçu pour que le résultat d'exploitation soit nul. La totalité de la charge nette est donc couverte par les contributions des communes, assurant ainsi l'équilibre financier de l'association.
- **Diversité des clés de répartition** : La contribution de chaque commune est déterminée selon des clés de répartition spécifiques, définies statutairement ou par des contrats de prestations. Ces clés varient en fonction des services et des prestations :
  - Certaines fonctions peuvent faire l'objet de pondérations particulières, tenant compte de critères spécifiques ;
  - D'autres services, tels que la Protection civile (PCi) (fonction 1620 – Défense civile) et le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) (fonction 1500 – Service du feu), voient leurs charges réparties principalement sur la base du nombre d'habitants de chaque commune, sans pondération additionnelle ;
  - Enfin, pour certaines fonctions (par exemple, 6151 – Places de stationnement et 6150 – Routes communales), des contrats de prestations entre l'ASR et les communes concernées peuvent définir des modalités de financement particulières.

Cette structure de financement, bien que complexe, vise à assurer une répartition des charges aussi équitable que possible, reflétant l'utilisation des services et les responsabilités de chaque commune membre au sein de l'ASR.

## PARTIE II – ANALYSE DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE 2026 VS 2025 (BASE PCV)

### 4. Préambule et principes généraux de l'analyse comparative

Afin d'assurer une transition en douceur et de permettre une lecture plus aisée des évolutions financières, la seconde partie du présent préavis propose une analyse comparative du budget 2026. La comparaison est effectuée par rapport au budget 2025 et aux comptes de clôture 2024 en utilisant la structure comptable de l'ancien plan comptable vaudois. Les données chiffrées de cette section sont issues de l'Annexe 4 (pour les tableaux de synthèse) et des commentaires fournis par les services et la direction financière.

Les chiffres présentés ici peuvent donc différer dans leur agrégation de ceux de la Partie I, qui sont conformes au MCH2. L'objectif est de mettre en lumière les dynamiques d'évolution des charges et des revenus sur une base comparable à celle de l'année précédente, facilitant ainsi l'appréciation des variations et des efforts de gestion. Les principes d'établissement du budget, tels que l'annualité, la prudence et la transparence, demeurent au cœur de la démarche.

### 5. Objet du préavis : Synthèse budgétaire 2026 et comparaison (base PCV)

Le projet de budget 2026, établi sur la base du plan comptable PCV à des fins comparatives, présente logiquement aussi une charge nette globale (comptes 600 à 660) à répartir entre les communes de CHF 25'140'164.50.

Cette charge nette est en augmentation de CHF 757'191.50 par rapport à la charge nette du budget 2025, qui s'élevait à CHF 24'382'973. Cette variation résulte d'une hausse des charges qui n'est que partiellement compensée par une hausse des revenus.

Service	Budget 2026	Budget 2025	Ecart 25	Effectif 2024	% 25	% 24
600	355'209.50	358'506.00	-3'296.50	339'397.22	-0.9%	4.7%
601	2'279'423.00	2'137'539.00	141'884.00	1'573'378.90	6.6%	44.9%
601.01	633'934.00	562'999.00	70'935.00	519'436.37	12.6%	22.0%

602	89'352.00	189'384.00	-100'032.00	44'026.35	-52.8%	103.0%
603	18'951'357.00	18'199'943.00	751'414.00	16'470'719.19	4.1%	15.1%
605	467'591.00	434'997.00	32'594.00	306'192.52	7.5%	52.7%
606	1'221'251.00	1'188'242.00	33'009.00	936'705.56	2.8%	30.4%
607	753'709.00	751'319.00	2'390.00	581'485.26	0.3%	29.6%
608	429'463.00	387'820.00	41'643.00	413'119.70	10.7%	4.0%
609	1'281'114.00	1'254'306.00	26'808.00	1'171'766.07	2.1%	9.3%
610	0.00	0.00	0.00	0.00		
610.01	-1'950'469.71	-1'939'397.00	-11'072.71	-2'160'716.93	0.6%	-9.7%
610.02	-3'795'573.11	-3'540'998.00	-254'575.11	-4'295'895.73	7.2%	-11.6%
610.03	-428'498.18	-423'092.00	-5'406.18	-506'509.63	1.3%	-15.4%
650	2'794'712.00	2'753'797.00	40'915.00	2'413'041.67	1.5%	15.8%
660	2'057'590.00	2'067'608.00	-10'018.00	2'014'524.97	-0.5%	2.1%
<b>Total général</b>	<b>25'140'164.50</b>	<b>24'382'973.00</b>	<b>757'191.50</b>	<b>19'820'671.49</b>	<b>3.1%</b>	<b>26.8%</b>

## 6. Analyse des écarts par rapport au budget 2025 (base PCV)

### 6.1. Vue d'ensemble : Évolution des charges, revenus et de la charge nette à répartir

L'augmentation de la charge nette de CHF 757'191.50 s'explique par une augmentation des charges brutes de l'ordre de CHF 1.3 million, partiellement compensée par une augmentation des revenus bruts d'environ CHF 0.6 million. Des ajustements spécifiques ont conduit à la variation nette finale.

Groupe nature	Budget 2026	Budget 2025	Ecart 25	Effectif 2024	% 25	% 24
3	49'716'843.50	48'395'011.00	1'321'832.50	44'888'023.59	2.7%	10.8%
4	-24'576'679.00	-24'012'038.00	-564'641.00	-25'067'352.10	2.4%	-2.0%
<b>Total général</b>	<b>25'140'164.50</b>	<b>24'382'973.00</b>	<b>757'191.50</b>	<b>19'820'671.49</b>	<b>3.1%</b>	<b>26.8%</b>

Cette évolution est le reflet de plusieurs facteurs : des augmentations incompressibles liées aux charges de personnel, des choix stratégiques concernant certains postes de dépenses et de revenus, ainsi que l'impact d'investissements antérieurs sur les charges d'amortissement.

### 6.2. Analyse détaillée des charges d'exploitation

#### 6.2.1 Charges de personnel (Compte 30 PCV)

Les charges de personnel sans les débours (306) et autres frais (309) constituent le principal facteur d'augmentation des charges pour l'exercice 2026. Elles connaissent une hausse globale de CHF 872'826 par rapport au budget 2025. Cette augmentation se décompose comme suit :

- Indexation IPC : + CHF 260'000. Ce montant correspond à une estimation de l'indexation des salaires à hauteur de 0.75%.
- Mécanismes liés à l'échelle salariale (GESPER) : + CHF 580'000. Il s'agit de l'effet annuel des mécanismes automatiques d'évolution salariale.
- « Lissage » Police 2025 : CHF -500'000. Pour rappel, un « lissage » de - CHF 200'000 avait déjà été appliqué au budget 2025 du Service de police afin de contenir l'augmentation globale.

La situation actuelle affichant un disponible de 5 % (mai 2025), nous pensons que cette mesure peut être reconduite et même accentuée. Cela permettrait d'intégrer l'impact de la suppression de la provision pour remboursements de traitement que nous avons effectuée pour ce service (voir explication détaillée ci-après), évitant ainsi de surestimer ce centre de coût.

- Augmentation nette des effectifs (1.4 ETP) du Service ambulance (pour un coût estimé à CHF 160'000).
- Engagement de 5 nouveaux aspirant au Service de police (pour un coût estimé à CHF 185'000).

### 6.2.2 Évolution des effectifs (ETP)

Le tableau ci-après récapitule l'effectif complet de l'Association de communes Sécurité Riviera :

		EPT budget 2023	EPT budget 2024	EPT budget 2025	EPT budget 2026
<b>Direction + Services généraux</b>	<b>601</b>	11.5	11.5	11.6	11.6
<b>Chancellerie</b>	<b>602</b>	4.5	4.5	4.5	4.5
<b>Police Riviera</b>	<b>603</b>	116	116	121.2	121.2
<b>Ambulance Riviera</b>	<b>605</b>	30.2	31.2	31.2	32.6
<b>UTLI</b>	<b>606</b>	6.2	7.2	7.5	7.5
<b>Amendes d'ordre</b>	<b>607</b>	5	5	5.5	5.5
<b>Office du commerce et des manifestations (OCM)</b>	<b>608</b>	7.7	7.7	7.7	7.7
<b>Signalisation</b>	<b>609</b>	8	8	7.6	7.6
<b>Offices du stationnement</b>	<b>610</b>	22.4	23.4	25	25
<b>SDIS Riviera</b>	<b>650</b>	9.5	9.5	9.5	9.5
<b>Protection Civile Riviera</b>	<b>660</b>	7.5	7.5	7.5	7.5
<b>Total</b>		<b>228.5</b>	<b>231.5</b>	<b>238.8</b>	<b>243.5</b>
<b>Augmentation EPT en 2026 :</b>					<b>1.4</b>

**Service de police :**

Il est à noter que le Service prévoit d'engager 5 aspirants en 2026, afin de pallier les postes vacants et d'anticiper d'éventuels départs. Au moment de la création du budget, seuls 1,7 ETP sont disponibles pour les intégrer, ce qui pourrait entraîner un dépassement potentiel temporaire de 3,3 ETP en 2027.

Cela dit, notre expérience montre que le « turnover » naturel permet généralement d'absorber ces effectifs supplémentaires sans impact durable sur l'effectif réel du personnel. Et si le marché de l'emploi devait être particulièrement favorable, nous conserverions la possibilité de surseoir à l'engagement de policiers déjà formés.

**Service d'ambulances :**

La dotation du service d'ambulances suffit à peine à garantir la présence des moyens opérationnels requis par le contrat de prestations conclu avec la DGS. Depuis 2022, il n'a pas été possible de faire bénéficier le personnel du temps de repos compensatoire issu du travail de nuit, ni de rendre les heures supplémentaires imposées par les interventions. Fin juin 2025, environ 9'000 heures sont dues au personnel ambulancier, sans capacité d'y parvenir à court, moyen ou long terme.

L'augmentation des EPT opérationnels prévue pour 2026 permettra de dégager environ 700 heures, spécifiquement dédiées à réduire ce « réservoir » d'heures dues. Dans cette même dynamique, un budget annuel de CHF 100'000 a été alloué pour l'engagement de deux étudiants à mi-temps, sous contrat à durée déterminée de deux ans. Cette solution permet de conserver notre rôle de service formateur, de bénéficier de 1'500 heures opérationnelles supplémentaires, et, le cas échéant, de préparer l'intégration de deux futurs collaborateurs.

**6.2.3 Impact de la suppression de la provision pour remboursement des traitements (Compte 4361 PCV)**

Un changement méthodologique important impacte la comparaison des charges de personnel et des revenus : la suppression de la provision pour remboursement des traitements (compte PCV 4361), qui s'élevait à CHF 490'500 au budget 2025. Cette pratique consistait à budgéter une « recette » pour anticiper les remboursements d'assurances en cas d'absence du personnel (maladie, accident). Cette méthode présentait plusieurs inconvénients : elle masquait le coût brut réel du personnel et limitait la flexibilité de gestion en cas d'absences (difficulté à engager des CDD ou à payer des heures supplémentaires avec les fonds correspondants), pénalisant parfois les services qui n'avaient pas à déplorer d'absences significatives. Avec le passage au MCH2 (et anticipé dans la logique budgétaire 2026), les remboursements réels seront imputés en diminution directe des charges de personnel (dans les comptes de charges), permettant une vision plus transparente et une meilleure utilisation de ces fonds pour des besoins ponctuels. La suppression de cette « recette » budgétaire de CHF 490'000 au compte 4361 agit donc comme une augmentation implicite de 1.4% du budget des charges de personnel. Elle correspond à une augmentation générale pour l'ASR équivalente à environ 3.4 ETP standard.

Nature	Service	Budget 2026	Budget 2025	Ecart 25	Effectif 2024
4361	601	0.00	-10'000.00	10'000.00	-53'092.65
	601.01	0.00		0.00	-10'317.70
	602	0.00	0.00	0.00	0.00
	603	0.00	-300'000.00	300'000.00	-213'279.75
	605	0.00	-100'000.00	100'000.00	-58'086.30
	606	0.00	0.00	0.00	0.00
	607	0.00	-500.00	500.00	0.00
	608	0.00	0.00	0.00	-8'660.40
	609	0.00	-10'000.00	10'000.00	-5'040.90
	610	0.00	-70'000.00	70'000.00	-59'857.90

610.01	0.00	0.00	0.00	0.00
610.02	0.00	0.00	0.00	0.00
610.03	0.00	0.00	0.00	0.00
650	0.00	0.00	0.00	-102'192.90
660	0.00	0.00	0.00	-1'422.50
	<b>0.00</b>	<b>-490'500.00</b>	<b>490'500.00</b>	<b>-511'951.00</b>
	<b>0.00</b>	<b>-490'500.00</b>	<b>490'500.00</b>	<b>-511'951.00</b>

#### 6.2.4 Stratégie de « lissage » budgétaire envisagée

Par le passé, l'on a pu constater des écarts récurrents entre le budget et les comptes de l'ASR, notamment un écart de CHF 2,68 millions entre le budget 2024 et les comptes (dont CHF 1,24 million concerne les charges de personnel). Suite à la suppression de la provision pour remboursement des traitements, qui pourrait encore accentuer ce phénomène, nous avons donc décidé d'appliquer un « lissage » de CHF 500'000 sur les charges de personnel du Service de police.

Cette mesure se justifie pour deux raisons :

- Malgré un premier lissage de CHF 200'000 appliqué au budget 2025, le taux de réalisation des charges de personnel de ce service se maintient à 95 % (situation en mai 2025), confirmant une sous-exécution budgétaire persistante ;
- La suppression de la pratique consistant à budgéter un taux d'absence (qui représente pour ce service environ 1 % de la masse salariale) et les difficultés rencontrées pour recruter du personnel en CDD pour les remplacements justifient également une approche budgétaire plus prudente pour ce poste.

En tenant compte de ces éléments, ce lissage de CHF 500'000 – visant à présenter un budget pour les charges de personnel du Service de police qui soit plus proche de la réalité des dépenses effectives – nous paraît pertinent.

#### 6.2.5 Évolution des autres charges d'exploitation notables

Au-delà des charges de personnel, d'autres postes de dépenses connaissent des évolutions significatives :

- Informatique (Comptes PCV 3111.01 Achats, 3151.01 Entretien, 3182 Téléphonie) : globalement, les charges directes liées à l'informatique (hors amortissements des nouvelles infrastructures) affichent une diminution de CHF 110'000 par rapport au budget 2025. Cette baisse s'explique par une rationalisation des coûts et des planifications d'achats différentes ;
- Amortissements équipements (Comptes PCV 331x) : les amortissements sont en augmentation de CHF 370'000 par rapport à 2025. Cette hausse est principalement due à :
  - L'amortissement de la nouvelle infrastructure informatique, dont la charge annuelle a été revue à CHF 220'000 (au lieu des CHF 100'000 initialement estimés pour ce poste en 2025, car le montant de 2025 avait été sous-évalué) ;
  - L'amortissement du projet POLAP pour + CHF 8'800 ;
  - L'entrée en amortissement de nouveaux véhicules et équipements acquis fin 2025 ou prévus pour 2026.
- Autres ajustements, notamment concernant le compte « Honoraires » (601.3185) :

- Un montant de + CHF 100'000 a été ajouté pour la gestion de nos archives ;
- Un budget de + CHF 16'000 a été rajouté pour les honoraires liés à la sensibilisation à la cybersécurité ;
- Un budget de + CHF 50'000 a été prévu pour initier la réflexion sur la révision de l'échelle des salaires.

Si l'on neutralise l'effet de la hausse des charges de personnel, de la suppression de la provision 4361, ainsi que des variations des charges informatiques, des amortissements, et des honoraires, la charge nette du budget serait inférieure d'environ CHF 1,04 million par rapport à 2025, avec un total des charges inférieur de CHF 18'198.50.

Groupe nature	Service	Somme de Budget 2026	Somme de Budget 2025	Somme de Ecart 25	Somme de Effectif 2024	Somme de % 25	Somme de % 24
3	600	35'550.50	38'570.00	-3'019.50	38'892.15	-7.8%	-8.6%
	601	349'360.00	341'500.00	7'860.00	206'343.86	2.3%	69.3%
	601.01	29'065.00	25'900.00	3'165.00	17'018.44	12.2%	70.8%
	602	34'450.00	41'580.00	-7'130.00	29'215.71	-17.1%	17.9%
	603	1'703'570.00	1'799'190.00	-95'620.00	1'506'090.17	-5.3%	13.1%
	605	832'400.00	748'700.00	83'700.00	969'286.54	11.2%	-14.1%
	606	99'110.00	112'820.00	-13'710.00	79'501.41	-12.2%	24.7%
	607	566'130.00	551'250.00	14'880.00	514'486.62	2.7%	10.0%
	608	89'315.00	94'800.00	-5'485.00	236'904.33	-5.8%	-62.3%
	609	366'180.00	369'560.00	-3'380.00	325'832.10	-0.9%	12.4%
	610	48'000.00	29'000.00	19'000.00	28'428.76	65.5%	68.8%
	610.01	189'590.00	187'920.00	1'670.00	159'606.88	0.9%	18.8%
	610.02	731'905.00	683'800.00	48'105.00	725'837.88	7.0%	0.8%
	610.03	16'310.00	25'080.00	-8'770.00	23'554.32	-35.0%	-30.8%
	650	2'342'125.00	2'318'045.00	24'080.00	2'204'519.19	1.0%	6.2%
660	1'011'008.00	1'094'552.00	-83'544.00	970'677.26	-7.6%	4.2%	
<b>Total 3</b>		<b>8'444'068.50</b>	<b>8'462'267.00</b>	<b>-18'198.50</b>	<b>8'036'195.62</b>	<b>-0.2%</b>	<b>5.1%</b>
4	600	-1'000.00	-1'000.00	0.00	-700.00	0.0%	42.9%
	601	-5'000.00	-65'000.00	60'000.00	-179'530.50	-92.3%	-97.2%
	601.01		0.00	0.00	-94.00		-100.0%
	602	-530'000.00	-440'000.00	-90'000.00	-534'360.00	20.5%	-0.8%
	603	-1'878'500.00	-1'683'500.00	-195'000.00	-2'060'321.68	11.6%	-8.8%
	605	-5'539'800.00	-4'954'000.00	-585'800.00	-5'316'971.74	11.8%	4.2%
	606		-2'000.00	2'000.00	0.00	-100.0%	
	607	-630'000.00	-630'000.00	0.00	-705'247.87	0.0%	-10.7%
	608	-939'200.00	-896'500.00	-42'700.00	-1'024'478.40	4.8%	-8.3%
	609	-104'000.00	-92'000.00	-12'000.00	-97'233.91	13.0%	7.0%
	610		-500.00	500.00	-161.41	-100.0%	-100.0%

	610.01	-3'300'000.00	-3'320'000.00	20'000.00	-3'262'824.00	-0.6%	1.1%
	610.02	-6'370'000.00	-6'115'000.00	-255'000.00	-6'532'857.83	4.2%	-2.5%
	610.03	-730'000.00	-725'000.00	-5'000.00	-760'810.14	0.7%	-4.0%
	650	-1'309'725.00	-1'289'625.00	-20'100.00	-1'396'333.89	1.6%	-6.2%
	660	-186'723.00	-283'833.00	97'110.00	-176'525.01	-34.2%	5.8%
<b>Total 4</b>		<b>-21'523'948.00</b>	<b>-20'497'958.00</b>	<b>-1'025'990.00</b>	<b>-22'048'450.38</b>	<b>5.0%</b>	<b>-2.4%</b>

### 6.3. Analyse détaillée des revenus d'exploitation

Les revenus bruts de l'ASR (hors produits des entités de la Signalisation et du Stationnement, qui ont un traitement financier spécifique et sont analysés plus avant, et hors provision pour le remboursement de traitements) sont également en évolution, avec une augmentation prévue de CHF 774'490. Trois éléments notables expliquent cette hausse :

- L'augmentation des revenus provenant des amendes d'ordre, estimée à + CHF 200'000. Cette estimation reste prudente, car les revenus prévus au budget 2026 demeurent inférieurs aux revenus effectifs constatés en 2024 ;
- Une augmentation importante de CHF 90'000 des revenus en lien avec la notification des commandements de payer (budget basé sur les revenus effectifs de 2024). Cette augmentation est due au nombre toujours croissant de procédures de poursuite devant être gérées par notre Chancellerie.
- Une augmentation d'environ CHF 500'000 liée aux subventions de la DGS, suite à l'augmentation des tarifs ambulanciers.

Une analyse plus détaillée des postes de revenus par nature et par service permettra de préciser les autres variations.

### 6.4. Analyse par service (selon l'ancien plan de comptes PCV)

L'analyse qui suit détaille les principales évolutions budgétaires service par service, sur la base des informations consolidées dans le document Annexe 4 - budget 2026 PCV. Les comparaisons se font par rapport au Budget 2025 (B2025) et, lorsque cela est pertinent et que les données sont disponibles et comparables, par rapport aux comptes de l'exercice précédent.

#### 6.4.1 Services 600 (Autorités) et 601 (Direction & Services généraux)

Le budget du service 601 Direction intègre une augmentation de CHF 197'000 pour les honoraires (compte PCV 3185). L'explication de cette évolution est développée plus haut. Concernant les Services généraux (601.01 Juridique & Communication), une augmentation des honoraires de CHF 28'000 est prévue, principalement pour couvrir les besoins en communication liés au projet stratégique de la Maison de la sécurité publique. Les autres variations au sein de ces services administratifs sont principalement liées aux ajustements des charges de personnel (décrits précédemment) et à des transferts de charges internes.

#### 6.4.2 Service 602 (Chancellerie)

Le budget de la Chancellerie est influencé par les effets généraux sur les charges de personnel et par une augmentation de revenus de CHF 90'000, dont l'explication a aussi été développée plus avant.

### 6.4.3 Service 603 (Police)

Le Service de police, qui représente une part importante du budget de l'ASR, voit son budget principalement impacté par l'augmentation des charges de personnel (effet GESPER, IPC, et engagement de 5 aspirants), et ce, malgré le lissage prévu de CHF 500'000. Toutefois, une fois les différents éléments budgétaires mentionnés plus haut isolés (y compris l'augmentation des revenus provenant des amendes d'ordre), le budget spécifique aux opérations de la Police (charges discrétionnaires) présenterait une diminution d'environ CHF 100'000, notamment grâce à une budgétisation resserrée.

### 6.4.4 Service 605 (Ambulance)

Le Service d'ambulances connaît plusieurs évolutions notables :

- Une augmentation des charges de personnel liée à la création de 1,4 EPT (environ CHF 160'000, qui viennent s'ajouter aux évolutions normales) est prévue afin d'aider à résorber un volume d'environ 9'000 heures dues au personnel, accumulées au fil des années (principalement des heures supplémentaires et des heures de compensation du travail de nuit).
- L'engagement de deux étudiants ambulanciers à 50% pour des CDD de deux ans (environ CHF 100'000) permet d'assurer la relève, notamment en prévision d'une pénurie du personnel ambulancier que la DGS prévoit dès 2028.
- Suite aux discussions avec la Direction générale de la santé (DGS) et à l'augmentation des tarifs, le service devrait bénéficier d'une augmentation des subventions de CHF 500'000 ;
- Compte 605.3065 (Vêtements et effets d'habillement PCV) : la forte augmentation (+225 % par rapport à C2024) s'explique par l'approbation attendue d'un nouvel uniforme cantonal en 2025. Le renouvellement de cet uniforme pour le personnel de l'ASR est planifié sur 2026 et 2027 ;
- Compte 605.3141 (Entretien bâtiments PCV) : l'augmentation de +100% par rapport au B2025 (passant de CHF 6'000 à CHF 12'000) est justifiée par la nécessité de couvrir des travaux de réparation importants.
- Compte 605.3156 (Entretien appareils médicaux et de laboratoire PCV) : de même, ce montant est maintenu malgré une hausse de +43,6 % par rapport à C2024. En effet, le renouvellement par la DGS de cinq défibrillateurs, attendu en 2025, ne sera effectif qu'en fin 2026, engendrant des frais d'entretien et de réparation croissants et imprévisibles ;
- Concernant la facturation des prestations d'ambulance (605.4356), l'externalisation initialement envisagée pour 2025 ne se concrétisera pas. Des contacts ont été pris avec la CEEPV (Centrale d'encaissement des Établissements sanitaires vaudois) pour une éventuelle prise en charge dès début 2026. En attendant, le budget 2026 est adapté sur le modèle de 2025 pour ce qui est des charges et revenus liés à la facturation interne.

### 6.4.5 Service 606 (UTLI)

Le budget de l'UTLI est impacté par les effets généraux sur les charges de personnel et les coûts informatiques.

### 6.4.6 Service 607 (Amendes d'ordre)

Rien de particulier à signaler.

#### 6.4.7 Service 608 (Police du Commerce – OCM)

Une augmentation de CHF 18'000 est prévue au compte PCV 3185 (Honoraires) pour financer une analyse informatique visant à rationaliser les processus. La variation à la baisse des revenus de ce service par rapport à 2024 est principalement liée à l'absence de facturation du domaine public lors de manifestations.

- 3.4.7. Services 609 (Signalisation) et 610 (Stationnement)

Ces services sont régis par des contrats de prestations conclus avec les communes concernées. L'augmentation des revenus nets de ces services (+ CHF 244'246 au B2025 par rapport au B2024) provient principalement de l'augmentation budgétée des recettes des parcomètres (+ CHF 300'000 à Montreux et + CHF 140'000 à Vevey). Les budgets ont été basés sur nos chiffres de revenus de 2024.

#### 6.4.8 Service 650 (SDIS)

Plusieurs postes du budget SDIS connaissent des ajustements expliqués ci-dessous :

- Compte 650.3066 PCV (Frais de subsistance) : budgété à CHF 67'280, ce montant est jugé cohérent avec les dépenses effectives de 2022 (CHF 64'200) et 2023 (CHF 63'200), malgré un montant 2024 plus bas. Cette baisse en 2024 est due à une sous-utilisation de la participation pour le repas annuel et à une surévaluation des besoins pour les instructions de permanence ;
- Compte 650.3091 PCV (Frais de formation du personnel) : l'augmentation importante par rapport aux comptes 2024 (+31 %) s'explique par le report d'une formation auprès de la société CIMO, initialement prévue en 2024 ;
- Compte 650.3111.01 PCV (Achat matériel informatique) : il a été décidé de ne pas renouveler les ordinateurs comme prévu initialement en 2024, leur état étant jugé encore fonctionnel pour un an ou deux. L'UTLI a potentiellement reporté ces remplacements. Le montant inscrit au budget est donc bien supérieur à celui des comptes 2024 ;
- Compte 650.3141 PCV (Entretien bâtiments) : le budget 2026 inclut l'acquisition et l'installation d'un lave-bottes pour la caserne de Vevey, ainsi que des serrures électroniques supplémentaires.

#### 6.4.9 Service 660 (Protection Civile - PCi)

Les principales évolutions pour la PCi sont justifiées ci-dessous :

- Comptes du groupe 311 PCV (Achats) : l'augmentation de +50% par rapport au B2025 est liée à l'adaptation de l'infrastructure de Vevey Saint-Martin (serrures électroniques, tableaux blancs, mobilier) pour accueillir une troupe de 120 personnes ;
- Compte 314 PCV (Entretien bâtiments) : le passage de CHF 0 à CHF 10'000 est également lié à l'infrastructure précitée, pour la création d'un réseau internet nécessaire à l'engagement ;
- Compte 3185 PCV (Honoraires) : maintenu à CHF 2'000, ce montant est destiné au support externe pour les formations des cadres professionnels et de milice ;
- Compte 3193 PCV (Cotisations) : l'augmentation à CHF 2'500 (par rapport à CHF 0 dans les comptes 2024) est due à l'inscription de l'ORPC auprès de la Fédération suisse de la protection civile, qui facture une somme de 2,5 centimes par année et par habitant.

## 6.5. Conclusion de l'analyse budgétaire comparative

L'analyse du budget 2026, menée sur une base comparable à celle de 2025 (PCV), met en évidence une augmentation maîtrisée de la charge nette. Les principaux moteurs de cette hausse résident dans les charges de personnel, influencées par les mécanismes salariaux, l'indexation et une croissance mesurée des effectifs pour répondre aux besoins opérationnels, ainsi que par la suppression d'une provision technique qui impacte la comparaison. Les investissements passés et futurs, notamment dans le domaine informatique, se traduisent également par une augmentation des charges d'amortissement. En dépit de ces pressions à la hausse, des efforts de maîtrise des autres charges de fonctionnement ont été réalisés et sont perceptibles dans plusieurs services.

## 7. Modalités de transition et documents de référence

Pour accompagner la lecture de ce premier budget sous MCH2, les documents suivants sont mis à disposition en annexe :

- **Annexe 1** : le budget 2026 détaillé de l'ASR, présenté intégralement selon la structure et la nomenclature MCH2. **C'est ce document qui est soumis à l'approbation du Conseil intercommunal** ;
- **Annexe 2** : deux matrices de conversion illustrant les principales correspondances entre les comptes de l'ancien plan comptable vaudois (PCV) et les nouveaux comptes MCH2 ;
- **Annexe 3** : le plan d'investissements 2026 ;
- **Annexe 3** : des tableaux synthétiques présentant les chiffres clés du budget 2026 selon l'ancien format PCV. Ces tableaux servent de base à l'analyse comparative détaillée qui figure en Partie II du présent préavis.

Le Service des finances de l'ASR se tient en outre à entière disposition pour toute question ou précision que ce nouveau cadre comptable et les chiffres du budget 2026 pourraient susciter.

## 8. Conclusion générale du préavis budgétaire

Le budget 2026 de l'Association Sécurité Riviera est présenté dans un contexte de transition important, marqué par l'adoption du modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Cette réforme, expliquée en première partie du préavis, vise à moderniser notre gestion financière, à accroître la transparence et à faciliter la comparabilité de nos comptes. Le budget soumis à votre approbation (Annexe 1) est établi selon cette nouvelle nomenclature.

L'analyse des évolutions par rapport à l'exercice précédent, menée en Partie II sur la base de l'ancien plan comptable PCV pour en faciliter la lecture, indique une augmentation de la charge nette de l'association. Cette hausse est principalement induite par :

- L'évolution naturelle et nécessaire des charges de personnel, incluant l'indexation, les effets découlant de la progression dans l'échelle salariale et une adaptation ciblée des effectifs ;
- Un changement méthodologique concernant la budgétisation des remboursements de traitements ;
- L'impact des investissements indispensables au maintien et à la modernisation de nos outils et infrastructures, notamment informatiques, qui se traduit par une augmentation des amortissements.

Le Comité de direction a souhaité porter une attention particulière à la maîtrise des dépenses de fonctionnement discrétionnaires et a initié une réflexion sur une mesure de « lissage » afin de contenir l'impact sur les contributions communales. Ces mesures sont décrites dans la section 6.2.4. ci-avant.

Le plan d'investissements 2026 soutient les priorités stratégiques de l'ASR, en particulier la consolidation de notre infrastructure technologique et le renouvellement ciblé des équipements essentiels à nos missions.

Malgré un contexte exigeant, le budget 2026 reflète la volonté de l'ASR de garantir un haut niveau de prestations dans tous ses domaines d'activité, tout en assurant une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics. Le Comité de direction est convaincu que les orientations prises permettront à l'ASR de relever les défis futurs et de continuer à servir efficacement les communes et la population de la Riviera.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2025 du Comité de direction sur le projet de Budget 2026 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

1. D'approuver le budget de fonctionnement de l'Association Sécurité Riviera pour l'année 2026, établi selon le modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), présentant :
  - Un total de charges de CHF 54'296'013.00 ;
  - Un total de revenus de CHF -29'155'848.50 ;
  - Soit une charge nette totale à répartir de CHF 25'140'164.50 (détails en Annexe 1) ;
2. D'Approuver le plan d'investissements pour l'année 2026 de CHF 2'238'000, dont les nouveaux projets et les amortissements y relatifs sont détaillés dans le présent préavis.

Ainsi adopté le 5 juin 2025

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président



Bernard Degex



Le Secrétaire suppléant



Sébastien Piu

**BUDGET 2026 - TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Annexe 1 – Budget 2026 MCH2	
A. Résultats détaillés par fonction	
Législatif	1
Exécutif	1
Direction	1-2
Chancellerie	2-3
UTLI	3-4
Police et sécurité publique	4-6
Sécurité routière	6-7
Questions juridiques	7-8
Service du feu	8-9
Défense civile	9-10
Service de sauvetage	11-12
Routes communales	12-13
Places de stationnement	13
Places de stationnement, Montreux	13-14
Places de stationnement, Vevey	14-15
Places de stationnement, La Tour-de-Peilz	15
B. Résultats par nature	
Charges par nature	16-17
Revenus par nature	18
C. Répartition interne des services transversaux	19
D. Répartition par commune	20
Annexe 2 – Matrices de conversion	21-58
Annexe 3 - Plan d'investissements	59
Annexe 4 - Tableaux synthétiques selon l'ancien format PCV	60-74

## ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026

Résultats détaillés par fonction

Étiquettes de lignes	Somme de Montant débit	Somme de Montant crédit	Somme de Montant
<b>01100 - Législatif</b>	<b>34 880.00</b>	<b>34 880.00</b>	<b>0.00</b>
3000 - Salaires des autorités et commissions	28 300.00	0.00	28 300.00
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	5 200.00	0.00	5 200.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	500.00	0.00	500.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	80.00	0.00	80.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	800.00	0.00	800.00
4980 - Transfert internes entre services	0.00	34 880.00	-34 880.00
<b>01200 - Exécutif</b>	<b>321 329.50</b>	<b>321 329.50</b>	<b>0.00</b>
3100 - Matériel de bureau	200.00	0.00	200.00
3102 - Imprimés, publications	2 700.00	0.00	2 700.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	700.00	0.00	700.00
3130 - Prestations de service de tiers	6 000.00	0.00	6 000.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	1 200.00	0.00	1 200.00
3134 - Primes d'assurances choses	80.50	0.00	80.50
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	7 570.00	0.00	7 570.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	1 000.00	0.00	1 000.00
3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	301 879.00	0.00	301 879.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	1 000.00	-1 000.00
4980 - Transfert internes entre services	0.00	320 329.50	-320 329.50
<b>02201 - Direction</b>	<b>2 918 357.00</b>	<b>2 918 357.00</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 641 021.00	0.00	1 641 021.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	7 200.00	0.00	7 200.00
3043 - Indemnités de logement	16 920.00	0.00	16 920.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	38 722.00	0.00	38 722.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	103 069.00	0.00	103 069.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	252 880.00	0.00	252 880.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	4 340.00	0.00	4 340.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	42 199.00	0.00	42 199.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	22 549.00	0.00	22 549.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	9 000.00	0.00	9 000.00

3091 - Recrutement du personnel	20 000.00	0.00	20 000.00
3099 - Autres charges de personnel	36 700.00	0.00	36 700.00
3100 - Matériel de bureau	4 600.00	0.00	4 600.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	2 200.00	0.00	2 200.00
3102 - Imprimés, publications	19 300.00	0.00	19 300.00
3103 - Littérature spécialisée, magazines	3 500.00	0.00	3 500.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	1 500.00	0.00	1 500.00
3113 - Matériel informatique	14 700.00	0.00	14 700.00
3118 - Immobilisations incorporelles	2 000.00	0.00	2 000.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	10 600.00	0.00	10 600.00
3130 - Prestations de service de tiers	12 380.00	0.00	12 380.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	348 450.00	0.00	348 450.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	58 900.00	0.00	58 900.00
3134 - Primes d'assurances choses	18 800.00	0.00	18 800.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	1 000.00	0.00	1 000.00
3153 - Entretien informatique, matériel	16 400.00	0.00	16 400.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	12 500.00	0.00	12 500.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	127 425.00	0.00	127 425.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	9 100.00	0.00	9 100.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	5 000.00	0.00	5 000.00
3199 - Autres charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	15 402.00	0.00	15 402.00
3401 - Intérêts passifs des engagements financiers	4 000.00	0.00	4 000.00
3420 - Acquisition et administration de capital	11 000.00	0.00	11 000.00
3636 - Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	25 000.00	0.00	25 000.00
4210 - Emoluments pour actes administratifs		5 000.00	-5 000.00
4260 - Remboursements et participations de tiers	0.00	0.00	0.00
4980 - Transfert internes entre services	0.00	2 913 357.00	-2 913 357.00
<b>02203 - Chancellerie</b>	<b>619 352.00</b>	<b>619 352.00</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	422 883.00	0.00	422 883.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	2 880.00	0.00	2 880.00
3043 - Indemnités de logement	1 080.00	0.00	1 080.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	2 250.00	0.00	2 250.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	27 695.00	0.00	27 695.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	65 645.00	0.00	65 645.00

3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 125.00	0.00	1 125.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	11 167.00	0.00	11 167.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	5 967.00	0.00	5 967.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00	0.00
3099 - Autres charges de personnel	0.00	0.00	0.00
3100 - Matériel de bureau	1 200.00	0.00	1 200.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3 700.00	0.00	3 700.00
3102 - Imprimés, publications	800.00	0.00	800.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00	0.00	500.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	0.00	0.00	0.00
3112 - Vêtements, linge, rideaux	500.00	0.00	500.00
3113 - Matériel informatique	2 400.00	0.00	2 400.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	650.00	0.00	650.00
3130 - Prestations de service de tiers	9 300.00	0.00	9 300.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	2 150.00	0.00	2 150.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	9 810.00	0.00	9 810.00
3134 - Primes d'assurances choses	2 000.00	0.00	2 000.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3 000.00	0.00	3 000.00
3153 - Entretien informatique, matériel	6 150.00	0.00	6 150.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	7 350.00	0.00	7 350.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	6 750.00	0.00	6 750.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	8 050.00	0.00	8 050.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	500.00	0.00	500.00
3199 - Autres charges d'exploitation	200.00	0.00	200.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	13 650.00	0.00	13 650.00
4611 - Dédommagements des cantons et concordats	0.00	530 000.00	-530 000.00
4980 - Transfert internes entre services	0.00	89 352.00	-89 352.00
<b>02204 - UTLI</b>	<b>1 221 251.00</b>	<b>1 221 251.00</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	772 200.00	0.00	772 200.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	2 880.00	0.00	2 880.00
3043 - Indemnités de logement	9 720.00	0.00	9 720.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	38 386.00	0.00	38 386.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	53 108.00	0.00	53 108.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	124 507.00	0.00	124 507.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 158.00	0.00	2 158.00

3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	21 413.00	0.00	21 413.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	11 442.00	0.00	11 442.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	5 000.00	0.00	5 000.00
3099 - Autres charges de personnel	0.00	0.00	0.00
3100 - Matériel de bureau	1 500.00	0.00	1 500.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	31 200.00	0.00	31 200.00
3103 - Littérature spécialisée, magazines	0.00	0.00	0.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	2 000.00	0.00	2 000.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	2 000.00	0.00	2 000.00
3112 - Vêtements, linge, rideaux	1 000.00	0.00	1 000.00
3113 - Matériel informatique	16 200.00	0.00	16 200.00
3118 - Immobilisations incorporelles	6 500.00	0.00	6 500.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3 700.00	0.00	3 700.00
3130 - Prestations de service de tiers	3 800.00	0.00	3 800.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	10 200.00	0.00	10 200.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	17 920.00	0.00	17 920.00
3134 - Primes d'assurances choses	150.00	0.00	150.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	600.00	0.00	600.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	2 000.00	0.00	2 000.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	500.00	0.00	500.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	1 000.00	0.00	1 000.00
3153 - Entretien informatique, matériel	15 150.00	0.00	15 150.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	9 150.00	0.00	9 150.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	40 410.00	0.00	40 410.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 000.00	0.00	1 000.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	3 000.00	0.00	3 000.00
3199 - Autres charges d'exploitation	1 500.00	0.00	1 500.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	9 957.00	0.00	9 957.00
4980 - Transfert internes entre services	0.00	1 221 251.00	-1 221 251.00
<b>11100 - Police et sécurité publique</b>	<b>23 422 429.09</b>	<b>23 422 429.09</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	12 016 820.00	0.00	12 016 820.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	45 600.00	0.00	45 600.00
3043 - Indemnités de logement	78 480.00	0.00	78 480.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	1 701 041.00	0.00	1 701 041.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	889 689.00	0.00	889 689.00

3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	2 177 413.00	0.00	2 177 413.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	36 551.00	0.00	36 551.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	365 764.00	0.00	365 764.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	193 129.00	0.00	193 129.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	364 450.00	0.00	364 450.00
3091 - Recrutement du personnel	7 000.00	0.00	7 000.00
3099 - Autres charges de personnel	16 900.00	0.00	16 900.00
3100 - Matériel de bureau	8 200.00	0.00	8 200.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	100 550.00	0.00	100 550.00
3102 - Imprimés, publications	6 800.00	0.00	6 800.00
3103 - Littérature spécialisée, magazines	2 500.00	0.00	2 500.00
3104 - Matériel didactique	11 300.00	0.00	11 300.00
3106 - Matériel médical et de laboratoire	6 000.00	0.00	6 000.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	2 300.00	0.00	2 300.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	48 200.00	0.00	48 200.00
3112 - Vêtements, linge, rideaux	129 200.00	0.00	129 200.00
3113 - Matériel informatique	80 900.00	0.00	80 900.00
3118 - Immobilisations incorporelles	12 000.00	0.00	12 000.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	35 500.00	0.00	35 500.00
3130 - Prestations de service de tiers	101 800.00	0.00	101 800.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	97 000.00	0.00	97 000.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	379 600.00	0.00	379 600.00
3134 - Primes d'assurances choses	35 500.00	0.00	35 500.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	10 000.00	0.00	10 000.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	6 000.00	0.00	6 000.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3 000.00	0.00	3 000.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	90 620.00	0.00	90 620.00
3153 - Entretien informatique, matériel	178 800.00	0.00	178 800.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	166 000.00	0.00	166 000.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	484 250.00	0.00	484 250.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	25 000.00	0.00	25 000.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	31 000.00	0.00	31 000.00
3190 - Prestations de dommages et intérêts	2 000.00	0.00	2 000.00
3199 - Autres charges d'exploitation	3 000.00	0.00	3 000.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	641 000.00	0.00	641 000.00
3611 - Parts aux cantons et concordats	72 000.00	0.00	72 000.00

3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	143 000.00	0.00	143 000.00
4210 - Emoluments pour actes administratifs	0.00	45 000.00	-45 000.00
4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	0.00	90 000.00	-90 000.00
4260 - Remboursements et participations de tiers	0.00	76 500.00	-76 500.00
4270 - Amendes	0.00	1 700 000.00	-1 700 000.00
4611 - Dédommagements des cantons et concordats	0.00	2 000.00	-2 000.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	21 508 929.09	-21 508 929.09
3980 - Transfert internes entre services	2 592 572.09	0.00	2 592 572.09
3181 - Pertes sur créances effectives	24 000.00	0.00	24 000.00
<b>11200 - Sécurité routière</b>	<b>1 498 240.30</b>	<b>1 498 240.30</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	536 447.00	0.00	536 447.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	2 400.00	0.00	2 400.00
3043 - Indemnités de logement	6 120.00	0.00	6 120.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	4 550.00	0.00	4 550.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	35 421.00	0.00	35 421.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	83 076.00	0.00	83 076.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 439.00	0.00	1 439.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	14 282.00	0.00	14 282.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	7 632.00	0.00	7 632.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	1 000.00	0.00	1 000.00
3100 - Matériel de bureau	7 700.00	0.00	7 700.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00	0.00	1 000.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	1 000.00	0.00	1 000.00
3113 - Matériel informatique	3 600.00	0.00	3 600.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3 080.00	0.00	3 080.00
3130 - Prestations de service de tiers	118 520.00	0.00	118 520.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	10 200.00	0.00	10 200.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	10 350.00	0.00	10 350.00
3134 - Primes d'assurances choses	70.00	0.00	70.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	336 500.00	0.00	336 500.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	1 000.00	0.00	1 000.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	500.00	0.00	500.00
3153 - Entretien informatique, matériel	7 100.00	0.00	7 100.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	87 360.00	0.00	87 360.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	17 160.00	0.00	17 160.00

3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	12 600.00	0.00	12 600.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	200.00	0.00	200.00
3199 - Autres charges d'exploitation	500.00	0.00	500.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	7 302.00	0.00	7 302.00
3420 - Acquisition et administration de capital	65 600.00	0.00	65 600.00
4210 - Emoluments pour actes administratifs		630 000.00	-630 000.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	868 240.30	-868 240.30
3980 - Transfert internes entre services	114 531.30	0.00	114 531.30
<b>14000 - Question juridiques</b>	<b>1 529 006.82</b>	<b>1 529 006.82</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	815 669.00	0.00	815 669.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	1 920.00	0.00	1 920.00
3043 - Indemnités de logement	10 800.00	0.00	10 800.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	33 917.00	0.00	33 917.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	55 775.00	0.00	55 775.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	134 589.00	0.00	134 589.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 279.00	0.00	2 279.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	22 542.00	0.00	22 542.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	12 045.00	0.00	12 045.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	0.00	0.00	0.00
3100 - Matériel de bureau	3 000.00	0.00	3 000.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00	0.00	1 000.00
3102 - Imprimés, publications	3 500.00	0.00	3 500.00
3103 - Littérature spécialisée, magazines	3 200.00	0.00	3 200.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	0.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	2 000.00	0.00	2 000.00
3113 - Matériel informatique	7 000.00	0.00	7 000.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	17 550.00	0.00	17 550.00
3130 - Prestations de service de tiers	10 950.00	0.00	10 950.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	57 200.00	0.00	57 200.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	10 150.00	0.00	10 150.00
3134 - Primes d'assurances choses	1 150.00	0.00	1 150.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	2 650.00	0.00	2 650.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	0.00	0.00	0.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	0.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3 500.00	0.00	3 500.00

3153 - Entretien informatique, matériel	7 750.00	0.00	7 750.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	61 750.00	0.00	61 750.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	16 915.00	0.00	16 915.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3 500.00	0.00	3 500.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	1 000.00	0.00	1 000.00
3199 - Autres charges d'exploitation	2 500.00	0.00	2 500.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	43 262.00	0.00	43 262.00
3420 - Acquisition et administration de capital	600.00	0.00	600.00
3636 - Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	9 000.00	0.00	9 000.00
4120 - Patentes et concessions	0.00	341 500.00	-341 500.00
4210 - Emoluments pour actes administratifs	0.00	561 700.00	-561 700.00
4260 - Remboursements et participations de tiers	0.00	1 000.00	-1 000.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	624 806.82	-624 806.82
3980 - Transfert internes entre services	160 343.82	0.00	160 343.82
3181 - Pertes sur créances effectives	10 000.00	0.00	10 000.00
<b>15000 - Service du feu</b>	<b>4 302 263.79</b>	<b>4 302 263.79</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 125 191.00	0.00	1 125 191.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	5 760.00	0.00	5 760.00
3043 - Indemnités de logement	28 800.00	0.00	28 800.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	1 366 750.00	0.00	1 366 750.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	133 065.00	0.00	133 065.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	190 068.00	0.00	190 068.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3 192.00	0.00	3 192.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	31 560.00	0.00	31 560.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	16 864.00	0.00	16 864.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	12 950.00	0.00	12 950.00
3099 - Autres charges de personnel	46 800.00	0.00	46 800.00
3100 - Matériel de bureau	3 300.00	0.00	3 300.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	80 500.00	0.00	80 500.00
3102 - Imprimés, publications	500.00	0.00	500.00
3103 - Littérature spécialisée, magazines	3 250.00	0.00	3 250.00
3104 - Matériel didactique	3 950.00	0.00	3 950.00
3106 - Matériel médical et de laboratoire	4 000.00	0.00	4 000.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	12 400.00	0.00	12 400.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	31 500.00	0.00	31 500.00

3112 - Vêtements, linge, rideaux	56 900.00	0.00	56 900.00
3113 - Matériel informatique	11 900.00	0.00	11 900.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	1 800.00	0.00	1 800.00
3130 - Prestations de service de tiers	99 720.00	0.00	99 720.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	250.00	0.00	250.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	21 600.00	0.00	21 600.00
3134 - Primes d'assurances choses	14 500.00	0.00	14 500.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	16 800.00	0.00	16 800.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	8 000.00	0.00	8 000.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	0.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	30 000.00	0.00	30 000.00
3153 - Entretien informatique, matériel	8 650.00	0.00	8 650.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3 950.00	0.00	3 950.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	587 020.00	0.00	587 020.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	8 900.00	0.00	8 900.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	800.00	0.00	800.00
3199 - Autres charges d'exploitation	2 000.00	0.00	2 000.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	109 867.00	0.00	109 867.00
3611 - Parts aux cantons et concordats	3 500.00	0.00	3 500.00
4210 - Emoluments pour actes administratifs	0.00	1 000.00	-1 000.00
4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	0.00	250 000.00	-250 000.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	2 992 538.79	-2 992 538.79
4631 - Subventions des cantons et concordats	0.00	1 058 725.00	-1 058 725.00
3980 - Transfert internes entre services	197 826.79	0.00	197 826.79
3105 - Denrées alimentaires	14 880.00	0.00	14 880.00
3116 - Appareils médicaux et de laboratoire	3 000.00	0.00	3 000.00
3181 - Pertes sur créances effectives	0.00	0.00	0.00
<b>16200 - Défense civile (660)</b>	<b>2 400 492.04</b>	<b>2 400 492.04</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	865 728.00	0.00	865 728.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	1 920.00	0.00	1 920.00
3043 - Indemnités de logement	14 400.00	0.00	14 400.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	108 595.50	0.00	108 595.50
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	58 358.00	0.00	58 358.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	142 239.00	0.00	142 239.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 385.00	0.00	2 385.00

3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	23 590.00	0.00	23 590.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	12 605.00	0.00	12 605.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	43 350.00	0.00	43 350.00
3099 - Autres charges de personnel	7 000.00	0.00	7 000.00
3100 - Matériel de bureau	3 000.00	0.00	3 000.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	27 500.00	0.00	27 500.00
3103 - Littérature spécialisée, magazines	660.00	0.00	660.00
3106 - Matériel médical et de laboratoire	350.00	0.00	350.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	3 000.00	0.00	3 000.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	6 500.00	0.00	6 500.00
3112 - Vêtements, linge, rideaux	2 000.00	0.00	2 000.00
3113 - Matériel informatique	2 400.00	0.00	2 400.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	23 200.00	0.00	23 200.00
3130 - Prestations de service de tiers	28 350.00	0.00	28 350.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	1 500.00	0.00	1 500.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	13 250.00	0.00	13 250.00
3134 - Primes d'assurances choses	21 200.00	0.00	21 200.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	100.00	0.00	100.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	15 800.00	0.00	15 800.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	500.00	0.00	500.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	23 720.00	0.00	23 720.00
3153 - Entretien informatique, matériel	7 800.00	0.00	7 800.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	4 050.00	0.00	4 050.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	131 860.00	0.00	131 860.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3 500.00	0.00	3 500.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	5 000.00	0.00	5 000.00
3199 - Autres charges d'exploitation	2 000.00	0.00	2 000.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	54 217.00	0.00	54 217.00
3611 - Parts aux cantons et concordats	580 885.50	0.00	580 885.50
4260 - Remboursements et participations de tiers		64 680.00	-64 680.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	2 213 769.04	-2 213 769.04
4631 - Subventions des cantons et concordats	0.00	122 043.00	-122 043.00
3980 - Transfert internes entre services	156 179.04	0.00	156 179.04
3143 - Entretien d'autres travaux de génie civil	1 800.00	0.00	1 800.00
4472 - Paiements pour utilisations des immeubles PA	0.00	0.00	0.00
3181 - Pertes sur créances effectives	0.00	0.00	0.00

42200 - Services de sauvetage	6 686 249.23	6 686 249.23	0.00
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3 471 566.00	0.00	3 471 566.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	16 320.00	0.00	16 320.00
3043 - Indemnités de logement	38 880.00	0.00	38 880.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	389 088.00	0.00	389 088.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	250 600.00	0.00	250 600.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	611 926.00	0.00	611 926.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	10 060.00	0.00	10 060.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	101 600.00	0.00	101 600.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	54 221.00	0.00	54 221.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	72 000.00	0.00	72 000.00
3099 - Autres charges de personnel	18 500.00	0.00	18 500.00
3100 - Matériel de bureau	3 000.00	0.00	3 000.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	100 500.00	0.00	100 500.00
3102 - Imprimés, publications	0.00	0.00	0.00
3103 - Littérature spécialisée, magazines	1 000.00	0.00	1 000.00
3104 - Matériel didactique	3 000.00	0.00	3 000.00
3106 - Matériel médical et de laboratoire	98 000.00	0.00	98 000.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	4 000.00	0.00	4 000.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	4 000.00	0.00	4 000.00
3112 - Vêtements, linge, rideaux	30 000.00	0.00	30 000.00
3113 - Matériel informatique	3 100.00	0.00	3 100.00
3130 - Prestations de service de tiers	39 300.00	0.00	39 300.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	64 100.00	0.00	64 100.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	38 400.00	0.00	38 400.00
3134 - Primes d'assurances choses	24 650.00	0.00	24 650.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	21 000.00	0.00	21 000.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	11 000.00	0.00	11 000.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	2 000.00	0.00	2 000.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	79 500.00	0.00	79 500.00
3153 - Entretien informatique, matériel	31 950.00	0.00	31 950.00
3156 - Entretien des appareils médicaux et de laboratoires	26 500.00	0.00	26 500.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	12 450.00	0.00	12 450.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	79 100.00	0.00	79 100.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	8 500.00	0.00	8 500.00

3170 - Remboursements de frais effectifs	8 000.00	0.00	8 000.00
3199 - Autres charges d'exploitation	2 000.00	0.00	2 000.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	137 230.00	0.00	137 230.00
3420 - Acquisition et administration de capital	350.00	0.00	350.00
3611 - Parts aux cantons et concordats	20 000.00	0.00	20 000.00
4210 - Emoluments pour actes administratifs	0.00	20 000.00	-20 000.00
4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	0.00	0.00	0.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	1 146 449.23	-1 146 449.23
4631 - Subventions des cantons et concordats	0.00	5 519 800.00	-5 519 800.00
3980 - Transfert internes entre services	678 858.23	0.00	678 858.23
3181 - Pertes sur créances effectives	120 000.00	0.00	120 000.00
<b>61500 - Routes communales</b>	<b>1 543 375.43</b>	<b>1 543 375.43</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	736 663.00	0.00	736 663.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	1 920.00	0.00	1 920.00
3043 - Indemnités de logement	27 360.00	0.00	27 360.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	6 832.00	0.00	6 832.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	49 873.00	0.00	49 873.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	114 184.00	0.00	114 184.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	4 223.00	0.00	4 223.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	20 144.00	0.00	20 144.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	10 764.00	0.00	10 764.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	2 000.00	0.00	2 000.00
3100 - Matériel de bureau	2 150.00	0.00	2 150.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	74 650.00	0.00	74 650.00
3102 - Imprimés, publications	6 500.00	0.00	6 500.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00	0.00	500.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	3 000.00	0.00	3 000.00
3112 - Vêtements, linge, rideaux	7 000.00	0.00	7 000.00
3113 - Matériel informatique	1 000.00	0.00	1 000.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	37 150.00	0.00	37 150.00
3130 - Prestations de service de tiers	20 150.00	0.00	20 150.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	200.00	0.00	200.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	6 600.00	0.00	6 600.00
3134 - Primes d'assurances choses	4 520.00	0.00	4 520.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	5 000.00	0.00	5 000.00

3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	0.00	0.00	0.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	0.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	16 500.00	0.00	16 500.00
3153 - Entretien informatique, matériel	7 750.00	0.00	7 750.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3 450.00	0.00	3 450.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	103 310.00	0.00	103 310.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 500.00	0.00	1 500.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	0.00	0.00	0.00
3199 - Autres charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	28 221.00	0.00	28 221.00
4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	0.00	90 000.00	-90 000.00
4260 - Remboursements et participations de tiers	0.00	14 000.00	-14 000.00
4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	0.00	1 439 375.43	-1 439 375.43
3141 - Entretien des routes	80 000.00	0.00	80 000.00
3980 - Transfert internes entre services	158 261.43	0.00	158 261.43
3181 - Pertes sur créances effectives	2 000.00	0.00	2 000.00
<b>61510 - Places de stationnement</b>	<b>3 052 731.00</b>	<b>3 052 731.00</b>	<b>0.00</b>
3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2 138 833.00	0.00	2 138 833.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	7 200.00	0.00	7 200.00
3043 - Indemnités de logement	32 400.00	0.00	32 400.00
3049 - Autres indemnités forfaitaires	211 221.00	0.00	211 221.00
3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	154 682.00	0.00	154 682.00
3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	360 417.00	0.00	360 417.00
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	6 284.00	0.00	6 284.00
3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	62 368.00	0.00	62 368.00
3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	33 326.00	0.00	33 326.00
3090 - Formation et perfectionnement du personnel	20 000.00	0.00	20 000.00
3112 - Vêtements, linge, rideaux	25 000.00	0.00	25 000.00
3170 - Remboursements de frais effectifs	1 000.00	0.00	1 000.00
3980 - Transfert internes entre services		0.00	0.00
4980 - Transfert internes entre services	0.00	3 052 731.00	-3 052 731.00
<b>61511 - Places de stationnement, Montreux</b>	<b>3 300 000.00</b>	<b>3 300 000.00</b>	<b>0.00</b>
3100 - Matériel de bureau	1 800.00	0.00	1 800.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	2 650.00	0.00	2 650.00

3102 - Imprimés, publications	19 500.00	0.00	19 500.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00	0.00	500.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	13 000.00	0.00	13 000.00
3113 - Matériel informatique	0.00	0.00	0.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	2 600.00	0.00	2 600.00
3130 - Prestations de service de tiers	25 600.00	0.00	25 600.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	200.00	0.00	200.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	49 250.00	0.00	49 250.00
3134 - Primes d'assurances choses	2 090.00	0.00	2 090.00
3137 - Impôts, taxes et émoluments	9 320.00	0.00	9 320.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	500.00	0.00	500.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	0.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	13 940.00	0.00	13 940.00
3153 - Entretien informatique, matériel	2 120.00	0.00	2 120.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	9 420.00	0.00	9 420.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	96 840.00	0.00	96 840.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 000.00	0.00	2 000.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	18 973.00	0.00	18 973.00
3420 - Acquisition et administration de capital	1 000.00	0.00	1 000.00
3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	1 766 594.46	0.00	1 766 594.46
4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	0.00	2 200 000.00	-2 200 000.00
4270 - Amendes	0.00	1 100 000.00	-1 100 000.00
3980 - Transfert internes entre services	1 262 102.54	0.00	1 262 102.54
<b>61512 - Places de stationnement, Vevey</b>	<b>6 370 000.00</b>	<b>6 370 000.00</b>	<b>0.00</b>
3100 - Matériel de bureau	3 800.00	0.00	3 800.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	41 300.00	0.00	41 300.00
3102 - Imprimés, publications	22 300.00	0.00	22 300.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	300.00	0.00	300.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	4 000.00	0.00	4 000.00
3113 - Matériel informatique	0.00	0.00	0.00
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	91 000.00	0.00	91 000.00
3130 - Prestations de service de tiers	51 620.00	0.00	51 620.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	350.00	0.00	350.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	87 100.00	0.00	87 100.00
3134 - Primes d'assurances choses	805.00	0.00	805.00

3137 - Impôts, taxes et émoluments	1 450.00	0.00	1 450.00
3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	23 900.00	0.00	23 900.00
3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00	0.00	0.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	26 730.00	0.00	26 730.00
3153 - Entretien informatique, matériel	13 750.00	0.00	13 750.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	28 700.00	0.00	28 700.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	35 300.00	0.00	35 300.00
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 000.00	0.00	2 000.00
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	23 575.00	0.00	23 575.00
3420 - Acquisition et administration de capital	16 500.00	0.00	16 500.00
3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	3 899 820.37	0.00	3 899 820.37
4210 - Emoluments pour actes administratifs	0.00	30 000.00	-30 000.00
4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	0.00	4 840 000.00	-4 840 000.00
4270 - Amendes	0.00	1 500 000.00	-1 500 000.00
3980 - Transfert internes entre services	1 995 699.63	0.00	1 995 699.63
<b>61513 - Places de stationnement, LTP</b>	<b>730 000.00</b>	<b>730 000.00</b>	<b>0.00</b>
3100 - Matériel de bureau	600.00	0.00	600.00
3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 650.00	0.00	1 650.00
3102 - Imprimés, publications	2 300.00	0.00	2 300.00
3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00	0.00	500.00
3111 - Machines, appareils et véhicules	300.00	0.00	300.00
3113 - Matériel informatique	0.00	0.00	0.00
3130 - Prestations de service de tiers	2 300.00	0.00	2 300.00
3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	50.00	0.00	50.00
3133 - Charges d'utilisation informatiques	13 460.00	0.00	13 460.00
3134 - Primes d'assurances choses	10.00	0.00	10.00
3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	4 200.00	0.00	4 200.00
3153 - Entretien informatique, matériel	1 970.00	0.00	1 970.00
3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	1 450.00	0.00	1 450.00

## ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026

Nature MCH2 (X)	3
Nature MCH2 (XXXX.XX)	(Tous)

MCH2 N1	MCH2 N2	MCH2 N3	Somme de Montant	
30 - Charges de personnel	300 - Autorités et commissions	3000 - Salaires des autorités et commissions	28 300.00	
	<b>Total 300 - Autorités et commissions</b>		<b>28 300.00</b>	
	301 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	24 548 221.00	
	<b>Total 301 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation</b>		<b>24 548 221.00</b>	
	304 - Allocations	3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation		96 000.00
		3043 - Indemnités de logement		264 960.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires		3 901 352.50
		<b>Total 304 - Allocations</b>		<b>4 262 312.50</b>
	305 Cotisations patronales	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		1 811 835.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions		4 256 944.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents		74 036.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales		716 629.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie		380 624.00
	<b>Total 305 Cotisations patronales</b>		<b>7 240 068.00</b>	
	309 - Autres charges de personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel		529 750.00
		3091 - Recrutement du personnel		27 000.00
		3099 - Autres charges de personnel		125 900.00
<b>Total 309 - Autres charges de personnel</b>		<b>682 650.00</b>		
<b>Total 30 - Charges de personnel</b>			<b>36 761 551.50</b>	
31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	310 - Charges de matières et de marchandises	3100 - Matériel de bureau	44 050.00	
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	468 400.00	
		3102 - Imprimés, publications	84 200.00	
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	14 110.00	
		3104 - Matériel didactique	18 250.00	
		3106 - Matériel médical et de laboratoire	108 350.00	
	3105 - Denrées alimentaires	14 880.00		
	<b>Total 310 - Charges de matières et de marchandises</b>		<b>752 240.00</b>	
	311 - Immobilisations n'étant pas portées à l'actif (<CHF 50k)	3110 - Meubles et appareils de bureau		28 500.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules		114 500.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux		251 600.00
		3113 - Matériel informatique		143 200.00
		3118 - Immobilisations incorporelles		20 500.00
		3116 - Appareils médicaux et de laboratoire		3 000.00
	<b>Total 311 - Immobilisations n'étant pas portées à l'actif (&lt;CHF 50k)</b>		<b>561 300.00</b>	
	312 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA		227 530.00
	<b>Total 312 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA</b>		<b>227 530.00</b>	
	313 - Prestations de services et honoraires	3130 - Prestations de service de tiers		529 790.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.		591 850.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques		717 590.00
		3134 - Primes d'assurances choses		125 525.50
		3137 - Impôts, taxes et émoluments		403 420.00
	<b>Total 313 - Prestations de services et honoraires</b>		<b>2 368 175.50</b>	
314 - Gros entretien et entretien courant	3144 - Entretien des bâtiments, immeubles		68 200.00	
	3141 - Entretien des routes		80 000.00	
	3143 - Entretien d'autres travaux de génie civil		1 800.00	
<b>Total 314 - Gros entretien et entretien courant</b>		<b>150 000.00</b>		
315 - Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau		7 500.00	
	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules		292 710.00	

31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	315 - Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3153 - Entretien informatique, matériel	305 340.00
		3156 - Entretien des appareils médicaux et de laboratoires	26 500.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	407 580.00
	<b>Total 315 - Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles</b>		<b>1 039 630.00</b>
	316 - Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	1 734 710.00
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	86 150.00
	<b>Total 316 - Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation</b>		<b>1 820 860.00</b>
	317- Remboursements de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	56 500.00
	<b>Total 317- Remboursements de frais</b>		<b>56 500.00</b>
	318 - Réévaluations sur créances	3181 - Pertes sur créances effectives	156 000.00
<b>Total 318 - Réévaluations sur créances</b>		<b>156 000.00</b>	
319 - Divers charges d'exploitation	3190 - Prestations de dommages et intérêts	2 000.00	
	3199 - Autres charges d'exploitation	13 700.00	
<b>Total 319 - Divers charges d'exploitation</b>		<b>15 700.00</b>	
<b>Total 31 - Charges de biens et services et autres charges d'exploitations</b>		<b>7 147 935.50</b>	
33 - Amortissements du patrimoine administratif	330 - Amortissements des immobilisations corporelles PA	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	1 105 311.00
	<b>Total 330 - Amortissements des immobilisations corporelles PA</b>		<b>1 105 311.00</b>
<b>Total 33 - Amortissements du patrimoine administratif</b>		<b>1 105 311.00</b>	
34 - Charges financières	340 - Charges d'intérêts	3401 - Intérêts passifs des engagements financiers	4 000.00
	<b>Total 340 - Charges d'intérêts</b>		<b>4 000.00</b>
	342 - Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	3420 - Acquisition et administration de capital	95 050.00
	<b>Total 342 - Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs</b>		<b>95 050.00</b>
<b>Total 34 - Charges financières</b>		<b>99 050.00</b>	
36 - Charges de transfert	361 - Parts à des collectivités publiques	3611 - Parts aux cantons et concordats	676 385.50
		3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	6 493 823.20
	<b>Total 361 - Parts à des collectivités publiques</b>		<b>7 170 208.70</b>
	363 - Subventions à des collectivités et à des tiers	3636 - Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	34 000.00
	<b>Total 363 - Subventions à des collectivités et à des tiers</b>		<b>34 000.00</b>
<b>Total 36 - Charges de transfert</b>		<b>7 204 208.70</b>	
39 - Imputations internes	398 - Transfert internes entre services	3980 - Transfert internes entre services	7 631 900.50
	<b>Total 398 - Transfert internes entre services</b>		<b>7 631 900.50</b>
<b>Total 39 - Imputations internes</b>		<b>7 631 900.50</b>	
<b>Total général</b>		<b>59 949 957.20</b>	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026

Nature MCH2 (X)	4
CONV	(Tous)
Nature MCH2 (XXXX.XX)	(Plusieurs éléments)

MCH2 N1	MCH2 N2	MCH2 N3	Somme de Montant
41 - Patentes et concessions	412 - Concessions	4120 - Patentes et concessions	-341 500.00
	<b>Total 412 - Concessions</b>		<b>-341 500.00</b>
<b>Total 41 - Patentes et concessions</b>			<b>-341 500.00</b>
42 - Taxes et redevances	421 - Emoluments pour actes administratifs	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-1 292 700.00
	<b>Total 421 - Emoluments pour actes administratifs</b>		<b>-1 292 700.00</b>
	424 - Taxes d'utilisation et prestations de service	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-7 920 000.00
	<b>Total 424 - Taxes d'utilisation et prestations de service</b>		<b>-7 920 000.00</b>
	426 - Remboursements et participations de tiers	4260 - Remboursements et participations de tiers	-156 180.00
	<b>Total 426 - Remboursements et participations de tiers</b>		<b>-156 180.00</b>
	427 - Amendes	4270 - Amendes	-4 580 000.00
	<b>Total 427 - Amendes</b>		<b>-4 580 000.00</b>
<b>Total 42 - Taxes et redevances</b>			<b>-13 948 880.00</b>
44 - Revenus financiers	447 - Produits des immeubles PA	4472 - Paiements pour utilisations des immeubles PA	0.00
	<b>Total 447 - Produits des immeubles PA</b>		<b>0.00</b>
<b>Total 44 - Revenus financiers</b>			<b>0.00</b>
46 - Revenus de transferts	461 - Dédommagements des collectivités locales	4611 - Dédommagements des cantons et concordats	-532 000.00
		4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-1 000.00
		4631 - Subventions des cantons et concordats	-6 700 568.00
	<b>Total 461 - Dédommagements des collectivités locales</b>		<b>-7 233 568.00</b>
<b>Total 46 - Revenus de transferts</b>			<b>-7 233 568.00</b>
49 - Imputations internes	498 - Transfert internes entre services	4980 - Transfert internes entre services	-7 631 900.50
	<b>Total 498 - Transfert internes entre services</b>		<b>-7 631 900.50</b>
<b>Total 49 - Imputations internes</b>			<b>-7 631 900.50</b>
<b>Total général</b>			<b>-29 155 848.50</b>

## Répartition interne des services transversaux

Fonction Desc. MCH2	Somme de Montant
01100 - Législatif	34 880.00
01200 - Exécutif	18 450.50
02201 - Direction	2 913 357.00
02203 - Chancellerie	89 352.00
02204 - UTLI	1 221 251.00
<b>Total général</b>	<b>4 277 290.50</b>

Étiquettes de lignes
11100 - Police et sécurité publique
11200 - Sécurité routière
14000 - Question juridiques
15000 - Service du feu
16200 - Défense civile (660)
42200 - Services de sauvetage
61500 - Routes communales
61510 - Places de stationnement
<b>Total général</b>

ETP Budget 2026	en %	Répartition
124.5	56.6%	2 421 658.33
5.5	2.5%	106 980.89
7.7	3.5%	149 773.25
9.5	4.3%	184 785.17
7.5	3.4%	145 883.03
32.6	14.8%	634 104.91
7.6	3.5%	147 828.14
25	11.4%	486 276.77
<b>219.9</b>	<b>100.0%</b>	<b>4 277 290.50</b>

## Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2026

### Clé de répartition pondérée

Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	11100	11200	14000	42200	Total général	coût/hab
				Police et sécurité publique	Sécurité routière	Question juridiques	Services de sauvetage		
<b>Totaux</b>	<b>84 400</b>		<b>444 037.00</b>	<b>21 508 929.09</b>	<b>868 240.30</b>	<b>624 806.82</b>	<b>1 146 449.23</b>	<b>24 148 425.44</b>	<b>286.12</b>
Blonay -Saint-Légier	12 463	5.00	62 315.00	3 018 507.28	121 846.59	87 683.77	160 889.71	<b>3 388 927.34</b>	<b>271.92</b>
Chardonne	3 340	3.00	10 020.00	485 363.76	19 592.44	14 099.20	25 870.41	<b>544 925.81</b>	<b>163.15</b>
Corseaux	2 322	3.00	6 966.00	337 429.54	13 620.85	9 801.90	17 985.36	<b>378 837.65</b>	<b>163.15</b>
Corsier	3 389	3.00	10 167.00	492 484.37	19 879.87	14 306.04	26 249.95	<b>552 920.23</b>	<b>163.15</b>
Jongny	1 921	3.00	5 763.00	279 156.82	11 268.59	8 109.15	14 879.36	<b>313 413.92</b>	<b>163.15</b>
Montreux	26 964	6.00	161 784.00	7 836 735.64	316 341.63	227 647.13	417 706.50	<b>8 798 430.90</b>	<b>326.30</b>
La Tour-de-Peilz	12 812	5.00	64 060.00	3 103 034.20	125 258.65	90 139.17	165 395.09	<b>3 483 827.10</b>	<b>271.92</b>
Vevey	20 146	6.00	120 876.00	5 855 172.68	236 352.86	170 085.26	312 087.05	<b>6 573 697.85</b>	<b>326.30</b>
Veytaux	1 043	2.00	2 086.00	101 044.79	4 078.83	2 935.22	5 385.80	<b>113 444.64</b>	<b>108.77</b>

### Clé de répartition par habitant

Communes	n/habitants	15000	16200	coût/hab	coût/hab	Total général	coût/hab
		Service du feu	Défense civile (660	Service du feu	Défense civile (660)		
<b>Totaux</b>	<b>89 367</b>	<b>2 992 538.79</b>	<b>2 213 769.04</b>			<b>29 354 733.27</b>	<b>328.47</b>
Blonay -Saint-Légier	12 463	441 895.86	308 729.21	35.46	24.77	<b>4 139 552.42</b>	<b>332.15</b>
Chardonne	3 340	118 425.11	82 737.35	35.46	24.77	<b>746 088.27</b>	<b>223.38</b>
Corseaux	2 322	82 330.27	57 519.80	35.46	24.77	<b>518 687.72</b>	<b>223.38</b>
Corsier	3 389	120 162.49	83 951.16	35.46	24.77	<b>757 033.88</b>	<b>223.38</b>
Jongny	1 921	68 112.17	47 586.36	35.46	24.77	<b>429 112.45</b>	<b>223.38</b>
Montreux	26 964	956 052.32	667 943.07	35.46	24.77	<b>10 422 426.29</b>	<b>386.53</b>
La Tour-de-Peilz	12 812	454 270.22	317 374.52	35.46	24.77	<b>4 255 471.85</b>	<b>332.15</b>
Vevey	20 146	714 309.08	499 049.89	35.46	24.77	<b>7 787 056.82</b>	<b>386.53</b>
Veytaux	1 043	36 981.26	25 836.84	35.46	24.77	<b>176 262.73</b>	<b>169.00</b>

Château-d'Oex	3 656
Rossinière	499
Rougemont	812

	90 565.19		24.77	<b>90 565.19</b>	<b>24.77</b>
	12 361.06		24.77	<b>12 361.06</b>	<b>24.77</b>
	20 114.59		24.77	<b>20 114.59</b>	<b>24.77</b>

### Contrats de prestations

Communes	n/habitants	61500	61510	Total général	coût/hab
		Routes communales	Places de stationnement		
<b>Totaux</b>	<b>59 922</b>	<b>1 439 375.43</b>	<b>-5 653 944.20</b>	<b>25 140 164.50</b>	<b>281.31</b>
Montreux	26 964	647 697.32	-1 766 594.46	<b>9 303 529.16</b>	<b>345.04</b>
La Tour-de-Peilz	12 812	307 754.71	-382 529.37	<b>4 180 697.19</b>	<b>326.31</b>
Vevey	20 146	483 923.39	-3 504 820.37	<b>4 766 159.84</b>	<b>236.58</b>

**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026**

Matrice MCH2

Fonction MCH2	Fonction PCV	MCH2 N3	PCV - Nature et description	Somme de Montant
01100	600	3000 - Salaires des autorités et commissions	3001 - Rétribution des autorités	28 300.00
		3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3001 - Rétribution des autorités	5 200.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	500.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	80.00
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	800.00
		4980 - Transfert internes entre services	4911 - Imputations internes	-34 880.00
		<b>Total 600</b>		<b>0.00</b>
<b>Total 01100</b>				<b>0.00</b>
01200	600	3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	200.00
		3102 - Imprimés, publications	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	2 000.00
			3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	700.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3123 - Electricité	700.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3170 - Frais de réceptions et manifestations	5 000.00
			3181 - Frais de ports et CCP	1 000.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien matériel informatique	1 200.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances	80.50
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	7 570.00
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00
		3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	3001 - Rétribution des autorités	285 379.00
			3060 - Indemnisation et remboursement de frais	16 500.00
		4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4362 - Remboursements de frais	-1 000.00
		4980 - Transfert internes entre services	4911 - Imputations internes	-320 329.50
<b>Total 600</b>		<b>0.00</b>		
<b>Total 01200</b>				<b>0.00</b>
02201	601	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	1 168 283.00
			3012 - Personnel occasionnel	80 000.00
			4361 - Remboursements de traitements	0.00
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	5 280.00
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	16 920.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	15 294.00
			3011.01 - Primes	7 850.00
			3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3 000.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	77 452.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	185 676.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	3 250.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	31 659.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	16 917.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais formation prof. du personnel	7 500.00
		3091 - Recrutement du personnel	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	20 000.00

02201	601	3099 - Autres charges de personnel	3199 - Dépenses diverses	36 700.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	4 600.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00
			3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	500.00
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 000.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achat mobilier, machines, équip. bureau	1 500.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	6 000.00
		3118 - Immobilisations incorporelles	3111.01 - Achats matériel informatique	2 000.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	200.00
			3123 - Electricité	10 200.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	250.00
			3181 - Frais de ports et CCP	1 000.00
			3182 - Téléphones	3 250.00
			3185 - Honoraires	1 500.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériel informatique	18 350.00
			3151.01 - Entretien du matériel informatique	15 000.00
			3185 - Honoraires	284 000.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	38 750.00
			3185 - Honoraires	2 000.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	18 800.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1 000.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien du matériel informatique	12 650.00
			3182 - Téléphones	800.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	10 100.00
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	109 610.00
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	7 500.00
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3 000.00
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	0.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	12 082.00
		3401 - Intérêts passifs des engagements financiers	3223 - Intérêts des emprunts	4 000.00
		3420 - Acquisition et administration de capital	3181 - Frais de ports et CCP	1 000.00
			3183 - Frais bancaires	10 000.00
		3636 - Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3199 - Dépenses diverses	25 000.00
4210 - Emoluments pour actes administratifs	4362 - Remboursements de frais	-5 000.00		
4260 - Remboursements et participations de tiers	4362 - Remboursements de frais	0.00		
4980 - Transfert internes entre services	4911 - Imputations internes	-2 913 357.00		
<b>Total 601</b>		<b>-633 934.00</b>		
601.01	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	392 738.00	
		4361 - Remboursements de traitements	0.00	
	3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	1 920.00	
	3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	8 328.00	
		3011.01 - Primes	1 250.00	
	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3 000.00		

02201	601.01	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	25 617.00	
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	67 204.00	
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	1 090.00	
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	10 540.00	
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	5 632.00	
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais formation prof. du personnel	1 500.00	
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	500.00	
			3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	200.00	
		3102 - Imprimés, publications	3182 - Téléphones	3 500.00	
			3185 - Honoraires	15 800.00	
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	6 700.00	
			3182 - Téléphones	2 000.00	
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	200.00	
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	250.00	
			3170 - Frais de réceptions et manifestations	1 000.00	
			3181 - Frais de ports et CCP	0.00	
			3182 - Téléphones	1 630.00	
			3185 - Honoraires	3 000.00	
			3193 - Cotisations	500.00	
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériel informatique	100.00	
			3185 - Honoraires	31 000.00	
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	10 950.00	
			3185 - Honoraires	7 200.00	
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien du matériel informatique	2 750.00	
			3182 - Téléphones	200.00	
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	2 400.00	
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	17 815.00	
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1 600.00	
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	2 000.00	
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	3 320.00	
		<b>Total 601.01</b>			<b>633 934.00</b>
		<b>Total 02201</b>			
02203	602	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	422 883.00	
			3012 - Personnel occasionnel	0.00	
			4361 - Remboursements de traitements	0.00	
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	2 880.00	
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	1 080.00	
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	0.00	
			3011.01 - Primes	2 250.00	
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	27 695.00	
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	65 645.00	
3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	1 125.00			

02203	602	3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	11 167.00	
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	5 967.00	
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel	0.00	
		3099 - Autres charges de personnel	3199 - Dépenses diverses	0.00	
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	1 200.00	
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3124 - Carburant, combustible	1 500.00	
			3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	2 200.00	
		3102 - Imprimés, publications	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	800.00	
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3115 - Achats de véhicules	0.00	
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	500.00	
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achat matériel informatique	2 400.00	
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	50.00	
			3123 - Electricité	600.00	
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	100.00	
			3181 - Frais de ports et CCP	6 500.00	
			3182 - Téléphones	2 700.00	
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achat matériel informatique	2 150.00	
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien de matériel informatique	9 810.00	
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances	2 000.00	
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3155 - Entretien des véhicules	3 000.00	
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien de matériel informatique	5 750.00	
			3182 - Téléphones	400.00	
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien de matériel informatique	7 350.00	
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	6 750.00	
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	8 050.00	
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	500.00	
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	200.00	
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	13 650.00	
		4611 - Dédommagements des cantons et concordats	4356 - Facturation de services à des tiers	-530 000.00	
		4980 - Transfert internes entre services	4911 - Imputations internes	-89 352.00	
		<b>Total 602</b>			<b>0.00</b>
		<b>Total 02203</b>			
02204	606	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	769 200.00	
			3012 - Salaire du personnel occasionnel	3 000.00	
			4361 - Remboursements de traitements	0.00	
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	2 880.00	
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	9 720.00	
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	32 336.00	
			3011.01 - Primes	6 050.00	
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	53 108.00	
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	124 507.00	
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	2 158.00	

02204	606	3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	21 413.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	11 442.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel	5 000.00
		3099 - Autres charges de personnel	3199 - Dépenses diverses	0.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	1 500.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3114 - Achats de machines et matériel	2 000.00
			3133 - Achats produits de nettoyage	28 000.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	200.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 000.00
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 000.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3116 - Achats équipements spécialisés	2 000.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	1 000.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats de matériel informatique	12 400.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3 800.00
		3118 - Immobilisations incorporelles	3111.01 - Achats de matériel informatique	6 500.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	100.00
			3123 - Electricité	3 600.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	50.00
			3181 - Frais de ports et CCP	100.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3 650.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats de matériel informatique	10 200.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien matériel informatique	17 920.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances de tiers, choses, RC	150.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	600.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	2 000.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	500.00
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 000.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien matériel informatique	14 650.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	500.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien matériel informatique	9 150.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	40 410.00		
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	1 000.00		
3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3 000.00		
3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	1 500.00		
3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	9 957.00		
4980 - Transfert internes entre services	4911 - Imputations internes	-1 221 251.00		
	<b>Total 606</b>	<b>0.00</b>		
<b>Total 02204</b>		<b>0.00</b>		
11100	601	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	-21 508 929.09
	<b>Total 601</b>			<b>-21 508 929.09</b>
	603	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	12 016 820.00
			3012 - Personnel occasionnel	0.00

11100	603	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4361 - Remboursements de traitements	0.00
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	45 600.00
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	78 480.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	1 632 383.00
			3011.01 - Primes	68 658.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	889 689.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	2 177 413.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	36 551.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	365 764.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	193 129.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation prof. du personnel	73 200.00
			3091.01 - Frais de formation des aspirants	291 250.00
		3091 - Recrutement du personnel	3185 - Honoraires et frais d'expertises	7 000.00
		3099 - Autres charges de personnel	3066 - Frais de subsistance	8 400.00
			3099 - Charges diverses autor./perso. (sport)	2 500.00
			3199 - Dépenses diverses	6 000.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	8 200.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	500.00
			3116 - Achats équipements spécialisés	10 200.00
			3116.01 - Achats de matériel radio	3 300.00
			3124 - Carburant, combustible	58 250.00
			3139 - Munition	17 000.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	8 000.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	3 300.00
		3102 - Imprimés, publications	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	6 300.00
			3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 500.00
		3104 - Matériel didactique	3102.01 - Campagne de prévention	11 300.00
		3106 - Matériel médical et de laboratoire	3116 - Achats équipements spécialisés	5 000.00
			3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	1 000.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 300.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3065 - Frais d'habillement	4 000.00
			3115 - Achats de véhicules	16 000.00
			3116 - Achats équipements spécialisés	17 200.00
			3116.01 - Achats de matériel radio	11 000.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	122 600.00
			3116 - Achats équipements spécialisés	4 000.00
			3116.01 - Achats de matériel radio	2 600.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats de matériel informatique	38 200.00
			3116 - Achats équipements spécialisés	5 000.00
	3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	37 700.00		
3118 - Immobilisations incorporelles	3111.01 - Achats de matériel informatique	12 000.00		
3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	1 500.00		

11100	603	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3123 - Electricité	34 000.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3066 - Frais de subsistance	5 600.00
			3101 - Imprimés et fournitures de bureau	1 600.00
			3141 - Entretien des bâtiments et monuments	39 000.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 200.00
			3181 - Frais de ports et CCP	13 000.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	18 500.00
			3189 - Prestations de services (frais tiers)	10 000.00
			3193 - Cotisations	12 900.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats de matériel informatique	21 000.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	24 000.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	32 000.00
			3185 - Honoraires et frais d'expertises	20 000.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	239 600.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	140 000.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances de tiers, choses, RC	35 500.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3184 - Frais de contentieux	8 000.00
			3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	1 000.00
			3195 - Complément TVA forfaitaire due (POL)	1 000.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	6 000.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3 000.00
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3155 - Entretien des véhicules	60 120.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	30 500.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	2 000.00
			3151.01 - Entretien du matériel informatique	169 500.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	7 300.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	166 000.00
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3139 - Munition	4 500.00
			3161 - Loyers	479 750.00
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	13 000.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	12 000.00
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	31 000.00
		3181 - Pertes sur créances effectives	3301 - Amortissements créances et débiteurs	24 000.00
		3190 - Prestations de dommages et intérêts	3199 - Dépenses diverses	2 000.00
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	3 000.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	641 000.00
		3611 - Parts aux cantons et concordats	3111.01 - Achats de matériel informatique	40 000.00
			3151.01 - Entretien du matériel informatique	32 000.00
		3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	3189 - Prestations de services (frais tiers)	143 000.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	2 592 572.09
		4210 - Emoluments pour actes administratifs	4362.01 - Emoluments pour plans et rapports	-10 000.00
		4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	4356 - Facturation de services à des tiers	-90 000.00
		4260 - Remboursements et participations de tiers	4359 - Ventes et prestations diverses	-16 000.00

11100	603	4260 - Remboursements et participations de tiers	4362 - Remboursements de frais	-60 000.00
			4363 - Remboursements de dommages	-500.00
		4270 - Amendes	4370 - Amendes	-1 700 000.00
		4611 - Dédommagements des cantons et concordats	4362 - Remboursements de frais	-2 000.00
	<b>Total 603</b>			<b>21 543 929.09</b>
	608	4210 - Emoluments pour actes administratifs	4356 - Facturation de services à des tiers	-35 000.00
	<b>Total 608</b>			<b>-35 000.00</b>
<b>Total 11100</b>				<b>0.00</b>
11200	601	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	-868 240.30
	<b>Total 601</b>			<b>-868 240.30</b>
	607	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	534 447.00
			3012 - Salaire du personnel occasionnel	2 000.00
			4361 - Remboursements de traitements	0.00
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	2 400.00
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	6 120.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	0.00
			3011.01 - Primes	4 550.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	35 421.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	83 076.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	1 439.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	14 282.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	7 632.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel	1 000.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	7 700.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	1 000.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	3 600.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	80.00
			3123 - Electricité	3 000.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	220.00
			3141 - Entretien des bâtiments et monuments	7 500.00
			3181 - Frais de ports et CCP	110 000.00
			3182 - Téléphones	800.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériel informatique	10 200.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	10 350.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances	70.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3151.01 - Entretien du matériel informatique	1 500.00
			3184 - Frais de contentieux et poursuites	325 000.00
			3199 - Dépenses diverses	10 000.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	500.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien du matériel informatique	6 650.00
			3182 - Téléphones	450.00

11200	607	3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	87 360.00
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	17 160.00
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	12 600.00
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	200.00
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	500.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	7 302.00
		3420 - Acquisition et administration de capital	3156 - Entretien du matériel spécialisé	600.00
			3181 - Frais de ports et CCP	65 000.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	114 531.30
		4210 - Emoluments pour actes administratifs	4362 - Remboursements de frais	-630 000.00
	<b>Total 607</b>	<b>868 240.30</b>		
<b>Total 11200</b>				<b>0.00</b>
14000	601	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	-624 806.82
	<b>Total 601</b>			<b>-624 806.82</b>
	608	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	815 669.00
			3012 - Salaire du personnel occasionnel	0.00
			4361 - Remboursements de traitements	0.00
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	1 920.00
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	10 800.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	28 267.00
			3011.01 - Primes	5 650.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	55 775.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	134 589.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	2 279.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	22 542.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	12 045.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel	0.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3124 - Carburant, combustible	300.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	700.00
		3102 - Imprimés, publications	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	2 000.00
			3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 500.00
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 200.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3116 - Achats équipements spécialisés	2 000.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	6 000.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	1 000.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	50.00
			3123 - Electricité	17 500.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	250.00
			3181 - Frais de ports et CCP	8 000.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	2 700.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériel informatique	37 200.00

14000	608	3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3185 - Honoraires et frais d'expertises	20 000.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien matériel informatique	10 150.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances tiers, choses et RC	1 150.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3184 - Frais de contentieux	2 500.00
			3192 - Taxes	100.00
			3195 - Complément TVA forfaitaire due (PolCom)	50.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	0.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	0.00
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3155 - Entretien des véhicules	500.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	3 000.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien matériel informatique	7 250.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	500.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien matériel informatique	61 750.00
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	16 915.00
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3 500.00
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00
		3181 - Pertes sur créances effectives	3301 - Amortissements créances et débiteurs	10 000.00
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	2 500.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	43 262.00
		3420 - Acquisition et administration de capital	3156 - Entretien du matériel spécialisé	600.00
		3636 - Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3658 - Aides et subventions économie publique	9 000.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	160 343.82
		4120 - Patentes et concessions	4232.02 - Recettes abonnements	-56 000.00
			4272 - Redevances utilisation DP	-151 500.00
			4272.01 - Déballage et dépôts sur la voie publique	-26 000.00
			4272.02 - Recettes marchés	-40 000.00
			4272.07 - Forains et revendeurs	-30 000.00
			4272.08 - Autorisations de taxis	-38 000.00
		4210 - Emoluments pour actes administratifs	4311 - Emoluments chancellerie (app. automat)	-5 000.00
			4312 - Emoluments de Police et CH (permis div.)	-71 000.00
			4312.01 - Taxes prolongations ouvertures	-90 000.00
	4312.03 - Emoluments de surveillance selon LADB	-370 000.00		
	4312.04 - Emoluments LEAE	-22 000.00		
	4312.06 - Emoluments lotos, tombolas	-2 700.00		
	4362 - Remboursements de frais	-1 000.00		
4260 - Remboursements et participations de tiers	4312.05 - Rembt d'impression (lotos, tombolas)	-1 000.00		
	<b>Total 608</b>	<b>624 806.82</b>		
<b>Total 14000</b>		<b>0.00</b>		
15000	601	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	-2 992 538.79
	<b>Total 601</b>			<b>-2 992 538.79</b>
	650	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	1 125 191.00
		3012 - Personnel occasionnel	0.00	
		4361 - Remboursements de traitements	0.00	

15000	650	3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	5 760.00
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	28 800.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	63 245.00
			3011.01 - Primes	4 750.00
			3013 - Soldes	1 285 455.00
			3013.03 - Soldes JSP	13 300.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	133 065.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	190 068.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	3 192.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	31 560.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	16 864.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel	12 950.00
		3099 - Autres charges de personnel	3066 - Frais de subsistance	20 500.00
			3066.03 - Frais de subsistance JSP	500.00
			3093 - Frais sanitaires	11 500.00
			3099 - Charges diverses autor. / pers (sport)	3 300.00
			3170 - Frais de réceptions et manifestations	11 000.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3 300.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3124 - Carburant, combustible	55 000.00
			3133 - Achats produits nettoyage / désinfection	6 000.00
			3135 - Achats de matières premières	8 000.00
			3154 - Entretien du matériel d'exploitation	10 000.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 500.00
		3102 - Imprimés, publications	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 250.00
		3104 - Matériel didactique	3091 - Frais de formation du personnel	3 950.00
		3105 - Denrées alimentaires	3066 - Frais de subsistance	13 380.00
			3066.03 - Frais de subsistance JSP	1 500.00
		3106 - Matériel médical et de laboratoire	3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	4 000.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	8 000.00
			3116 - Achats équipements spécialisés	4 400.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3116 - Achats équipements spécialisés	23 500.00
			3141 - Entretien des bâtiments et monuments	4 000.00
			3154 - Entretien du matériel d'exploitation	4 000.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	48 600.00
			3065.03 - Frais d'habillement JSP	8 300.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achat de matériel informatique	7 400.00
			3141 - Entretien des bâtiments et monuments	2 700.00
			3182 - Téléphones	1 800.00
		3116 - Appareils médicaux et de laboratoire	3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	3 000.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	1 000.00
			3123 - Electricité	800.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3066 - Frais de subsistance	31 000.00

15000	650	3130 - Prestations de service de tiers	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	29 400.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	2 500.00
			3170 - Frais de réceptions et manifestations	17 000.00
			3181 - Frais de ports et CCP	4 000.00
			3182 - Téléphones	6 300.00
			3193 - Cotisations	9 000.00
			3193.03 - Cotisations JSP	520.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achat de matériel informatique	250.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	21 600.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances tiers, choses et RC	14 500.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3091 - Frais de formation du personnel	3 750.00
			3184 - Frais de contentieux	1 500.00
			3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	300.00
			3195 - Complément TVA forfaitaire due (SDIS)	11 250.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	8 000.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	0.00
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3154 - Entretien du matériel d'exploitation	2 200.00
			3155 - Entretien des véhicules	27 800.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien du matériel informatique	8 100.00
			3182 - Téléphones	550.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	3 950.00
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3091 - Frais de formation du personnel	16 000.00
			3161 - Loyers	571 020.00
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3066 - Frais de subsistance	2 400.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	6 500.00
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	800.00
		3181 - Pertes sur créances effectives	3301 - Amortissements créances et débiteurs	0.00
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	2 000.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	109 867.00
		3611 - Parts aux cantons et concordats	3189 - Prestations de services	3 500.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	197 826.79
		4210 - Emoluments pour actes administratifs	4362 - Remboursements de frais	-1 000.00
		4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	4356.01 - Facturation de services à des tiers	-250 000.00
4631 - Subventions des cantons et concordats	4514 - Participation du Canton	-1 058 725.00		
	<b>Total 650</b>	<b>2 992 538.79</b>		
<b>Total 15000</b>		<b>0.00</b>		
16200	601	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	-2 213 769.04
	<b>Total 601</b>			<b>-2 213 769.04</b>
	660	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	860 728.00
			3012 - Personnel occasionnel	5 000.00
			4361 - Remboursements de traitements	0.00
3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation		3011 - Traitements	1 920.00	
3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	14 400.00		

16200	660	3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	21 532.00
			3011.01 - Primes	1 681.00
			3013 - Soldes	85 382.50
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	58 358.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	142 239.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	2 385.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	23 590.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	12 605.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel professionnel	18 000.00
			3091.01 - Frais de formation du personnel de milice	25 350.00
		3099 - Autres charges de personnel	3170 - Frais de réceptions et manifestations	7 000.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3114 - Achats de machines et materiel	500.00
			3116 - Achats équipements spécialisés	3 500.00
			3124 - Carburant, combustible	15 000.00
			3133 - Achats produits nettoyage/désinfection	3 300.00
			3135 - Achats de matières premières	4 200.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 000.00
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais d'annonces	660.00
		3106 - Matériel médical et de laboratoire	3116 - Achats équipements spécialisés	350.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip.bureau	500.00
			3113 - Achats de mobilier	2 500.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3114 - Achats de machines et materiel	4 500.00
			3116 - Achats équipements spécialisés	2 000.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	2 000.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériels informatique	2 400.00
			3182 - Téléphones	0.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	200.00
			3121 - Eau, gaz	5 000.00
			3123 - Electricité	18 000.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	200.00
			3141 - Entretien des bâtiments & des monuments	10 000.00
			3153 - Entretien locaux, mobilier et équipement	2 000.00
			3181 - Frais de ports et CCP	3 000.00
			3182 - Téléphones	8 650.00
			3185 - Honoraires et frais d'expertises	2 000.00
			3193 - Cotisations	2 500.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériels informatique	1 500.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	13 250.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes d'assurances tiers, choses et RC	21 200.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3184 - Frais de contentieux	100.00
		3143 - Entretien d'autres travaux de génie civil	3153 - Entretien locaux, mobilier et équipement	1 800.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3116 - Achats équipements spécialisés	5 000.00

16200	660	3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3153 - Entretien locaux, mobilier et équipement	10 300.00	
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	500.00	
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	500.00	
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3153 - Entretien locaux, mobilier et équipement	3 000.00	
			3154 - Entretien machines, matériel	3 800.00	
			3155 - Entretien des véhicules	15 920.00	
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 000.00	
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien du matériel informatique	7 300.00	
			3182 - Téléphones	500.00	
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	4 050.00	
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	131 860.00	
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3 500.00	
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	5 000.00	
		3181 - Pertes sur créances effectives	3301 - Amortissements créances et débiteurs	0.00	
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	2 000.00	
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	54 217.00	
		3611 - Parts aux cantons et concordats	3511 - Charges cantonales	580 885.50	
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	156 179.04	
		4260 - Remboursements et participations de tiers	4356 - Ventes et prestations - engagements PCI	-60 180.00	
			4359 - Ventes et prestations diverses	-2 000.00	
			4362 - Remboursements de frais - infrastructure	-2 500.00	
		4472 - Paiements pour utilisations des immeubles PA	4271 - Locations d'installations PCI	0.00	
		4631 - Subventions des cantons et concordats	4511 - Subventions cantonales - cours de répétition	-76 300.00	
			4512 - Subventions cantonales - infrastructures	-45 743.00	
			<b>Total 660</b>	<b>2 213 769.04</b>	
<b>Total 16200</b>				<b>0.00</b>	
42200	601	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	-1 146 449.23	
		<b>Total 601</b>		<b>-1 146 449.23</b>	
		605	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	3 385 566.00
				3012 - Salaire du personnel occasionnel	86 000.00
				4361 - Remboursements de traitements	0.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	16 320.00
			3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	38 880.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	372 788.00
				3011.01 - Primes	16 300.00
			3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	250 600.00
			3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	611 926.00
			3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	10 060.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	101 600.00
			3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	54 221.00
			3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais formation prof. du personnel	72 000.00
			3099 - Autres charges de personnel	3093 - Frais sanitaires du personnel	12 500.00
				3199 - Dépenses diverses	6 000.00

42200	605	3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00
			3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	8 000.00
			3124 - Carburant, combustible	55 000.00
			3132 - Achats de matériel pour soins	23 000.00
			3133 - Achats produits nettoyage/désinfection	4 000.00
			3135 - Achats de matières premières	3 000.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	1 500.00
			3155 - Entretien des véhicules	4 000.00
			3189.01 - Prestations de services avancées	1 000.00
		3102 - Imprimés, publications	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00
		3103 - Littérature spécialisée, magazines	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 000.00
		3104 - Matériel didactique	3091 - Frais formation prof. du personnel	3 000.00
		3106 - Matériel médical et de laboratoire	3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	17 000.00
			3132 - Achats de matériel pour soins	80 500.00
			3133 - Achats produits nettoyage/désinfection	500.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	4 000.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 000.00
			3116.01 - Achats de matériel radio	2 000.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	30 000.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats de matériel informatique	2 200.00
			3182 - Téléphones	900.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3133 - Achats produits nettoyage/désinfection	16 500.00
			3181 - Frais de ports et CCP	8 000.00
			3182 - Téléphones	10 500.00
			3193 - Cotisations	4 300.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3185 - Honoraires et frais d'expertises	64 100.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien matériel informatique	38 400.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	24 650.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3184 - Frais de contentieux	15 000.00
			3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	6 000.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	11 000.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	2 000.00
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3155 - Entretien des véhicules	71 500.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	8 000.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00
			3151.01 - Entretien matériel informatique	28 950.00
			3182 - Téléphones	2 000.00
		3156 - Entretien des appareils médicaux et de laboratoires	3156 - Entretien du matériel spécialisé	26 500.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien matériel informatique	12 450.00
3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	79 100.00		
3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3132 - Achats de matériel pour soins	6 500.00		
	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	2 000.00		

42200	605	3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	8 000.00
		3181 - Pertes sur créances effectives	3301 - Amortissements créances et débiteurs	120 000.00
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	2 000.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	137 230.00
		3420 - Acquisition et administration de capital	3183 - Frais bancaires	350.00
		3611 - Parts aux cantons et concordats	3151.01 - Entretien matériel informatique	20 000.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	678 858.23
		4210 - Emoluments pour actes administratifs	4362 - Remboursements de frais	-20 000.00
		4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	4356 - Facturation de services à des tiers	0.00
		4631 - Subventions des cantons et concordats	4514 - Participation du Canton	-5 519 800.00
		<b>Total 605</b>		
<b>Total 42200</b>				<b>0.00</b>
61500	601	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	-1 439 375.43
<b>Total 601</b>			<b>-1 439 375.43</b>	
61500	609	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	734 663.00
			3012 - Personnel occasionnel	2 000.00
			4361 - Remboursements de traitements	0.00
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	1 920.00
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	27 360.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	3 032.00
			3011.01 - Primes	3 800.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	49 873.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	114 184.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	4 223.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	20 144.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	10 764.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel	2 000.00
		3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	2 150.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3124 - Carburant, combustible	8 000.00
			3135 - Achats de matières premières	65 000.00
			3135.01 - Achats de matières 1ères - frais avancés	1 000.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	650.00
		3102 - Imprimés, publications	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	6 500.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3116 - Achats équipements spécialisés	3 000.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	7 000.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	1 000.00
			3182 - Téléphones	0.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	150.00
			3123 - Electricité	37 000.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	200.00
			3141 - Entretien des bâtiments et monuments	11 500.00
			3181 - Frais de ports et CCP	1 700.00

61500	609	3130 - Prestations de service de tiers	3182 - Téléphones	1 750.00
			3194 - Avance frais pr signalisation endommagée	5 000.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériel informatique	200.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	6 600.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	4 520.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3184 - Frais de contentieux	500.00
			3195 - Complément TVA forfaitaire due (Signal)	4 500.00
		3141 - Entretien des routes	3143 - Entretien signalis. routière/éclairage	80 000.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	0.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	0.00
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3155 - Entretien des véhicules	15 000.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 500.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien du matériel informatique	7 250.00
			3182 - Téléphones	500.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	3 450.00
		3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	103 310.00
		3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3121 - Eau, gaz	1 000.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	500.00
		3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	0.00
		3181 - Pertes sur créances effectives	3301 - Amortissements créances et débiteurs	2 000.00
		3199 - Autres charges d'exploitation	3199 - Dépenses diverses	0.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	28 221.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	158 261.43
		4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	4359 - Ventes et prestations diverses	-90 000.00
		4260 - Remboursements et participations de tiers	4359 - Ventes et prestations diverses	-10 000.00
			4362 - Remboursements de frais	-1 000.00
			4363 - Remboursements de dommages	-3 000.00
			<b>Total 609</b>	<b>1 439 375.43</b>
		<b>Total 61500</b>		<b>0.00</b>
61510	610	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3011 - Traitements	2 136 833.00
			3012 - Personnel occasionnel	2 000.00
			4361 - Remboursements de traitements	0.00
		3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	3011 - Traitements	7 200.00
		3043 - Indemnités de logement	3011 - Traitements	32 400.00
		3049 - Autres indemnités forfaitaires	3011 - Traitements	196 921.00
			3011.01 - Primes	14 300.00
		3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3030 - AVS/AC/AF	154 682.00
		3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	3040 - Caisse de pensions	360 417.00
		3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3050 - Assurances accidents	6 284.00
		3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	3030 - AVS/AC/AF	62 368.00
		3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	3055 - Assurances perte de gain	33 326.00
		3090 - Formation et perfectionnement du personnel	3091 - Frais de formation du personnel	20 000.00
		3112 - Vêtements, linge, rideaux	3065 - Frais d'habillement	25 000.00

61510	610	3170 - Remboursements de frais effectifs	3060 - Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	0.00
		4980 - Transfert internes entre services	4911 - Imputations internes	-3 052 731.00
	<b>Total 610</b>			<b>0.00</b>
<b>Total 61510</b>				<b>0.00</b>
61511	601	3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	1 766 594.46
	<b>Total 601</b>			<b>1 766 594.46</b>
	610.01	3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	1 800.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3124 - Carburant, combustible	2 000.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	650.00
		3102 - Imprimés, publications	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	19 000.00
			3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, machines, équip. bureau	0.00
			3116.01 - Achats matériel radio	500.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3115 - Achats de véhicules	10 000.00
			3116.01 - Achats matériel radio	3 000.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	0.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	500.00
			3123 - Electricité	2 100.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	300.00
			3181 - Frais de ports et CCP	2 000.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	11 800.00
			3185 - Honoraires et frais d'expertises	7 500.00
			3199 - Dépenses diverses	4 000.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériel informatique	200.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien du matériel informatique	32 950.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	16 300.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	2 090.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3184 - Frais de contentieux	600.00
			3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	720.00
			3195 - Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)	8 000.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	500.00
		3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	0.00
		3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3155 - Entretien des véhicules	3 840.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	10 100.00
		3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien du matériel informatique	1 620.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	500.00
		3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien du matériel informatique	8 170.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 250.00	
	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	96 840.00	
	3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	2 000.00	
	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	18 973.00	
	3420 - Acquisition et administration de capital	3181 - Frais de ports et CCP	1 000.00	

61511	610.01	3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	1 262 102.54
		4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	4272 - Redevances utilisation DP	-400 000.00
			4272.03 - Recettes parcomètres	-1 800 000.00
		4270 - Amendes	4370 - Amendes	-1 100 000.00
	<b>Total 610.01</b>			<b>-1 766 594.46</b>
<b>Total 61511</b>				<b>0.00</b>
61512	601	3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	3 504 820.37
	<b>Total 601</b>			<b>3 504 820.37</b>
	610.02	3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3 800.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3124 - Carburant, combustible	2 500.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	800.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	38 000.00
		3102 - Imprimés, publications	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	21 000.00
			3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 300.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00
			3116.01 - Achats matériel radio	300.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3116 - Achats équipements spécialisés	500.00
			3116.01 - Achats matériel radio	3 500.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	0.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	0.00
		3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3121 - Eau, gaz	6 000.00
			3123 - Electricité	85 000.00
		3130 - Prestations de service de tiers	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	320.00
			3141 - Entretien des bâtiments et monuments	700.00
			3181 - Frais de ports et CCP	9 500.00
			3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	23 100.00
			3185 - Honoraires et frais d'expertises	18 000.00
		3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3111.01 - Achats matériel informatique	350.00
		3133 - Charges d'utilisation informatiques	3151.01 - Entretien matériel informatique	47 000.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	40 100.00
		3134 - Primes d'assurances choses	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	750.00
			3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	55.00
		3137 - Impôts, taxes et émoluments	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	950.00
			3192 - Taxes véhicules à moteur	500.00
		3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	3141 - Entretien des bâtiments et monuments	23 900.00
	3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	0.00	
	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3155 - Entretien des véhicules	4 680.00	
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	22 050.00	
	3153 - Entretien informatique, matériel	3151.01 - Entretien matériel informatique	12 850.00	
		3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	900.00	
	3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3151.01 - Entretien matériel informatique	11 800.00	
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	16 900.00	
	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	3161 - Loyers	35 300.00	

61512	610.02	3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3151 - Entretien de l'équipement de bureau	2 000.00
		3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3313 - Amortissements équipements	23 575.00
		3420 - Acquisition et administration de capital	3181 - Frais de ports et CCP	1 500.00
			3183 - Frais bancaires	15 000.00
		3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	3529 - Ristourne macarons & amendes	395 000.00
		3980 - Transfert internes entre services	3911 - Imputations internes	1 995 699.63
		4210 - Emoluments pour actes administratifs	4362 - Remboursements de frais	-30 000.00
		4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	4232.01 - Recettes tarif horaire	-820 000.00
			4272.03 - Recettes parcomètres	-3 300 000.00
			4272.05 - Redevances "macarons" pr stationnement	-720 000.00
		4270 - Amendes	4370 - Amendes	-1 500 000.00
<b>Total 610.02</b>			<b>-3 504 820.37</b>	
<b>Total 61512</b>				<b>0.00</b>
61513	601	3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	4356.01 - Participations des communes	382 529.37
	<b>Total 601</b>			<b>382 529.37</b>
	610.03	3100 - Matériel de bureau	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	600.00
		3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3124 - Carburant, combustible	0.00
			3151 - Entretien de l'équipement de bureau	650.00
			3156 - Entretien du matériel spécialisé	1 000.00
		3102 - Imprimés, publications	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	1 800.00
			3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00
		3110 - Meubles et appareils de bureau	3116.01 - Achats matériel radio	500.00
		3111 - Machines, appareils et véhicules	3116 - Achats équipements spécialisés	300.00
		3113 - Matériel informatique	3111.01 - Achats matériel informatique	0.00

## ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026

Matrice PCV

Fonction PCV	Fonction MCH2	PCV - Nature et description	MCH2 N3	Somme de Montant	
600	01100	3001 - Rétribution des autorités	3000 - Salaires des autorités et commissions	28 300.00	
			3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	5 200.00	
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	500.00	
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	80.00	
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	800.00	
		4911 - Imputations internes	4980 - Transfert internes entre services	-34 880.00	
		<b>Total 01100</b>			<b>0.00</b>
		01200	3001 - Rétribution des autorités	3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	285 379.00
			3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	1 000.00
				3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	16 500.00
			3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	200.00
				3102 - Imprimés, publications	2 000.00
			3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	700.00
			3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	700.00
			3151.01 - Entretien matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	1 200.00
			3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	7 570.00
			3170 - Frais de réceptions et manifestations	3130 - Prestations de service de tiers	5 000.00
			3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	1 000.00
			3186 - Primes d'assurances	3134 - Primes d'assurances choses	80.50
			4362 - Remboursements de frais	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-1 000.00
			4911 - Imputations internes	4980 - Transfert internes entre services	-320 329.50
			<b>Total 01200</b>		
	<b>Total 600</b>				<b>0.00</b>
	601	02201	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 168 283.00
				3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	5 280.00
				3043 - Indemnités de logement	16 920.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	15 294.00	
3011.01 - Primes			3049 - Autres indemnités forfaitaires	7 850.00	
3012 - Personnel occasionnel			3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	80 000.00	
3030 - AVS/AC/AF			3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	77 452.00	
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	31 659.00	
3040 - Caisse de pensions			3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	185 676.00	
3050 - Assurances accidents			3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3 250.00	
3055 - Assurances perte de gain			3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	16 917.00	
3060 - Indemnisation et remboursement de frais			3049 - Autres indemnités forfaitaires	3 000.00	
			3170 - Remboursements de frais effectifs	3 000.00	
3091 - Frais formation prof. du personnel			3090 - Formation et perfectionnement du personnel	7 500.00	
3101 - Imprimés et fournitures de bureau			3100 - Matériel de bureau	4 600.00	
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	200.00	
			3130 - Prestations de service de tiers	250.00	
3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces			3091 - Recrutement du personnel	20 000.00	
			3103 - Littérature spécialisée, magazines	3 000.00	
3111 - Achat mobilier, machines, équip. bureau			3110 - Meubles et appareils de bureau	1 500.00	
3111.01 - Achats matériel informatique			3113 - Matériel informatique	6 000.00	

601	02201	3111.01 - Achats matériel informatique	3118 - Immobilisations incorporelles	2 000.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	18 350.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	10 200.00
			3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	500.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	1 000.00
		3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	7 500.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	15 000.00
			3133 - Charges d'utilisation informatiques	38 750.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	12 650.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	10 100.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	109 610.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	1 000.00
			3420 - Acquisition et administration de capital	1 000.00
			3130 - Prestations de service de tiers	3 250.00
		3182 - Téléphones	3153 - Entretien informatique, matériel	800.00
			3420 - Acquisition et administration de capital	10 000.00
		3183 - Frais bancaires	3130 - Prestations de service de tiers	1 500.00
		3185 - Honoraires	3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	284 000.00
			3133 - Charges d'utilisation informatiques	2 000.00
		3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	3134 - Primes d'assurances choses	18 800.00
		3199 - Dépenses diverses	3099 - Autres charges de personnel	36 700.00
			3199 - Autres charges d'exploitation	0.00
			3636 - Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	25 000.00
		3223 - Intérêts des emprunts	3401 - Intérêts passifs des engagements financiers	4 000.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	12 082.00
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		4362 - Remboursements de frais	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-5 000.00
			4260 - Remboursements et participations de tiers	0.00
		4911 - Imputations internes	4980 - Transfert internes entre services	-2 913 357.00
		<b>Total 02201</b>		<b>-633 934.00</b>
		11100	4356.01 - Participations des communes	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales
<b>Total 11100</b>		<b>-21 508 929.09</b>		
11200	4356.01 - Participations des communes	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-868 240.30	
<b>Total 11200</b>		<b>-868 240.30</b>		
14000	4356.01 - Participations des communes	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-624 806.82	
<b>Total 14000</b>		<b>-624 806.82</b>		
15000	4356.01 - Participations des communes	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-2 992 538.79	
<b>Total 15000</b>		<b>-2 992 538.79</b>		
16200	4356.01 - Participations des communes	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-2 213 769.04	
<b>Total 16200</b>		<b>-2 213 769.04</b>		
42200	4356.01 - Participations des communes	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-1 146 449.23	
<b>Total 42200</b>		<b>-1 146 449.23</b>		
61500	4356.01 - Participations des communes	4612 - Dédommagements des communes et associations intercommunales	-1 439 375.43	
<b>Total 61500</b>		<b>-1 439 375.43</b>		
61511	4356.01 - Participations des communes	3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	1 766 594.46	
<b>Total 61511</b>		<b>1 766 594.46</b>		
61512	4356.01 - Participations des communes	3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	3 504 820.37	

601	<b>Total 61512</b>				<b>3 504 820.37</b>
	61513	4356.01 - Participations des communes		3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	382 529.37
	<b>Total 61513</b>				<b>382 529.37</b>
<b>Total 601</b>					<b>-25 774 098.50</b>
601.01	02201	3011 - Traitements		3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	392 738.00
				3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	1 920.00
				3049 - Autres indemnités forfaitaires	8 328.00
	3011.01 - Primes			3049 - Autres indemnités forfaitaires	1 250.00
	3030 - AVS/AC/AF			3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	25 617.00
				3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	10 540.00
	3040 - Caisse de pensions			3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	67 204.00
	3050 - Assurances accidents			3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 090.00
	3055 - Assurances perte de gain			3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	5 632.00
	3060 - Indemnisation et remboursement de frais			3049 - Autres indemnités forfaitaires	3 000.00
				3170 - Remboursements de frais effectifs	2 000.00
	3091 - Frais formation prof. du personnel			3090 - Formation et perfectionnement du personnel	1 500.00
	3101 - Imprimés et fournitures de bureau			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	200.00
				3130 - Prestations de service de tiers	250.00
	3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces			3103 - Littérature spécialisée, magazines	500.00
	3111.01 - Achats matériel informatique			3113 - Matériel informatique	6 700.00
				3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	100.00
	3141 - Entretien des bâtiments et monuments			3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	500.00
	3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau			3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	200.00
				3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 600.00
	3151.01 - Entretien du matériel informatique			3133 - Charges d'utilisation informatiques	10 950.00
				3153 - Entretien informatique, matériel	2 750.00
				3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	2 400.00
	3161 - Loyers			3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	17 815.00
	3170 - Frais de réceptions et manifestations			3130 - Prestations de service de tiers	1 000.00
	3181 - Frais de ports et CCP			3130 - Prestations de service de tiers	0.00
	3182 - Téléphones			3102 - Imprimés, publications	3 500.00
				3113 - Matériel informatique	2 000.00
				3130 - Prestations de service de tiers	1 630.00
				3153 - Entretien informatique, matériel	200.00
	3185 - Honoraires			3102 - Imprimés, publications	15 800.00
				3130 - Prestations de service de tiers	3 000.00
				3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	31 000.00
				3133 - Charges d'utilisation informatiques	7 200.00
	3193 - Cotisations			3130 - Prestations de service de tiers	500.00
	3313 - Amortissements équipements			3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	3 320.00
	4361 - Remboursements de traitements			3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
	<b>Total 02201</b>				<b>633 934.00</b>
<b>Total 601.01</b>					<b>633 934.00</b>
602	02203	3011 - Traitements		3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	422 883.00
				3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	2 880.00
				3043 - Indemnités de logement	1 080.00
				3049 - Autres indemnités forfaitaires	0.00
	3011.01 - Primes			3049 - Autres indemnités forfaitaires	2 250.00

602	02203	3012 - Personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	27 695.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	11 167.00
			3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	65 645.00
		3040 - Caisse de pensions	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 125.00
		3050 - Assurances accidents	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	5 967.00
		3055 - Assurances perte de gain	3170 - Remboursements de frais effectifs	500.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3112 - Vêtements, linge, rideaux	500.00
		3065 - Frais d'habillement	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	0.00
		3091 - Frais de formation du personnel	3100 - Matériel de bureau	1 200.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3102 - Imprimés, publications	800.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	50.00
			3130 - Prestations de service de tiers	100.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00
		3111.01 - Achat matériel informatique	3113 - Matériel informatique	2 400.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	2 150.00
		3115 - Achats de véhicules	3111 - Machines, appareils et véhicules	0.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	600.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 500.00
		3151 - Entretien mobilier, équip., mat. bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	2 200.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	8 050.00
		3151.01 - Entretien de matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	9 810.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	5 750.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	7 350.00
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3 000.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	6 750.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	6 500.00
		3182 - Téléphones	3130 - Prestations de service de tiers	2 700.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	400.00
		3186 - Primes d'assurances	3134 - Primes d'assurances choses	2 000.00
		3199 - Dépenses diverses	3099 - Autres charges de personnel	0.00
			3199 - Autres charges d'exploitation	200.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	13 650.00
4356 - Facturation de services à des tiers	4611 - Dédommagements des cantons et concordats	-530 000.00		
4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00		
4911 - Imputations internes	4980 - Transfert internes entre services	-89 352.00		
	<b>Total 02203</b>	<b>0.00</b>		
<b>Total 602</b>		<b>0.00</b>		
603	11100	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	12 016 820.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	45 600.00
			3043 - Indemnités de logement	78 480.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	1 632 383.00
		3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	68 658.00
		3012 - Personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	889 689.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	365 764.00
		3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	2 177 413.00
		3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	36 551.00

603	11100	3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	193 129.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	31 000.00
		3065 - Frais d'habillement	3111 - Machines, appareils et véhicules	4 000.00
			3112 - Vêtements, linge, rideaux	122 600.00
		3066 - Frais de subsistance	3099 - Autres charges de personnel	8 400.00
			3130 - Prestations de service de tiers	5 600.00
		3091 - Frais de formation prof. du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	73 200.00
		3091.01 - Frais de formation des aspirants	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	291 250.00
		3099 - Charges diverses autor./perso. (sport)	3099 - Autres charges de personnel	2 500.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	8 200.00
			3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	500.00
			3102 - Imprimés, publications	6 300.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	1 500.00
			3130 - Prestations de service de tiers	1 600.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	500.00
			3103 - Littérature spécialisée, magazines	2 500.00
		3102.01 - Campagne de prévention	3104 - Matériel didactique	11 300.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	2 300.00
		3111.01 - Achats de matériel informatique	3113 - Matériel informatique	38 200.00
			3118 - Immobilisations incorporelles	12 000.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	21 000.00
			3611 - Parts aux cantons et concordats	40 000.00
		3115 - Achats de véhicules	3111 - Machines, appareils et véhicules	16 000.00
		3116 - Achats équipements spécialisés	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	10 200.00
			3106 - Matériel médical et de laboratoire	5 000.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	17 200.00
			3112 - Vêtements, linge, rideaux	4 000.00
			3113 - Matériel informatique	5 000.00
		3116.01 - Achats de matériel radio	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3 300.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	11 000.00
			3112 - Vêtements, linge, rideaux	2 600.00
		3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	3106 - Matériel médical et de laboratoire	1 000.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	34 000.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	58 250.00
		3139 - Munition	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	17 000.00
			3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	4 500.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3130 - Prestations de service de tiers	39 000.00
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	6 000.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	2 000.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	8 000.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	3 000.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	13 000.00
		3151.01 - Entretien du matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	239 600.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	169 500.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	166 000.00
			3611 - Parts aux cantons et concordats	32 000.00
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	60 120.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3 300.00

603	11100	3156 - Entretien du matériel spécialisé	3130 - Prestations de service de tiers	1 200.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	24 000.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	30 500.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	12 000.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	479 750.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	13 000.00
		3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3113 - Matériel informatique	37 700.00
			3130 - Prestations de service de tiers	18 500.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	32 000.00
			3133 - Charges d'utilisation informatiques	140 000.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	7 300.00
		3184 - Frais de contentieux	3137 - Impôts, taxes et émoluments	8 000.00
		3185 - Honoraires et frais d'expertises	3091 - Recrutement du personnel	7 000.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	20 000.00
		3186 - Primes d'assurances de tiers, choses, RC	3134 - Primes d'assurances choses	35 500.00
		3189 - Prestations de services (frais tiers)	3130 - Prestations de service de tiers	10 000.00
			3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	143 000.00
		3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	3137 - Impôts, taxes et émoluments	1 000.00
		3193 - Cotisations	3130 - Prestations de service de tiers	12 900.00
		3195 - Complément TVA forfaitaire due (POL)	3137 - Impôts, taxes et émoluments	1 000.00
		3199 - Dépenses diverses	3099 - Autres charges de personnel	6 000.00
			3190 - Prestations de dommages et intérêts	2 000.00
			3199 - Autres charges d'exploitation	3 000.00
		3301 - Amortissements créances et débiteurs	3181 - Pertes sur créances effectives	24 000.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	641 000.00
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	2 592 572.09
		4356 - Facturation de services à des tiers	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-90 000.00
		4359 - Ventes et prestations diverses	4260 - Remboursements et participations de tiers	-16 000.00
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		4362 - Remboursements de frais	4260 - Remboursements et participations de tiers	-60 000.00
			4611 - Dédommagements des cantons et concordats	-2 000.00
		4362.01 - Emoluments pour plans et rapports	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-10 000.00
		4363 - Remboursements de dommages	4260 - Remboursements et participations de tiers	-500.00
4370 - Amendes	4270 - Amendes	-1 700 000.00		
	<b>Total 11100</b>	<b>21 543 929.09</b>		
<b>Total 603</b>		<b>21 543 929.09</b>		
605	42200	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3 385 566.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	16 320.00
			3043 - Indemnités de logement	38 880.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	372 788.00
		3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	16 300.00
		3012 - Salaire du personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	86 000.00
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	250 600.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	101 600.00
		3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	611 926.00
		3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	10 060.00
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	54 221.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	8 000.00

605	42200	3065 - Frais d'habillement	3112 - Vêtements, linge, rideaux	30 000.00
		3091 - Frais formation prof. du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	72 000.00
			3104 - Matériel didactique	3 000.00
		3093 - Frais sanitaires du personnel	3099 - Autres charges de personnel	12 500.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	3 000.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	0.00
			3103 - Littérature spécialisée, magazines	1 000.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00
			3110 - Meubles et appareils de bureau	4 000.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	2 000.00
		3111.01 - Achats de matériel informatique	3113 - Matériel informatique	2 200.00
		3116.01 - Achats de matériel radio	3111 - Machines, appareils et véhicules	2 000.00
		3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	8 000.00
			3106 - Matériel médical et de laboratoire	17 000.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	55 000.00
		3132 - Achats de matériel pour soins	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	23 000.00
			3106 - Matériel médical et de laboratoire	80 500.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	6 500.00
		3133 - Achats produits nettoyage/désinfection	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	4 000.00
			3106 - Matériel médical et de laboratoire	500.00
			3130 - Prestations de service de tiers	16 500.00
		3135 - Achats de matières premières	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3 000.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	11 000.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	1 000.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 500.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	2 000.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 000.00
		3151.01 - Entretien matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	38 400.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	28 950.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	12 450.00
			3611 - Parts aux cantons et concordats	20 000.00
		3155 - Entretien des véhicules	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	4 000.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	71 500.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	8 000.00
			3156 - Entretien des appareils médicaux et de laboratoires	26 500.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	79 100.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	8 000.00
		3182 - Téléphones	3113 - Matériel informatique	900.00
			3130 - Prestations de service de tiers	10 500.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	2 000.00
		3183 - Frais bancaires	3420 - Acquisition et administration de capital	350.00
		3184 - Frais de contentieux	3137 - Impôts, taxes et émoluments	15 000.00
		3185 - Honoraires et frais d'expertises	3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	64 100.00
		3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	3134 - Primes d'assurances choses	24 650.00
		3189.01 - Prestations de services avancées	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00
		3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	3137 - Impôts, taxes et émoluments	6 000.00
		3193 - Cotisations	3130 - Prestations de service de tiers	4 300.00
		3199 - Dépenses diverses	3099 - Autres charges de personnel	6 000.00

605	42200	3199 - Dépenses diverses	3199 - Autres charges d'exploitation	2 000.00
		3301 - Amortissements créances et débiteurs	3181 - Pertes sur créances effectives	120 000.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	137 230.00
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	678 858.23
		4356 - Facturation de services à des tiers	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	0.00
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		4362 - Remboursements de frais	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-20 000.00
		4514 - Participation du Canton	4631 - Subventions des cantons et concordats	-5 519 800.00
<b>Total 42200</b>				<b>1 146 449.23</b>
<b>Total 605</b>				<b>1 146 449.23</b>
606	02204	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	769 200.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	2 880.00
			3043 - Indemnités de logement	9 720.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	32 336.00
		3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	6 050.00
		3012 - Salaire du personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3 000.00
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	53 108.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	21 413.00
		3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	124 507.00
		3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 158.00
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	11 442.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	3 000.00
		3065 - Frais d'habillement	3112 - Vêtements, linge, rideaux	1 000.00
		3091 - Frais de formation du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	5 000.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	1 500.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	100.00
			3130 - Prestations de service de tiers	50.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3103 - Littérature spécialisée, magazines	0.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	2 000.00
		3111.01 - Achats de matériel informatique	3113 - Matériel informatique	12 400.00
			3118 - Immobilisations incorporelles	6 500.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	10 200.00
		3114 - Achats de machines et matériel	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	2 000.00
		3116 - Achats équipements spécialisés	3111 - Machines, appareils et véhicules	2 000.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3 600.00
		3133 - Achats produits de nettoyage	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	28 000.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	2 000.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	200.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	500.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 000.00
		3151.01 - Entretien matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	17 920.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	14 650.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	9 150.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	1 000.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	40 410.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	100.00
		3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3113 - Matériel informatique	3 800.00

606	02204	3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3130 - Prestations de service de tiers	3 650.00
			3137 - Impôts, taxes et émoluments	600.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	500.00
		3186 - Primes d'assurances de tiers, choses, RC	3134 - Primes d'assurances choses	150.00
		3199 - Dépenses diverses	3099 - Autres charges de personnel	0.00
			3199 - Autres charges d'exploitation	1 500.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	9 957.00
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		4911 - Imputations internes	4980 - Transfert internes entre services	-1 221 251.00
		<b>Total 02204</b>		
<b>Total 606</b>				<b>0.00</b>
607	11200	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	534 447.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	2 400.00
			3043 - Indemnités de logement	6 120.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	0.00
		3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	4 550.00
		3012 - Salaire du personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2 000.00
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	35 421.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	14 282.00
		3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	83 076.00
		3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 439.00
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	7 632.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	200.00
		3091 - Frais de formation du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	1 000.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	7 700.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	80.00
			3130 - Prestations de service de tiers	220.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	1 000.00
		3111.01 - Achats matériel informatique	3113 - Matériel informatique	3 600.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	10 200.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	3 000.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3130 - Prestations de service de tiers	7 500.00
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	1 000.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	500.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	12 600.00
		3151.01 - Entretien du matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	10 350.00
			3137 - Impôts, taxes et émoluments	1 500.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	6 650.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	87 360.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3420 - Acquisition et administration de capital	600.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	17 160.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	110 000.00
			3420 - Acquisition et administration de capital	65 000.00
		3182 - Téléphones	3130 - Prestations de service de tiers	800.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	450.00
		3184 - Frais de contentieux et poursuites	3137 - Impôts, taxes et émoluments	325 000.00
		3186 - Primes d'assurances	3134 - Primes d'assurances choses	70.00

607	11200	3199 - Dépenses diverses	3137 - Impôts, taxes et émoluments	10 000.00
			3199 - Autres charges d'exploitation	500.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	7 302.00
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	114 531.30
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		4362 - Remboursements de frais	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-630 000.00
	<b>Total 11200</b>			<b>868 240.30</b>
<b>Total 607</b>				<b>868 240.30</b>
608	11100	4356 - Facturation de services à des tiers	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-35 000.00
		<b>Total 11100</b>		<b>-35 000.00</b>
	14000	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	815 669.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	1 920.00
			3043 - Indemnités de logement	10 800.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	28 267.00
		3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	5 650.00
		3012 - Salaire du personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	55 775.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	22 542.00
		3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	134 589.00
		3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 279.00
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	12 045.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	1 000.00
		3091 - Frais de formation du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	0.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	3 000.00
			3102 - Imprimés, publications	2 000.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	50.00
			3130 - Prestations de service de tiers	250.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	1 500.00
			3103 - Littérature spécialisée, magazines	3 200.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	0.00
		3111.01 - Achats matériel informatique	3113 - Matériel informatique	6 000.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	37 200.00
		3116 - Achats équipements spécialisés	3111 - Machines, appareils et véhicules	2 000.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	17 500.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	300.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	0.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	700.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3 500.00
		3151.01 - Entretien matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	10 150.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	7 250.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	61 750.00
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	500.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3 000.00
			3420 - Acquisition et administration de capital	600.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	16 915.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	8 000.00
		3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3113 - Matériel informatique	1 000.00

608	14000	3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3130 - Prestations de service de tiers	2 700.00		
			3153 - Entretien informatique, matériel	500.00		
		3184 - Frais de contentieux	3137 - Impôts, taxes et émoluments	2 500.00		
		3185 - Honoraires et frais d'expertises	3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	20 000.00		
		3186 - Primes d'assurances tiers, choses et RC	3134 - Primes d'assurances choses	1 150.00		
		3192 - Taxes	3137 - Impôts, taxes et émoluments	100.00		
		3195 - Complément TVA forfaitaire due (PolCom)	3137 - Impôts, taxes et émoluments	50.00		
		3199 - Dépenses diverses	3199 - Autres charges d'exploitation	2 500.00		
		3301 - Amortissements créances et débiteurs	3181 - Pertes sur créances effectives	10 000.00		
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	43 262.00		
		3658 - Aides et subventions économie publique	3636 - Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	9 000.00		
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	160 343.82		
		4232.02 - Recettes abonnements	4120 - Patentes et concessions	-56 000.00		
		4272 - Redevances utilisation DP	4120 - Patentes et concessions	-151 500.00		
		4272.01 - Déballage et dépôts sur la voie publique	4120 - Patentes et concessions	-26 000.00		
		4272.02 - Recettes marchés	4120 - Patentes et concessions	-40 000.00		
		4272.07 - Forains et revendeurs	4120 - Patentes et concessions	-30 000.00		
		4272.08 - Autorisations de taxis	4120 - Patentes et concessions	-38 000.00		
		4311 - Emoluments chancellerie (appar. automat)	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-5 000.00		
		4312 - Emoluments de Police et CH (permis div.)	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-71 000.00		
		4312.01 - Taxes prolongations ouvertures	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-90 000.00		
		4312.03 - Emoluments de surveillance selon LADB	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-370 000.00		
		4312.04 - Emoluments LEAE	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-22 000.00		
		4312.05 - Rembt d'impression (lotos, tombolas)	4260 - Remboursements et participations de tiers	-1 000.00		
		4312.06 - Emoluments lotos, tombolas	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-2 700.00		
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00		
		4362 - Remboursements de frais	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-1 000.00		
		<b>Total 14000</b>			<b>624 806.82</b>	
		<b>Total 608</b>				<b>589 806.82</b>
		609	61500	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	734 663.00
					3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	1 920.00
					3043 - Indemnités de logement	27 360.00
					3049 - Autres indemnités forfaitaires	3 032.00
3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires			3 800.00		
3012 - Personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation			2 000.00		
3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs			49 873.00		
	3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales			20 144.00		
3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions			114 184.00		
3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents			4 223.00		
3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie			10 764.00		
3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs			0.00		
3065 - Frais d'habillement	3112 - Vêtements, linge, rideaux			7 000.00		
3091 - Frais de formation du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel			2 000.00		
3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau			2 150.00		
	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA			150.00		
	3130 - Prestations de service de tiers			200.00		
3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications			6 500.00		
3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau			500.00		

609	61500	3111.01 - Achats matériel informatique	3113 - Matériel informatique	1 000.00		
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	200.00		
		3116 - Achats équipements spécialisés	3111 - Machines, appareils et véhicules	3 000.00		
		3121 - Eau, gaz	3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 000.00		
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	37 000.00		
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	8 000.00		
		3135 - Achats de matières premières	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	65 000.00		
		3135.01 - Achats de matières 1ères - frais avancés	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00		
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3130 - Prestations de service de tiers	11 500.00		
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	0.00		
		3143 - Entretien signalis. routière/éclairage	3141 - Entretien des routes	80 000.00		
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	650.00		
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00		
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	500.00		
		3151.01 - Entretien du matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	6 600.00		
			3153 - Entretien informatique, matériel	7 250.00		
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3 450.00		
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	15 000.00		
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	1 500.00		
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	103 310.00		
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	1 700.00		
		3182 - Téléphones	3113 - Matériel informatique	0.00		
			3130 - Prestations de service de tiers	1 750.00		
			3153 - Entretien informatique, matériel	500.00		
		3184 - Frais de contentieux	3137 - Impôts, taxes et émoluments	500.00		
		3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	3134 - Primes d'assurances choses	4 520.00		
		3194 - Avance frais pr signalisation endommagée	3130 - Prestations de service de tiers	5 000.00		
		3195 - Complément TVA forfaitaire due (Signal)	3137 - Impôts, taxes et émoluments	4 500.00		
		3199 - Dépenses diverses	3199 - Autres charges d'exploitation	0.00		
		3301 - Amortissements créances et débiteurs	3181 - Pertes sur créances effectives	2 000.00		
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	28 221.00		
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	158 261.43		
		4359 - Ventes et prestations diverses	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-90 000.00		
			4260 - Remboursements et participations de tiers	-10 000.00		
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00		
		4362 - Remboursements de frais	4260 - Remboursements et participations de tiers	-1 000.00		
		4363 - Remboursements de dommages	4260 - Remboursements et participations de tiers	-3 000.00		
			<b>Total 61500</b>	<b>1 439 375.43</b>		
		<b>Total 609</b>		<b>1 439 375.43</b>		
		610	61510	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2 136 833.00
					3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	7 200.00
	3043 - Indemnités de logement			32 400.00		
	3049 - Autres indemnités forfaitaires			196 921.00		
3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires			14 300.00		
3012 - Personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation			2 000.00		
3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs			154 682.00		
	3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales			62 368.00		
3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions			360 417.00		

610	61510	3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	6 284.00
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	33 326.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	1 000.00
		3065 - Frais d'habillement	3112 - Vêtements, linge, rideaux	25 000.00
		3091 - Frais de formation du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	20 000.00
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	0.00
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		4911 - Imputations internes	4980 - Transfert internes entre services	-3 052 731.00
<b>Total 61510</b>				<b>0.00</b>
<b>Total 610</b>				<b>0.00</b>
610.01	61511	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	1 800.00
			3102 - Imprimés, publications	19 000.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	500.00
			3130 - Prestations de service de tiers	300.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	500.00
		3111 - Achats mobilier, machines, équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	0.00
		3111.01 - Achats matériel informatique	3113 - Matériel informatique	0.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	200.00
		3115 - Achats de véhicules	3111 - Machines, appareils et véhicules	10 000.00
		3116.01 - Achats matériel radio	3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	3 000.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	2 100.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	2 000.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	500.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	650.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 000.00
		3151.01 - Entretien du matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	32 950.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	1 620.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	8 170.00
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3 840.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3133 - Charges d'utilisation informatiques	16 300.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	10 100.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	1 250.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	96 840.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	2 000.00
			3420 - Acquisition et administration de capital	1 000.00
		3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3130 - Prestations de service de tiers	11 800.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	500.00
		3184 - Frais de contentieux	3137 - Impôts, taxes et émoluments	600.00
		3185 - Honoraires et frais d'expertises	3130 - Prestations de service de tiers	7 500.00
		3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	3134 - Primes d'assurances choses	2 090.00
		3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	3137 - Impôts, taxes et émoluments	720.00
		3195 - Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)	3137 - Impôts, taxes et émoluments	8 000.00
		3199 - Dépenses diverses	3130 - Prestations de service de tiers	4 000.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	18 973.00
3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	1 262 102.54		
4272 - Redevances utilisation DP	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-400 000.00		

610.01	61511	4272.03 - Recettes parcomètres	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-1 800 000.00
		4370 - Amendes	4270 - Amendes	-1 100 000.00
	<b>Total 61511</b>			<b>-1 766 594.46</b>
<b>Total 610.01</b>				<b>-1 766 594.46</b>
610.02	61512	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	3 800.00
			3102 - Imprimés, publications	21 000.00
			3130 - Prestations de service de tiers	320.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	1 300.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	0.00
		3111.01 - Achats matériel informatique	3113 - Matériel informatique	0.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	350.00
		3116 - Achats équipements spécialisés	3111 - Machines, appareils et véhicules	500.00
		3116.01 - Achats matériel radio	3110 - Meubles et appareils de bureau	300.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	3 500.00
		3121 - Eau, gaz	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	6 000.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	85 000.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	2 500.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3130 - Prestations de service de tiers	700.00
			3134 - Primes d'assurances choses	750.00
			3137 - Impôts, taxes et émoluments	950.00
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	23 900.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	800.00
			3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 000.00
		3151.01 - Entretien matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	47 000.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	12 850.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	11 800.00
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	4 680.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	38 000.00
			3133 - Charges d'utilisation informatiques	40 100.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	22 050.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	16 900.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	35 300.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	9 500.00
			3420 - Acquisition et administration de capital	1 500.00
		3182 - Téléphones, concessions radio, télécom.	3113 - Matériel informatique	0.00
			3130 - Prestations de service de tiers	23 100.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	900.00
		3183 - Frais bancaires	3420 - Acquisition et administration de capital	15 000.00
		3185 - Honoraires et frais d'expertises	3130 - Prestations de service de tiers	18 000.00
		3186 - Primes assurances tiers, choses et RC	3134 - Primes d'assurances choses	55.00
		3192 - Taxes véhicules à moteur	3137 - Impôts, taxes et émoluments	500.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	23 575.00
		3529 - Ristourne macarons & amendes	3612 - Parts aux communes et associations intercommunales	395 000.00
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	1 995 699.63
		4232.01 - Recettes tarif horaire	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-820 000.00
		4272.03 - Recettes parcomètres	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-3 300 000.00
		4272.05 - Redevances "macarons" pr stationnement	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-720 000.00

610.02	61512	4362 - Remboursements de frais	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-30 000.00
		4370 - Amendes	4270 - Amendes	-1 500 000.00
	<b>Total 61512</b>			<b>-3 504 820.37</b>
<b>Total 610.02</b>				<b>-3 504 820.37</b>
610.03	61513	3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	600.00
			3102 - Imprimés, publications	1 800.00
			3130 - Prestations de service de tiers	250.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	500.00
		3111.01 - Achats matériel informatique	3113 - Matériel informatique	0.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	50.00
		3116 - Achats équipements spécialisés	3111 - Machines, appareils et véhicules	300.00
		3116.01 - Achats matériel radio	3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	0.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	650.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	500.00
		3151.01 - Entretien du matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	7 460.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	1 820.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	1 450.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00
			3133 - Charges d'utilisation informatiques	6 000.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	4 200.00
		3182 - Téléphones	3130 - Prestations de service de tiers	50.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	150.00
		3185 - Honoraires et frais d'expertises	3130 - Prestations de service de tiers	2 000.00
		3186 - Primes d'assurances	3134 - Primes d'assurances choses	10.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	2 655.00
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	315 525.63
		4272 - Redevances utilisation DP	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-80 000.00
		4272.03 - Recettes parcomètres	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-370 000.00
		4370 - Amendes	4270 - Amendes	-280 000.00
	<b>Total 61513</b>			<b>-382 529.37</b>
<b>Total 610.03</b>				<b>-382 529.37</b>
650	15000	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 125 191.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	5 760.00
			3043 - Indemnités de logement	28 800.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	63 245.00
		3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	4 750.00
		3012 - Personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		3013 - Soldes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	1 285 455.00
		3013.03 - Soldes JSP	3049 - Autres indemnités forfaitaires	13 300.00
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	133 065.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	31 560.00
		3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	190 068.00
		3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	3 192.00
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	16 864.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	800.00
		3065 - Frais d'habillement	3112 - Vêtements, linge, rideaux	48 600.00
		3065.03 - Frais d'habillement JSP	3112 - Vêtements, linge, rideaux	8 300.00

650	15000	3066 - Frais de subsistance	3099 - Autres charges de personnel	20 500.00
			3105 - Denrées alimentaires	13 380.00
			3130 - Prestations de service de tiers	31 000.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	2 400.00
		3066.03 - Frais de subsistance JSP	3099 - Autres charges de personnel	500.00
			3105 - Denrées alimentaires	1 500.00
		3091 - Frais de formation du personnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	12 950.00
			3104 - Matériel didactique	3 950.00
			3137 - Impôts, taxes et émoluments	3 750.00
			3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	16 000.00
		3093 - Frais sanitaires	3099 - Autres charges de personnel	11 500.00
		3099 - Charges diverses autor. / pers (sport)	3099 - Autres charges de personnel	3 300.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	3 300.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	1 000.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais annonces	3102 - Imprimés, publications	500.00
			3103 - Littérature spécialisée, magazines	3 250.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	8 000.00
		3111.01 - Achat de matériel informatique	3113 - Matériel informatique	7 400.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	250.00
		3116 - Achats équipements spécialisés	3110 - Meubles et appareils de bureau	4 400.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	23 500.00
		3116.02 - Achats équipements et matériel sanitaire	3106 - Matériel médical et de laboratoire	4 000.00
			3116 - Appareils médicaux et de laboratoire	3 000.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	800.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	55 000.00
		3133 - Achats produits nettoyage / désinfection	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	6 000.00
		3135 - Achats de matières premières	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	8 000.00
		3141 - Entretien des bâtiments et monuments	3111 - Machines, appareils et véhicules	4 000.00
			3113 - Matériel informatique	2 700.00
			3130 - Prestations de service de tiers	29 400.00
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	8 000.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	0.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	6 500.00
		3151.01 - Entretien du matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	21 600.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	8 100.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	3 950.00
		3154 - Entretien du matériel d'exploitation	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	10 000.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	4 000.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	2 200.00
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	27 800.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 500.00
			3130 - Prestations de service de tiers	2 500.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	571 020.00
		3170 - Frais de réceptions et manifestations	3099 - Autres charges de personnel	11 000.00
			3130 - Prestations de service de tiers	17 000.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	4 000.00
		3182 - Téléphones	3113 - Matériel informatique	1 800.00
			3130 - Prestations de service de tiers	6 300.00

650	15000	3182 - Téléphones	3153 - Entretien informatique, matériel	550.00
		3184 - Frais de contentieux	3137 - Impôts, taxes et émoluments	1 500.00
		3186 - Primes d'assurances tiers, choses et RC	3134 - Primes d'assurances choses	14 500.00
		3189 - Prestations de services	3611 - Parts aux cantons et concordats	3 500.00
		3192 - Taxes sur les véhicules à moteur	3137 - Impôts, taxes et émoluments	300.00
		3193 - Cotisations	3130 - Prestations de service de tiers	9 000.00
		3193.03 - Cotisations JSP	3130 - Prestations de service de tiers	520.00
		3195 - Complément TVA forfaitaire due (SDIS)	3137 - Impôts, taxes et émoluments	11 250.00
		3199 - Dépenses diverses	3199 - Autres charges d'exploitation	2 000.00
		3301 - Amortissements créances et débiteurs	3181 - Pertes sur créances effectives	0.00
		3313 - Amortissements équipements	3330 - Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	109 867.00
		3911 - Imputations internes	3980 - Transfert internes entre services	197 826.79
		4356.01 - Facturation de services à des tiers	4240 - Taxes d'utilisation et prestations de service	-250 000.00
		4361 - Remboursements de traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0.00
		4362 - Remboursements de frais	4210 - Emoluments pour actes administratifs	-1 000.00
		4514 - Participation du Canton	4631 - Subventions des cantons et concordats	-1 058 725.00
		<b>Total 15000</b>		
<b>Total 650</b>				<b>2 992 538.79</b>
660	16200	3011 - Traitements	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	860 728.00
			3040 - Allocations pour enfants et allocations de formation	1 920.00
			3043 - Indemnités de logement	14 400.00
			3049 - Autres indemnités forfaitaires	21 532.00
		3011.01 - Primes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	1 681.00
		3012 - Personnel occasionnel	3010 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation	5 000.00
		3013 - Soldes	3049 - Autres indemnités forfaitaires	85 382.50
		3030 - AVS/AC/AF	3050 - Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	58 358.00
			3054 - Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	23 590.00
		3040 - Caisse de pensions	3052 - Cotisations patronales aux caisses de pensions	142 239.00
		3050 - Assurances accidents	3053 - Cotisations patronales aux assurances-accidents	2 385.00
		3055 - Assurances perte de gain	3055 - Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie	12 605.00
		3060 - Indemnisation et remboursement de frais	3170 - Remboursements de frais effectifs	5 000.00
		3065 - Frais d'habillement	3112 - Vêtements, linge, rideaux	2 000.00
		3091 - Frais de formation du personnel professionnel	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	18 000.00
		3091.01 - Frais de formation du personnel de milice	3090 - Formation et perfectionnement du personnel	25 350.00
		3101 - Imprimés et fournitures de bureau	3100 - Matériel de bureau	3 000.00
			3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	200.00
			3130 - Prestations de service de tiers	200.00
		3102 - Livres, journaux, doc. et frais d'annonces	3103 - Littérature spécialisée, magazines	660.00
		3111 - Achats mobilier, mach., équip.bureau	3110 - Meubles et appareils de bureau	500.00
		3111.01 - Achats matériels informatique	3113 - Matériel informatique	2 400.00
			3132 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	1 500.00
		3113 - Achats de mobilier	3110 - Meubles et appareils de bureau	2 500.00
		3114 - Achats de machines et matériel	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	500.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	4 500.00
		3116 - Achats équipements spécialisés	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3 500.00
			3106 - Matériel médical et de laboratoire	350.00
			3111 - Machines, appareils et véhicules	2 000.00
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	5 000.00

660	16200	3121 - Eau, gaz	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	5 000.00
		3123 - Electricité	3120 - Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	18 000.00
		3124 - Carburant, combustible	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	15 000.00
		3133 - Achats produits nettoyage/désinfection	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	3 300.00
		3135 - Achats de matières premières	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	4 200.00
		3141 - Entretien des bâtiments & des monuments	3130 - Prestations de service de tiers	10 000.00
		3151 - Entretien de l'équipement de bureau	3150 - Entretien de meubles et appareils de bureau	500.00
			3161 - Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	3 500.00
		3151.01 - Entretien du matériel informatique	3133 - Charges d'utilisation informatiques	13 250.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	7 300.00
			3158 - Entretien de immobilisations incorporelles	4 050.00
		3153 - Entretien locaux, mobilier et équipement	3130 - Prestations de service de tiers	2 000.00
			3143 - Entretien d'autres travaux de génie civil	1 800.00
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	10 300.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3 000.00
		3154 - Entretien machines, matériel	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	3 800.00
		3155 - Entretien des véhicules	3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	15 920.00
		3156 - Entretien du matériel spécialisé	3101 - Matériel d'exploitation, fournitures	1 000.00
			3144 - Entretien des bâtiments, immeubles	500.00
			3151 - Entretien de machines, appareils, véhicules	1 000.00
		3161 - Loyers	3160 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds	131 860.00
		3170 - Frais de réceptions et manifestations	3099 - Autres charges de personnel	7 000.00
		3181 - Frais de ports et CCP	3130 - Prestations de service de tiers	3 000.00
		3182 - Téléphones	3113 - Matériel informatique	0.00
			3130 - Prestations de service de tiers	8 650.00
			3153 - Entretien informatique, matériel	500.00



**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026**  
Résultats détaillés par fonction (PCV)

Service	No de compte	Description	Somme de Budget 2026	Somme de Budget 2025	Somme de Ecart 25	Somme de % 25	Somme de Effectif 2024	Somme de Ecart 24 (b vs eff)	Somme de % 24	
600	600.3001	Rétribution des autorités	318 879.00	316 866.00	2 013.00	0.6%	296 839.44	-15 546.56	7.4%	
	600.3030	AVS/AC/AF	500.00	500.00	0.00	0.0%	532.69	32.69	-6.1%	
	600.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
	600.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
	600.3055	Assurances perte de gain	80.00	70.00	10.00	14.3%	80.80	10.80	-1.0%	
	600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	17 500.00	17 500.00	0.00	0.0%	17 730.40	-2 769.60	-1.3%	
	600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 200.00	5 000.00	-2 800.00	-56.0%	1 726.05	-4 773.95	27.5%	
	600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	700.00	700.00	0.00	0.0%	621.75	-1 378.25	12.6%	
	600.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
	600.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
	600.3123	Electricité	700.00	900.00	-200.00	-22.2%	1 594.38	294.38	-56.1%	
	600.3151.01	Entretien matériel informatique	1 200.00	3 500.00	-2 300.00	-65.7%	3 752.14	92.14	-68.0%	
	600.3151.02	Entretien du mobilier	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
	600.3161	Loyers	8 370.00	8 370.00	0.00	0.0%	4 665.49	-1 634.51	79.4%	
	600.3170	Frais de réceptions et manifestations	5 000.00	5 000.00	0.00	0.0%	5 515.11	-7 484.89	-9.3%	
	600.3181	Frais de ports et CCP	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	958.43	-1 241.57	4.3%	
	600.3186	Primes d'assurances	80.50	100.00	-19.50	-19.5%	80.54	-19.46	0.0%	
	600.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.0%	6 000.00	0.00	-100.0%	
	600.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
	600.4362	Remboursements de frais	-1 000.00	-1 000.00	0.00	0.0%	-700.00	300.00	42.9%	
	<b>Total 600</b>			<b>355 209.50</b>	<b>358 506.00</b>	<b>-3 296.50</b>	<b>-0.9%</b>	<b>339 397.22</b>	<b>-34 118.78</b>	<b>4.7%</b>
	601	601.3011	Traitements	1 205 777.00	1 183 820.00	21 957.00	1.9%	1 144 993.25	-58 916.75	5.3%
		601.3011.01	Primes	7 850.00	4 646.00	3 204.00	69.0%	6 112.00	3 168.00	28.4%
601.3012		Personnel occasionnel	80 000.00	80 000.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
601.3030		AVS/AC/AF	109 111.00	106 628.00	2 483.00	2.3%	100 605.62	-12 204.38	8.5%	
601.3040		Caisse de pensions	185 676.00	184 292.00	1 384.00	0.8%	175 862.06	-5 212.94	5.6%	
601.3040.01		Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
601.3050		Assurances accidents	3 250.00	3 098.00	152.00	4.9%	3 237.05	95.05	0.4%	
601.3055		Assurances perte de gain	16 917.00	15 545.00	1 372.00	8.8%	15 103.86	-713.14	12.0%	
601.3060		Indemnisation et remboursement de frais	6 000.00	5 000.00	1 000.00	20.0%	6 070.30	70.30	-1.2%	
601.3091		Frais formation prof. du personnel	7 500.00	7 500.00	0.00	0.0%	4 413.35	-2 586.65	69.9%	
601.3101		Imprimés et fournitures de bureau	5 050.00	5 200.00	-150.00	-2.9%	5 107.35	107.35	-1.1%	
601.3102		Livres, journaux, doc. et frais annonces	23 000.00	19 000.00	4 000.00	21.1%	4 129.85	-1 870.15	456.9%	
601.3111		Achat mobilier, machines, équip. bureau	1 500.00	2 000.00	-500.00	-25.0%	0.00	-2 000.00	0.0%	
601.3111.01		Achats matériel informatique	26 350.00	65 100.00	-38 750.00	-59.5%	10 579.95	-6 620.05	149.1%	
601.3121		Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
601.3123		Electricité	10 200.00	13 000.00	-2 800.00	-21.5%	23 837.66	4 837.66	-57.2%	
601.3141		Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	281.50	-3 718.50	255.2%	
601.3151		Entretien mobilier, équip., mat. bureau	9 000.00	9 000.00	0.00	0.0%	8 438.50	-561.50	6.7%	
601.3151.01		Entretien du matériel informatique	76 500.00	101 642.00	-25 142.00	-24.7%	54 326.69	-2 723.31	40.8%	
601.3156		Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
601.3161		Loyers	109 610.00	110 000.00	-390.00	-0.4%	68 270.08	-5 429.92	60.6%	
601.3181		Frais de ports et CCP	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	1 648.33	-2 351.67	21.3%	
601.3182		Téléphones	4 050.00	2 970.00	1 080.00	36.4%	2 985.81	-1 064.19	35.6%	
601.3183		Frais bancaires	10 000.00	10 000.00	0.00	0.0%	8 941.21	-1 058.79	11.8%	
601.3185		Honoraires	287 500.00	90 500.00	197 000.00	217.7%	84 644.88	-855.12	239.7%	
601.3185.01		Etude Police 2000 Riviera	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
601.3186		Primes assurances tiers, choses et RC	18 800.00	15 300.00	3 500.00	22.9%	16 190.28	790.28	16.1%	
601.3191		Impôts et taxes (TVA)	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
601.3193		Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
601.3195		Complément TVA forfaitaire due (DIR)	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	

	601.3199	Dépenses diverses	61 700.00	58 500.00	3 200.00	5.5%	59 015.45	2 515.45	4.5%
	601.3223	Intérêts des emprunts	4 000.00	4 000.00	0.00	0.0%	0.00	-50.00	0.0%
	601.3301	Amortissements créances et débiteurs		0.00	0.00	0.0%	0.00	-500.00	0.0%
	601.3313	Amortissements équipements	12 082.00	112 798.00	-100 716.00	-89.3%	1 207.02	-78 992.98	901.0%
	601.3314	Amortissements immobilisations		0.00	0.00	0.0%	0.00	-120 000.00	0.0%
	601.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	-20 000.00	20 000.00	-100.0%	-44 289.61	-44 289.61	-100.0%
	601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	601.4356.01	Participations des communes	-25 140 164.50	-24 382 973.00	-757 191.50	3.1%	-19 820 671.49	5 061 337.51	26.8%
	601.4361	Remboursements de traitements	0.00	-10 000.00	10 000.00	-100.0%	-53 092.65	-48 092.65	-100.0%
	601.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	601.4362	Remboursements de frais	-5 000.00	-45 000.00	40 000.00	-88.9%	-135 240.89	-105 240.89	-96.3%
<b>Total 601</b>			<b>-22 860 741.50</b>	<b>-22 245 434.00</b>	<b>-615 307.50</b>	<b>2.8%</b>	<b>-18 247 292.59</b>	<b>4 567 868.41</b>	<b>25.3%</b>
<b>601.01</b>	<b>601.01.3011</b>	<b>Traitements</b>	<b>402 986.00</b>	<b>372 753.00</b>	<b>30 233.00</b>	<b>8.1%</b>	<b>358 627.45</b>	<b>16 330.45</b>	<b>12.4%</b>
	601.01.3011.01	Primes	1 250.00	820.00	430.00	52.4%	420.66	78.66	197.2%
	601.01.3030	AVS/AC/AF	36 157.00	34 255.00	1 902.00	5.6%	32 255.69	352.69	12.1%
	601.01.3040	Caisse de pensions	67 204.00	61 805.00	5 399.00	8.7%	59 235.75	540.75	13.5%
	601.01.3050	Assurances accidents	1 090.00	1 009.00	81.00	8.0%	826.96	-95.04	31.8%
	601.01.3055	Assurances perte de gain	5 632.00	5 017.00	615.00	12.3%	5 247.52	641.52	7.3%
	601.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	5 000.00	4 000.00	1 000.00	25.0%	4 666.02	466.02	7.2%
	601.01.3091	Frais formation prof. du personnel	1 500.00	500.00	1 000.00	200.0%	0.00	-1 500.00	0.0%
	601.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	450.00	150.00	300.00	200.0%	323.54	-36.46	39.1%
	601.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	700.00	-200.00	-28.6%	0.00	-1 300.00	0.0%
	601.01.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	601.01.3111.01	Achats matériel informatique	6 800.00	15 000.00	-8 200.00	-54.7%	14 917.15	-1 282.85	-54.4%
	601.01.3123	Electricité	0.00	400.00	-400.00	-100.0%	415.63	-84.37	-100.0%
	601.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	500.00	0.00	500.00	0.0%	39.21	-460.79	1175.2%
	601.01.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1 800.00	1 650.00	150.00	9.1%	1 650.08	200.08	9.1%
	601.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	16 100.00	9 260.00	6 840.00	73.9%	14 541.54	-3 678.46	10.7%
	601.01.3161	Loyers	17 815.00	16 500.00	1 315.00	8.0%	9 923.96	-3 656.04	79.5%
	601.01.3170	Frais de réceptions et manifestations	1 000.00	1 500.00	-500.00	-33.3%	0.00	-1 000.00	0.0%
	601.01.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	-1 000.00	0.0%
	601.01.3182	Téléphones	7 330.00	6 980.00	350.00	5.0%	4 960.45	-719.55	47.8%
	601.01.3185	Honoraires	57 000.00	29 000.00	28 000.00	96.6%	21 531.18	-5 018.82	164.7%
	601.01.3193	Cotisations	500.00	500.00	0.00	0.0%	0.00	-330.00	0.0%
	601.01.3313	Amortissements équipements	3 320.00	1 200.00	2 120.00	176.7%	265.28	-234.72	1151.5%
	601.01.4361	Remboursements de traitements	0.00		0.00	0.0%	-10 317.70	-10 317.70	-100.0%
	601.01.4362	Remboursements de frais		0.00	0.00	0.0%	-94.00	-94.00	-100.0%
<b>Total 601.01</b>			<b>633 934.00</b>	<b>562 999.00</b>	<b>70 935.00</b>	<b>12.6%</b>	<b>519 436.37</b>	<b>-12 198.63</b>	<b>22.0%</b>
<b>602</b>	<b>602.3011</b>	<b>Traitements</b>	<b>426 843.00</b>	<b>430 142.00</b>	<b>-3 299.00</b>	<b>-0.8%</b>	<b>418 293.25</b>	<b>-4 450.75</b>	<b>2.0%</b>
	602.3011.01	Primes	2 250.00	1 200.00	1 050.00	87.5%	792.00	792.00	184.1%
	602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	602.3030	AVS/AC/AF	38 862.00	40 472.00	-1 610.00	-4.0%	38 392.16	-954.84	1.2%
	602.3040	Caisse de pensions	65 645.00	66 606.00	-961.00	-1.4%	64 406.94	-3 289.06	1.9%
	602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	602.3050	Assurances accidents	1 125.00	1 131.00	-6.00	-0.5%	1 098.80	-12.20	2.4%
	602.3055	Assurances perte de gain	5 967.00	5 784.00	183.00	3.2%	5 850.67	169.67	2.0%
	602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	500.00	500.00	0.00	0.0%	52.60	-547.40	850.6%
	602.3065	Frais d'habillement	500.00	1 000.00	-500.00	-50.0%	169.00	-331.00	195.9%
	602.3091	Frais de formation du personnel	0.00	750.00	-750.00	-100.0%	195.00	-805.00	-100.0%
	602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 150.00	3 000.00	-850.00	-28.3%	2 019.14	-1 540.86	6.5%
	602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces			0.00	0.0%		0.00	0.0%
	602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	500.00	0.00	0.0%	499.00	-501.00	0.2%
	602.3111.01	Achat matériel informatique	4 550.00	12 500.00	-7 950.00	-63.6%	0.00	-1 500.00	0.0%
	602.3115	Achats de véhicules	0.00	3 500.00	-3 500.00	-100.0%		0.00	0.0%

	602.3123	Electricité	600.00	1 000.00	-400.00	-40.0%	1 399.92	99.92	-57.1%
	602.3124	Carburant, combustible	1 500.00	2 000.00	-500.00	-25.0%	1 391.44	-908.56	7.8%
	602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	0.00	0.00	0.00	0.0%	86.32	-5 413.68	-100.0%
	602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	10 250.00	10 900.00	-650.00	-6.0%	10 139.06	-610.94	1.1%
	602.3151.01	Entretien de matériel informatique	22 910.00	18 440.00	4 470.00	24.2%	13 100.01	-1 489.99	74.9%
	602.3155	Entretien des véhicules	3 000.00	3 000.00	0.00	0.0%	987.10	-2 712.90	203.9%
	602.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	-500.00	0.0%
	602.3161	Loyers	6 750.00	6 800.00	-50.00	-0.7%	4 159.87	-790.13	62.3%
	602.3181	Frais de ports et CCP	6 500.00	6 000.00	500.00	8.3%	6 215.80	1 215.80	4.6%
	602.3182	Téléphones	3 100.00	4 450.00	-1 350.00	-30.3%	2 743.26	-556.74	13.0%
	602.3186	Primes d'assurances	2 000.00	2 130.00	-130.00	-6.1%	1 901.46	-1 298.54	5.2%
	602.3199	Dépenses diverses	200.00	500.00	-300.00	-60.0%	0.00	-500.00	0.0%
	602.3223	Intérêts des emprunts	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	-40.00	0.0%
	602.3313	Amortissements équipements	13 650.00	7 079.00	6 571.00	92.8%	4 493.55	-1 506.45	203.8%
	602.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	602.4356	Facturation de services à des tiers	-530 000.00	-440 000.00	-90 000.00	20.5%	-534 360.00	-144 360.00	-0.8%
	602.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	30 000.00	0.0%
<b>Total 602</b>			<b>89 352.00</b>	<b>189 384.00</b>	<b>-100 032.00</b>	<b>-52.8%</b>	<b>44 026.35</b>	<b>-142 342.65</b>	<b>103.0%</b>
<b>603</b>	603.3011	Traitements	13 773 283.00	13 389 623.00	383 660.00	2.9%	12 927 693.00	-162 891.00	6.5%
	603.3011.01	Primes	68 658.00	91 531.00	-22 873.00	-25.0%	84 175.60	-5 806.40	-18.4%
	603.3012	Personnel occasionnel	0.00		0.00	0.0%		0.00	0.0%
	603.3030	AVS/AC/AF	1 255 453.00	1 254 130.00	1 323.00	0.1%	1 175 506.13	-53 508.87	6.8%
	603.3040	Caisse de pensions	2 177 413.00	2 122 814.00	54 599.00	2.6%	2 046 589.73	-96 481.27	6.4%
	603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	603.3050	Assurances accidents	36 551.00	35 817.00	734.00	2.0%	33 476.90	-1 303.10	9.2%
	603.3055	Assurances perte de gain	193 129.00	181 388.00	11 741.00	6.5%	178 354.05	903.05	8.3%
	603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	31 000.00	30 000.00	1 000.00	3.3%	33 535.50	1 035.50	-7.6%
	603.3065	Frais d'habillement	126 600.00	138 500.00	-11 900.00	-8.6%	122 959.25	-38 040.75	3.0%
	603.3066	Frais de subsistance	14 000.00	5 000.00	9 000.00	180.0%	14 231.00	3 231.00	-1.6%
	603.3091	Frais de formation prof. du personnel	73 200.00	76 200.00	-3 000.00	-3.9%	91 084.68	-11 735.32	-19.6%
	603.3091.01	Frais de formation des aspirants	291 250.00	291 250.00	0.00	0.0%	281 745.32	-67 754.68	3.4%
	603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	2 500.00	1 000.00	1 500.00	150.0%	1 090.00	-1 410.00	129.4%
	603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	18 100.00	19 000.00	-900.00	-4.7%	25 086.92	386.92	-27.9%
	603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 000.00	4 250.00	-1 250.00	-29.4%	7 724.10	-25.90	-61.2%
	603.3102.01	Campagne de prévention	11 300.00	11 300.00	0.00	0.0%	9 032.60	-2 267.40	25.1%
	603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 300.00	1 600.00	700.00	43.8%	1 504.80	-1 095.20	52.8%
	603.3111.01	Achats de matériel informatique	111 200.00	124 900.00	-13 700.00	-11.0%	27 879.40	-2 620.60	298.9%
	603.3114	Achats de machines et matériel exploit.			0.00	0.0%		0.00	0.0%
	603.3115	Achats de véhicules	16 000.00		16 000.00	0.0%	414.00	414.00	3764.7%
	603.3116	Achats équipements spécialisés	41 400.00	86 350.00	-44 950.00	-52.1%	32 560.13	-30 189.87	27.1%
	603.3116.01	Achats de matériel radio	16 900.00	34 700.00	-17 800.00	-51.3%	6 568.95	1 168.95	157.3%
	603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	1 448.55	-1 051.45	-31.0%
	603.3123	Electricité	34 000.00	68 000.00	-34 000.00	-50.0%	58 676.47	3 676.47	-42.1%
	603.3124	Carburant, combustible	58 250.00	70 250.00	-12 000.00	-17.1%	56 833.93	-23 666.07	2.5%
	603.3139	Munition	21 500.00	19 000.00	2 500.00	13.2%	20 952.25	-6 547.75	2.6%
	603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	47 000.00	64 000.00	-17 000.00	-26.6%	28 944.59	944.59	62.4%
	603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	24 000.00	19 000.00	5 000.00	26.3%	21 772.63	1 272.63	10.2%
	603.3151.01	Entretien du matériel informatique	607 100.00	550 070.00	57 030.00	10.4%	329 251.26	-32 148.74	84.4%
	603.3155	Entretien des véhicules	60 120.00	74 120.00	-14 000.00	-18.9%	61 090.12	-15 189.88	-1.6%
	603.3156	Entretien du matériel spécialisé	71 000.00	76 400.00	-5 400.00	-7.1%	68 501.46	-3 698.54	3.6%
	603.3161	Loyers	479 750.00	479 020.00	730.00	0.2%	316 887.07	-20 692.93	51.4%
	603.3181	Frais de ports et CCP	13 000.00	21 000.00	-8 000.00	-38.1%	10 693.98	-10 306.02	21.6%
	603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	235 500.00	256 700.00	-21 200.00	-8.3%	200 839.18	-2 860.82	17.3%
	603.3184	Frais de contentieux	8 000.00	7 000.00	1 000.00	14.3%	8 039.50	-2 960.50	-0.5%
	603.3185	Honoraires et frais d'expertises	27 000.00	30 000.00	-3 000.00	-10.0%	26 734.00	-3 266.00	1.0%

	603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	35 500.00	35 550.00	-50.00	-0.1%	34 289.93	-8 260.07	3.5%
	603.3189	Prestations de services (frais tiers)	153 000.00	115 500.00	37 500.00	32.5%	155 479.33	39 979.33	-1.6%
	603.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	1 000.00	1 200.00	-200.00	-16.7%	571.30	-58.70	75.0%
	603.3193	Cotisations	12 900.00	13 000.00	-100.00	-0.8%	6 740.00	-6 260.00	91.4%
	603.3195	Complément TVA forfaitaire due (POL)	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	426.00	-574.00	134.7%
	603.3199	Dépenses diverses	11 000.00	15 000.00	-4 000.00	-26.7%	3 145.21	-9 654.79	249.7%
	603.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-500.00	0.0%
	603.3301	Amortissements créances et débiteurs	24 000.00	20 000.00	4 000.00	20.0%	24 060.60	11 060.60	-0.3%
	603.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	603.3313	Amortissements équipements	641 000.00	347 280.00	293 720.00	84.6%	207 731.20	-216 565.80	208.6%
	603.4356	Facturation de services à des tiers	-90 000.00	-100 000.00	10 000.00	-10.0%	-86 800.00	13 200.00	3.7%
	603.4356.01	Facturation interventions fausse alarme	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	603.4359	Ventes et prestations diverses	-16 000.00	-18 000.00	2 000.00	-11.1%	-9 719.05	8 280.95	64.6%
	603.4361	Remboursements de traitements	0.00	-300 000.00	300 000.00	-100.0%	-213 279.75	86 720.25	-100.0%
	603.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	603.4362	Remboursements de frais	-62 000.00	-55 000.00	-7 000.00	12.7%	-71 778.35	-11 778.35	-13.6%
	603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	-10 000.00	-10 000.00	0.00	0.0%	-10 320.00	-320.00	-3.1%
	603.4363	Remboursements de dommages	-500.00	-500.00	0.00	0.0%	0.00	500.00	0.0%
	603.4370	Amendes	-1 700 000.00	-1 500 000.00	-200 000.00	13.3%	-1 881 704.28	-381 704.28	-9.7%
Total 603			18 951 357.00	18 199 943.00	751 414.00	4.1%	16 470 719.19	-1 060 420.81	15.1%
605	605.3011	Traitements	3 813 554.00	3 530 682.00	282 872.00	8.0%	3 551 636.70	-80 660.30	7.4%
	605.3011.01	Primes	16 300.00	18 458.00	-2 158.00	-11.7%	12 362.15	-6 405.85	31.9%
	605.3012	Salaire du personnel occasionnel	86 000.00	20 000.00	66 000.00	330.0%	7 044.20	-12 955.80	1120.9%
	605.3030	AVS/AC/AF	352 200.00	329 790.00	22 410.00	6.8%	321 926.66	-18 202.34	9.4%
	605.3040	Caisse de pensions	611 926.00	556 820.00	55 106.00	9.9%	545 574.58	-51 226.42	12.2%
	605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	605.3050	Assurances accidents	10 060.00	9 632.00	428.00	4.4%	9 128.80	-491.20	10.2%
	605.3055	Assurances perte de gain	54 221.00	47 687.00	6 534.00	13.7%	48 385.72	-723.28	12.1%
	605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	8 000.00	8 000.00	0.00	0.0%	6 458.30	-2 541.70	23.9%
	605.3065	Frais d'habillement	30 000.00	30 000.00	0.00	0.0%	9 229.75	-15 770.25	225.0%
	605.3091	Frais formation prof. du personnel	75 000.00	77 000.00	-2 000.00	-2.6%	65 473.20	-526.80	14.6%
	605.3093	Frais sanitaires du personnel	12 500.00	15 000.00	-2 500.00	-16.7%	10 611.80	-1 388.20	17.8%
	605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00	3 000.00	0.00	0.0%	2 532.78	-467.22	18.4%
	605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	2 200.00	-300.00	-54.5%
	605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	7 000.00	8 000.00	-1 000.00	-12.5%	4 663.75	-1 336.25	50.1%
	605.3111.01	Achats de matériel informatique	2 200.00	0.00	2 200.00	0.0%	-400.00	-6 400.00	-650.0%
	605.3115	Achats de véhicules		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	605.3116	Achats équipements spécialisés			0.00	0.0%		0.00	0.0%
	605.3116.01	Achats de matériel radio	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	1 201.25	-798.75	66.5%
	605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	25 000.00	32 500.00	-7 500.00	-23.1%	20 800.43	-9 199.57	20.2%
	605.3123	Electricité		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	605.3124	Carburant, combustible	55 000.00	70 000.00	-15 000.00	-21.4%	39 598.55	-40 401.45	38.9%
	605.3132	Achats de matériel pour soins	110 000.00	113 000.00	-3 000.00	-2.7%	100 191.35	191.35	9.8%
	605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	21 000.00	25 000.00	-4 000.00	-16.0%	16 696.10	-13 303.90	25.8%
	605.3135	Achats de matières premières	3 000.00	2 000.00	1 000.00	50.0%	885.85	-1 114.15	238.7%
	605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	12 000.00	6 000.00	6 000.00	100.0%	4 500.36	-1 499.64	166.6%
	605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	5 500.00	5 500.00	0.00	0.0%	3 583.44	-916.56	53.5%
	605.3151.01	Entretien matériel informatique	99 800.00	41 700.00	58 100.00	139.3%	38 078.18	-2 921.82	162.1%
	605.3155	Entretien des véhicules	75 500.00	75 500.00	0.00	0.0%	78 803.34	-3 196.66	-4.2%
	605.3156	Entretien du matériel spécialisé	34 500.00	34 500.00	0.00	0.0%	24 029.56	-5 970.44	43.6%
	605.3161	Loyers	79 100.00	79 100.00	0.00	0.0%	79 100.00	0.00	0.0%
	605.3181	Frais de ports et CCP	8 000.00	8 000.00	0.00	0.0%	6 994.55	-1 005.45	14.4%
	605.3182	Téléphones	13 400.00	36 900.00	-23 500.00	-63.7%	21 418.06	-1 581.94	-37.4%
	605.3183	Frais bancaires	350.00	0.00	350.00	0.0%	325.31	75.31	7.6%
	605.3184	Frais de contentieux	15 000.00	5 000.00	10 000.00	200.0%	54 529.68	4 529.68	-72.5%

	605.3185	Honoraires et frais d'expertises	64 100.00	52 100.00	12 000.00	23.0%	55 937.45	3 837.45	14.6%
	605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	24 650.00	27 800.00	-3 150.00	-11.3%	23 008.43	-2 691.57	7.1%
	605.3189	Prestations de services		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	605.3189.01	Prestations de services avancées	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	3 293.70	93.70	-69.6%
	605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	6 000.00	6 000.00	0.00	0.0%	3 681.29	-2 318.71	63.0%
	605.3193	Cotisations	4 300.00	5 800.00	-1 500.00	-25.9%	2 733.10	-566.90	57.3%
	605.3195	Complément TVA forfaitaire due (AMB)		0.00	0.00	0.0%	61.04	-938.96	-100.0%
	605.3199	Dépenses diverses	8 000.00	8 000.00	0.00	0.0%	20 545.20	12 545.20	-61.1%
	605.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-150.00	0.0%
	605.3301	Amortissements créances et débiteurs	120 000.00	80 000.00	40 000.00	50.0%	376 510.23	76 510.23	-68.1%
	605.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	605.3313	Amortissements équipements	137 230.00	116 528.00	20 702.00	17.8%	107 915.72	-186.28	27.2%
	605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.0%	-3 217 669.40	-217 669.40	-100.0%
	605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins		0.00	0.00	0.0%	-1 000.00	-500.00	-100.0%
	605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	605.4361	Remboursements de traitements	0.00	-100 000.00	100 000.00	-100.0%	-58 086.30	-8 086.30	-100.0%
	605.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	605.4362	Remboursements de frais	-20 000.00	-20 000.00	0.00	0.0%	-21 866.86	23 133.14	-8.5%
	605.4514	Participation du Canton	-5 519 800.00	-4 934 000.00	-585 800.00	11.9%	-2 076 435.48	152 040.52	165.8%
Total 605			467 591.00	434 997.00	32 594.00	7.5%	306 192.52	-241 457.48	52.7%
606	606.3011	Traitements	814 136.00	776 943.00	37 193.00	4.8%	607 500.30	-158 029.70	34.0%
	606.3011.01	Primes	6 050.00	3 831.00	2 219.00	57.9%	3 516.24	1 927.24	72.1%
	606.3012	Salaire du personnel occasionnel	3 000.00	3 000.00	0.00	0.0%	0.00	-2 000.00	0.0%
	606.3030	AVS/AC/AF	74 521.00	72 733.00	1 788.00	2.5%	55 875.05	-15 640.95	33.4%
	606.3040	Caisse de pensions	124 507.00	121 673.00	2 834.00	2.3%	91 126.82	-33 221.18	36.6%
	606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	606.3050	Assurances accidents	2 158.00	2 053.00	105.00	5.1%	1 745.09	-277.91	23.7%
	606.3055	Assurances perte de gain	11 442.00	10 501.00	941.00	9.0%	8 240.37	-2 085.63	38.9%
	606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	3 000.00	2 500.00	500.00	20.0%	2 558.73	58.73	17.2%
	606.3065	Frais d'habillement	1 000.00	2 000.00	-1 000.00	-50.0%	1 071.25	-328.75	-6.7%
	606.3091	Frais de formation du personnel	5 000.00	5 000.00	0.00	0.0%	1 810.00	-4 390.00	176.2%
	606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 650.00	1 520.00	130.00	8.6%	1 134.17	114.17	45.5%
	606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	300.00	-300.00	-100.0%	2 000.00	-300.00	-100.0%
	606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 000.00	1 600.00	400.00	25.0%	1 439.41	-560.59	38.9%
	606.3111.01	Achats de matériel informatique	29 100.00	17 300.00	11 800.00	68.2%	36 807.80	12 107.80	-20.9%
	606.3114	Achats de machines et matériel	2 000.00	2 100.00	-100.00	-4.8%	3 167.30	-1 332.70	-36.9%
	606.3116	Achats équipements spécialisés	2 000.00	20 000.00	-18 000.00	-90.0%	3 850.20	-2 149.80	-48.1%
	606.3116.01	Achats de matériel radio			0.00	0.0%		0.00	0.0%
	606.3123	Electricité	3 600.00	5 000.00	-1 400.00	-28.0%	8 516.23	1 916.23	-57.7%
	606.3133	Achats produits de nettoyage	28 000.00	21 300.00	6 700.00	31.5%	23 736.84	3 736.84	18.0%
	606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	2 000.00	2 500.00	-500.00	-20.0%	878.43	-121.57	127.7%
	606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 700.00	1 700.00	0.00	0.0%	1 913.51	13.51	-11.2%
	606.3151.01	Entretien matériel informatique	41 720.00	52 288.00	-10 568.00	-20.2%	41 359.92	1 259.92	0.9%
	606.3156	Entretien du matériel spécialisé	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	0.00	-1 000.00	0.0%
	606.3161	Loyers	40 410.00	40 500.00	-90.00	-0.2%	25 143.06	-1 256.94	60.7%
	606.3181	Frais de ports et CCP	100.00	100.00	0.00	0.0%	12.20	-37.80	719.7%
	606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	8 550.00	16 900.00	-8 350.00	-49.4%	10 170.40	-879.60	-15.9%
	606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	150.00	200.00	-50.00	-25.0%	144.08	-55.92	4.1%
	606.3199	Dépenses diverses	1 500.00	1 500.00	0.00	0.0%	2 126.00	-674.00	-29.4%
	606.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-30.00	0.0%
	606.3313	Amortissements équipements	9 957.00	3 200.00	6 757.00	211.2%	862.16	-537.84	1054.9%
	606.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	5 000.00	0.0%
	606.4362	Remboursements de frais		-2 000.00	2 000.00	-100.0%	0.00	2 000.00	0.0%
Total 606			1 221 251.00	1 188 242.00	33 009.00	2.8%	936 705.56	-196 776.44	30.4%
607	607.3011	Traitements	542 967.00	536 489.00	6 478.00	1.2%	518 266.10	18 504.10	4.8%

607	607.3011.01	Primes	4 550.00	3 400.00	1 150.00	33.8%	2 628.00	828.00	73.1%
	607.3012	Salaire du personnel occasionnel	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	607.3030	AVS/AC/AF	49 703.00	50 255.00	-552.00	-1.1%	46 142.90	-605.10	7.7%
	607.3040	Caisse de pensions	83 076.00	82 051.00	1 025.00	1.2%	73 621.87	959.87	12.8%
	607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	607.3050	Assurances accidents	1 439.00	1 418.00	21.00	1.5%	1 369.25	49.25	5.1%
	607.3055	Assurances perte de gain	7 632.00	7 256.00	376.00	5.2%	7 439.28	689.28	2.6%
	607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	200.00	0.00	200.00	0.0%	107.80	-392.20	85.5%
	607.3091	Frais de formation du personnel	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	780.00	-1 220.00	28.2%
	607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	8 000.00	8 000.00	0.00	0.0%	10 117.66	1 097.66	-20.9%
	607.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	0.00	-2 000.00	0.0%
	607.3111.01	Achats matériel informatique	13 800.00	31 400.00	-17 600.00	-56.1%	31 461.74	-6 338.26	-56.1%
	607.3123	Electricité	3 000.00	5 000.00	-2 000.00	-40.0%	0.00	0.00	0.0%
	607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	8 500.00	13 500.00	-5 000.00	-37.0%	91.49	-908.51	9190.6%
	607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	14 100.00	12 950.00	1 150.00	8.9%	8 175.55	-4 274.45	72.5%
	607.3151.01	Entretien du matériel informatique	105 860.00	113 400.00	-7 540.00	-6.6%	89 117.07	1 217.07	18.8%
	607.3156	Entretien du matériel spécialisé	600.00	500.00	100.00	20.0%	521.50	-478.50	15.1%
	607.3161	Loyers	17 160.00	17 200.00	-40.00	-0.2%	10 165.31	-4 130.69	68.8%
	607.3181	Frais de ports et CCP	175 000.00	155 000.00	20 000.00	12.9%	177 095.11	32 095.11	-1.2%
	607.3182	Téléphones	1 250.00	2 100.00	-850.00	-40.5%	1 470.78	-579.22	-15.0%
	607.3184	Frais de contentieux et poursuites	325 000.00	325 000.00	0.00	0.0%	295 940.42	-4 059.58	9.8%
	607.3186	Primes d'assurances	70.00	100.00	-30.00	-30.0%	64.43	-35.57	8.6%
	607.3199	Dépenses diverses	10 500.00	10 000.00	500.00	5.0%	11 427.35	-3 572.65	-8.1%
	607.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-30.00	0.0%
	607.3313	Amortissements équipements	7 302.00	2 800.00	4 502.00	160.8%	729.52	-470.48	900.9%
	607.4361	Remboursements de traitements	0.00	-500.00	500.00	-100.0%	0.00	500.00	0.0%
	607.4362	Remboursements de frais	-630 000.00	-630 000.00	0.00	0.0%	-705 247.87	-82 247.87	-10.7%
	607.4370	Amendes		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
Total 607			753 709.00	751 319.00	2 390.00	0.3%	581 485.26	-55 402.74	29.6%
608	608.3011	Traitements	856 656.00	846 682.00	9 974.00	1.2%	871 928.10	-4 515.90	-1.8%
	608.3011.01	Primes	5 650.00	3 712.00	1 938.00	52.2%	3 698.30	621.30	52.8%
	608.3012	Salaire du personnel occasionnel	0.00	7 400.00	-7 400.00	-100.0%	4 147.25	-3 252.75	-100.0%
	608.3030	AVS/AC/AF	78 317.00	79 332.00	-1 015.00	-1.3%	79 926.74	-2 193.26	-2.0%
	608.3040	Caisse de pensions	134 589.00	131 290.00	3 299.00	2.5%	136 907.90	-7 230.10	-1.7%
	608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.3050	Assurances accidents	2 279.00	2 240.00	39.00	1.7%	2 261.75	-64.25	0.8%
	608.3055	Assurances perte de gain	12 045.00	11 454.00	591.00	5.2%	12 341.01	484.01	-2.4%
	608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	1 039.00	39.00	-3.8%
	608.3091	Frais de formation du personnel	0.00	500.00	-500.00	-100.0%	1 170.00	670.00	-100.0%
	608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 300.00	7 300.00	-2 000.00	-27.4%	4 060.15	-1 259.85	30.5%
	608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 700.00	4 700.00	0.00	0.0%	4 674.85	2 374.85	0.5%
	608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	500.00	-500.00	-100.0%	0.00	-500.00	0.0%
	608.3111.01	Achats matériel informatique	43 200.00	12 600.00	30 600.00	242.9%	38 691.60	-1 708.40	11.7%
	608.3115	Achats de véhicules		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.3116	Achats équipements spécialisés	2 000.00		2 000.00	0.0%	2 215.75	2 215.75	-9.7%
	608.3121	Eau, gaz, électricité		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.3123	Electricité	17 500.00	17 000.00	500.00	2.9%	29 060.07	1 260.07	-39.8%
	608.3124	Carburant, combustible	300.00	300.00	0.00	0.0%	241.73	-158.27	24.1%
	608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	0.00	0.00	0.00	0.0%	104.56	-395.44	-100.0%
	608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 200.00	4 150.00	50.00	1.2%	4 587.14	-12.86	-8.4%
	608.3151.01	Entretien matériel informatique	79 150.00	58 100.00	21 050.00	36.2%	59 382.95	-117.05	33.3%
	608.3155	Entretien des véhicules	500.00	500.00	0.00	0.0%	855.05	55.05	-41.5%
	608.3156	Entretien du matériel spécialisé	3 600.00	1 700.00	1 900.00	111.8%	5 009.95	3 509.95	-28.1%
	608.3161	Loyers	16 915.00	16 900.00	15.00	0.1%	10 658.22	-1 441.78	58.7%

	608.3181	Frais de ports et CCP	8 000.00	9 000.00	-1 000.00	-11.1%	7 594.35	-405.65	5.3%
	608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	4 200.00	5 870.00	-1 670.00	-28.4%	3 194.50	-1 955.50	31.5%
	608.3184	Frais de contentieux	2 500.00	2 000.00	500.00	25.0%	2 665.45	1 065.45	-6.2%
	608.3185	Honoraires et frais d'expertises	20 000.00	2 000.00	18 000.00	900.0%	0.00	-1 500.00	0.0%
	608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1 150.00	1 200.00	-50.00	-4.2%	1 078.39	-321.61	6.6%
	608.3192	Taxes	100.00	100.00	0.00	0.0%	26.50	-73.50	277.4%
	608.3195	Complément TVA forfaitaire due (PolCom)	50.00	50.00	0.00	0.0%	38.00	-112.00	31.6%
	608.3199	Dépenses diverses	2 500.00	2 500.00	0.00	0.0%	2 590.95	-209.05	-3.5%
	608.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-30.00	0.0%
	608.3301	Amortissements créances et débiteurs	10 000.00	8 000.00	2 000.00	25.0%	146 706.97	140 706.97	-93.2%
	608.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.3313	Amortissements équipements	43 262.00	36 240.00	7 022.00	19.4%	1 021.32	-29 178.68	4135.9%
	608.3658	Aides et subventions économie publique	9 000.00	10 000.00	-1 000.00	-10.0%	8 380.00	-3 620.00	7.4%
	608.3911	Imputations internes		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.3911.02	Imputations internes biens, services		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.4232	Loyers des terrains		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.4232.02	Recettes abonnements	-56 000.00	-55 000.00	-1 000.00	1.8%	-56 107.50	-6 107.50	-0.2%
	608.4272	Redevances utilisation DP	-151 500.00	-151 500.00	0.00	0.0%	-289 425.70	-137 425.70	-47.7%
	608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	-26 000.00	-24 000.00	-2 000.00	8.3%	-25 928.00	-928.00	0.3%
	608.4272.02	Recettes marchés	-40 000.00	-37 000.00	-3 000.00	8.1%	-40 425.00	-2 425.00	-1.1%
	608.4272.04	Enseignes	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.4272.06	Concessions d'affichage	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.4272.07	Forains et revendeurs	-30 000.00	0.00	-30 000.00	0.0%	-26 188.00	55 812.00	14.6%
	608.4272.08	Autorisations de taxis	-38 000.00	-10 000.00	-28 000.00	280.0%	-37 925.00	-29 925.00	0.2%
	608.4272.09	Métiers forains (carrousels)		-18 000.00	18 000.00	-100.0%	-12 800.00	-1 300.00	-100.0%
	608.4311	Emoluments chancellerie (appar. automat)	-5 000.00	-6 000.00	1 000.00	-16.7%	-4 600.00	400.00	8.7%
	608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	-71 000.00	-71 000.00	0.00	0.0%	-66 665.00	-1 165.00	6.5%
	608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	-90 000.00	-100 000.00	10 000.00	-10.0%	-87 722.00	12 278.00	2.6%
	608.4312.02	Emoluments de Police		0.00	0.00	0.0%	-50.00	-50.00	-100.0%
	608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	-370 000.00	-370 000.00	0.00	0.0%	-313 679.70	86 320.30	18.0%
	608.4312.04	Emoluments LEAE	-22 000.00	-22 000.00	0.00	0.0%	-21 600.00	400.00	1.9%
	608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	-1 000.00	-1 000.00	0.00	0.0%	-1 757.00	743.00	-43.1%
	608.4312.06	Emoluments lotos, tombolas	-2 700.00	0.00	-2 700.00	0.0%	-2 700.00	-2 700.00	0.0%
	608.4356	Facturation de services à des tiers	-35 000.00	-30 000.00	-5 000.00	16.7%	-36 444.00	-6 444.00	-4.0%
	608.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	-8 660.40	-5 660.40	-100.0%
	608.4362	Remboursements de frais	-1 000.00	-1 000.00	0.00	0.0%	-461.50	538.50	116.7%
	608.4362.01	Billets tombola simple		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	608.4362.02	Billets tombola spéciale		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	<b>Total 608</b>		<b>429 463.00</b>	<b>387 820.00</b>	<b>41 643.00</b>	<b>10.7%</b>	<b>413 119.70</b>	<b>55 107.70</b>	<b>4.0%</b>
609	609.3011	Traitements	766 975.00	750 443.00	16 532.00	2.2%	727 732.85	-97 277.15	5.4%
	609.3011.01	Primes	3 800.00	1 600.00	2 200.00	137.5%	1 110.00	937.00	242.3%
	609.3012	Personnel occasionnel	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	609.3030	AVS/AC/AF	70 017.00	70 090.00	-73.00	-0.1%	66 436.73	-10 671.27	5.4%
	609.3040	Caisse de pensions	114 184.00	112 658.00	1 526.00	1.4%	108 204.04	-17 618.96	5.5%
	609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	609.3050	Assurances accidents	4 223.00	2 174.00	2 049.00	94.3%	2 847.95	-765.05	48.3%
	609.3055	Assurances perte de gain	10 764.00	10 120.00	644.00	6.4%	10 075.20	-1 057.80	6.8%
	609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.0%	285.80	85.80	-100.0%
	609.3065	Frais d'habillement	7 000.00	3 000.00	4 000.00	133.3%	6 844.20	2 844.20	2.3%
	609.3091	Frais de formation du personnel	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	1 080.00	80.00	85.2%
	609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 500.00	2 500.00	0.00	0.0%	2 537.20	737.20	-1.5%
	609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6 500.00	6 000.00	500.00	8.3%	6 267.95	2 267.95	3.7%
	609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	500.00	0.00	0.0%	758.40	-241.60	-34.1%
	609.3111.01	Achats matériel informatique	1 200.00	5 400.00	-4 200.00	-77.8%	6 327.15	-2 072.85	-81.0%
	609.3115	Achats de véhicules			0.00	0.0%		0.00	0.0%

	609.3116	Achats équipements spécialisés	3 000.00	2 000.00	1 000.00	50.0%	0.00	-2 000.00	0.0%
	609.3121	Eau, gaz	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	631.30	-1 368.70	58.4%
	609.3123	Electricité	37 000.00	45 000.00	-8 000.00	-17.8%	28 847.66	-21 152.34	28.3%
	609.3124	Carburant, combustible	8 000.00	8 000.00	0.00	0.0%	6 814.80	-3 685.20	17.4%
	609.3135	Achats de matières premières	65 000.00	75 000.00	-10 000.00	-13.3%	59 536.65	-20 463.35	9.2%
	609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	3 909.55	909.55	-74.4%
	609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	11 500.00	16 500.00	-5 000.00	-30.3%	4 664.36	-335.64	146.6%
	609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	80 000.00	78 800.00	1 200.00	1.5%	63 059.08	-15 740.92	26.9%
	609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 150.00	1 500.00	-350.00	-23.3%	1 166.47	-233.53	-1.4%
	609.3151.01	Entretien du matériel informatique	17 300.00	11 900.00	5 400.00	45.4%	9 832.51	-267.49	75.9%
	609.3155	Entretien des véhicules	15 000.00	12 000.00	3 000.00	25.0%	18 031.60	8 031.60	-16.8%
	609.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 500.00	1 500.00	0.00	0.0%	0.00	-1 500.00	0.0%
	609.3161	Loyers	103 310.00	100 860.00	2 450.00	2.4%	100 875.74	5 585.74	2.4%
	609.3181	Frais de ports et CCP	1 700.00	1 500.00	200.00	13.3%	1 685.95	685.95	0.8%
	609.3182	Téléphones	2 250.00	7 030.00	-4 780.00	-68.0%	2 370.25	-819.75	-5.1%
	609.3184	Frais de contentieux	500.00	500.00	0.00	0.0%	332.90	-167.10	50.2%
	609.3185	Honoraires et frais d'expertises		0.00	0.00	0.0%	0.00	-1 000.00	0.0%
	609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	4 520.00	5 400.00	-880.00	-16.3%	4 447.83	447.83	1.6%
	609.3189	Prestations de services		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	609.3191	Impôts et taxes (TVA)		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	5 000.00	1 000.00	4 000.00	400.0%	6 300.40	1 300.40	-20.6%
	609.3195	Complément TVA forfaitaire due (Signal)	4 500.00	0.00	4 500.00	0.0%	4 630.00	630.00	-2.8%
	609.3199	Dépenses diverses	0.00	0.00	0.00	0.0%	39.61	39.61	-100.0%
	609.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-30.00	0.0%
	609.3301	Amortissements créances et débiteurs	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	3 084.65	1 084.65	-35.2%
	609.3313	Amortissements équipements	28 221.00	15 331.00	12 890.00	84.1%	13 272.10	2 872.10	112.6%
	609.4359	Ventes et prestations diverses	-100 000.00	-90 000.00	-10 000.00	11.1%	-93 624.50	-3 624.50	6.8%
	609.4361	Remboursements de traitements	0.00	-10 000.00	10 000.00	-100.0%	-5 040.90	4 959.10	-100.0%
	609.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	609.4362	Remboursements de frais	-1 000.00	-1 000.00	0.00	0.0%	-3 446.16	-446.16	-71.0%
	609.4363	Remboursements de dommages	-3 000.00	-1 000.00	-2 000.00	200.0%	-163.25	4 836.75	1737.7%
<b>Total 609</b>			<b>1 281 114.00</b>	<b>1 254 306.00</b>	<b>26 808.00</b>	<b>2.1%</b>	<b>1 171 766.07</b>	<b>-164 203.93</b>	<b>9.3%</b>
<b>610</b>	610.3011	Traitements	2 373 354.00	2 417 395.00	-44 041.00	-1.8%	2 008 162.90	-301 474.10	18.2%
	610.3011.01	Primes	14 300.00	12 492.00	1 808.00	14.5%	6 855.50	-4 745.50	108.6%
	610.3012	Personnel occasionnel	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	1 245.30	-754.70	60.6%
	610.3030	AVS/AC/AF	217 050.00	226 432.00	-9 382.00	-4.1%	182 588.29	-33 831.71	18.9%
	610.3040	Caisse de pensions	360 417.00	368 973.00	-8 556.00	-2.3%	307 776.23	-57 799.77	17.1%
	610.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.3050	Assurances accidents	6 284.00	7 095.00	-811.00	-11.4%	5 223.25	-1 060.75	20.3%
	610.3055	Assurances perte de gain	33 326.00	32 693.00	633.00	1.9%	27 935.10	-3 312.90	19.3%
	610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00	1 000.00	0.00	0.0%	2 343.05	1 343.05	-57.3%
	610.3065	Frais d'habillement	25 000.00	25 000.00	0.00	0.0%	13 610.41	-11 389.59	83.7%
	610.3091	Frais de formation du personnel	20 000.00	1 000.00	19 000.00	1900.0%	11 230.00	-10 270.00	78.1%
	610.3301	Amortissements créances et débiteurs		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.3911	Imputations internes	0.00		0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.4361	Remboursements de traitements	0.00	-70 000.00	70 000.00	-100.0%	-59 857.90	10 142.10	-100.0%
	610.4362	Remboursements de frais		-500.00	500.00	-100.0%	-161.41	-161.41	-100.0%
	610.4911	Imputations internes	-3 052 731.00	-3 023 580.00	-29 151.00	1.0%	-2 506 950.72	413 315.28	21.8%
<b>Total 610</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-100.0%</b>
<b>610.01</b>	610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%

610.01	610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3065	Frais d'habillement			0.00	0.0%	235.00	235.00	-100.0%
	610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	21 600.00	21 600.00	0.00	0.0%	19 427.82	-2 572.18	11.2%
	610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	500.00	0.00	0.0%	468.35	-31.65	6.8%
	610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	0.00	3 700.00	-3 700.00	-100.0%	0.00	-500.00	0.0%
	610.01.3111.01	Achats matériel informatique	200.00	22 500.00	-22 300.00	-99.1%	0.00	-1 500.00	0.0%
	610.01.3115	Achats de véhicules	10 000.00		10 000.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés		500.00	-500.00	-100.0%	0.00	-500.00	0.0%
	610.01.3116.01	Achats matériel radio	3 500.00	500.00	3 000.00	600.0%	0.00	-300.00	0.0%
	610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3123	Electricité	2 100.00	3 000.00	-900.00	-30.0%	4 487.99	-1 812.01	-53.2%
	610.01.3124	Carburant, combustible	2 000.00	2 500.00	-500.00	-20.0%	1 763.80	-736.20	13.4%
	610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	500.00	1 000.00	-500.00	-50.0%	104.56	-895.44	378.2%
	610.01.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 650.00	2 650.00	0.00	0.0%	2 674.05	-175.95	-9.9%
	610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	42 740.00	63 682.00	-20 942.00	-32.9%	19 518.26	-881.74	119.0%
	610.01.3155	Entretien des véhicules	3 840.00	3 840.00	0.00	0.0%	4 772.90	432.90	-19.5%
	610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	27 650.00	41 650.00	-14 000.00	-33.6%	19 359.47	-9 940.53	42.8%
	610.01.3161	Loyers	96 840.00	96 410.00	430.00	0.4%	88 308.29	2 518.29	9.7%
	610.01.3181	Frais de ports et CCP	3 000.00	3 000.00	0.00	0.0%	2 604.55	-395.45	15.2%
	610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	12 300.00	10 870.00	1 430.00	13.2%	11 070.43	-22 339.57	11.1%
	610.01.3184	Frais de contentieux	600.00	0.00	600.00	0.0%	700.85	100.85	-14.4%
	610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	7 500.00	16 500.00	-9 000.00	-54.5%	24 894.40	8 894.40	-69.9%
	610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2 090.00	2 350.00	-260.00	-11.1%	2 283.46	-166.54	-8.5%
	610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	720.00	720.00	0.00	0.0%	637.30	-82.70	13.0%
	610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)	8 000.00	0.00	8 000.00	0.0%	7 465.00	2 465.00	7.2%
	610.01.3199	Dépenses diverses	4 000.00	4 000.00	0.00	0.0%	4 313.49	-1 686.51	-7.3%
	610.01.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-30.00	0.0%
	610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3313	Amortissements équipements	18 973.00	11 200.00	7 773.00	69.4%	1 559.89	-7 840.11	1116.3%
	610.01.3655	Parcomètre à but social	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.3911	Imputations internes	1 078 227.29	1 067 931.00	10 296.29	1.0%	885 457.21	-175 322.79	21.8%
	610.01.4221	Intérêt créanciers (CCP)		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.4272	Redevances utilisation DP	-400 000.00	-320 000.00	-80 000.00	25.0%	-402 971.00	-82 971.00	-0.7%
	610.01.4272.01	Recettes parcomètres à but social	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.4272.03	Recettes parcomètres	-1 800 000.00	-1 500 000.00	-300 000.00	20.0%	-1 796 492.56	-346 492.56	0.2%
	610.01.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.01.4362	Remboursements de frais		0.00	0.00	0.0%	-560.00	-560.00	-100.0%
610.01.4363	Remboursements de dommages	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%	
610.01.4370	Amendes	-1 100 000.00	-1 500 000.00	400 000.00	-26.7%	-1 062 800.44	37 199.56	3.5%	
Total 610.01		-1 950 469.71	-1 939 397.00	-11 072.71	0.6%	-2 160 716.93	-605 886.93	-9.7%	
610.02	610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	25 120.00	33 120.00	-8 000.00	-24.2%	30 118.38	1 998.38	-16.6%
	610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 300.00	1 300.00	0.00	0.0%	934.60	-365.40	39.1%
	610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	1 000.00	-1 000.00	-100.0%	0.00	-1 000.00	0.0%

610.02	610.02.3111.01	Achats matériel informatique	350.00	31 700.00	-31 350.00	-98.9%	0.00	-2 000.00	0.0%
	610.02.3115	Achats de véhicules			0.00	0.0%		0.00	0.0%
	610.02.3116	Achats équipements spécialisés	500.00	500.00	0.00	0.0%	0.00	-500.00	0.0%
	610.02.3116.01	Achats matériel radio	3 800.00	500.00	3 300.00	660.0%	0.00	-300.00	0.0%
	610.02.3121	Eau, gaz	6 000.00	6 000.00	0.00	0.0%	4 888.70	-1 111.30	22.7%
	610.02.3123	Electricité	85 000.00	150 000.00	-65 000.00	-43.3%	77 380.40	-122 619.60	9.8%
	610.02.3124	Carburant, combustible	2 500.00	2 500.00	0.00	0.0%	1 829.15	-670.85	36.7%
	610.02.3135	Achats de matières premières	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	26 300.00	26 300.00	0.00	0.0%	25 312.67	-3 587.33	3.9%
	610.02.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 800.00	2 800.00	0.00	0.0%	2 823.72	-276.28	-0.8%
	610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	71 650.00	73 114.00	-1 464.00	-2.0%	25 140.82	-1 869.18	185.0%
	610.02.3155	Entretien des véhicules	4 680.00	4 680.00	0.00	0.0%	2 618.00	-2 262.00	78.8%
	610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	117 050.00	122 950.00	-5 900.00	-4.8%	99 063.27	-10 586.73	18.2%
	610.02.3161	Loyers	35 300.00	35 280.00	20.00	0.1%	19 538.47	-12 355.53	80.7%
	610.02.3181	Frais de ports et CCP	11 000.00	11 000.00	0.00	0.0%	11 222.78	222.78	-2.0%
	610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	24 000.00	39 530.00	-15 530.00	-39.3%	22 932.73	-13 717.27	4.7%
	610.02.3183	Frais bancaires	15 000.00	15 000.00	0.00	0.0%	13 637.82	-2 362.18	10.0%
	610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	18 000.00	46 600.00	-28 600.00	-61.4%	56 391.89	15 991.89	-68.1%
	610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	55.00	3 370.00	-3 315.00	-98.4%	2 861.10	-408.90	-98.1%
	610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	500.00	500.00	0.00	0.0%	426.90	-73.10	17.1%
	610.02.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. Vev)		0.00	0.00	0.0%	2 347.00	1 347.00	-100.0%
	610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes		0.00	0.00	0.0%	0.00	-50.00	0.0%
	610.02.3313	Amortissements équipements	23 575.00	10 592.00	12 983.00	122.6%	6 529.57	-3 770.43	261.0%
	610.02.3529	Ristourne macarons & amendes	395 000.00	267 000.00	128 000.00	47.9%	430 834.92	163 834.92	-8.3%
	610.02.3911	Imputations internes	1 704 946.89	1 688 666.00	16 280.89	1.0%	1 400 129.21	-172 320.79	21.8%
	610.02.4221	Intérêt créanciers (CCP)		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4232	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	-820 000.00	-820 000.00	0.00	0.0%	-813 455.15	-63 455.15	0.8%
	610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4232.03	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4232.04	Loyers locaux spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4232.05	Concessions d'affichage	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4272	Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4272.03	Recettes parcomètres	-3 300 000.00	-3 160 000.00	-140 000.00	4.4%	-3 364 369.14	-464 369.14	-1.9%
	610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	-720 000.00	-715 000.00	-5 000.00	0.7%	-725 107.80	-125 107.80	-0.7%
	610.02.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.02.4362	Remboursements de frais	-30 000.00	-20 000.00	-10 000.00	50.0%	-30 034.60	-10 034.60	-0.1%
	610.02.4370	Amendes	-1 500 000.00	-1 400 000.00	-100 000.00	7.1%	-1 599 891.14	-699 891.14	-6.2%
<b>Total 610.02</b>			<b>-3 795 573.11</b>	<b>-3 540 998.00</b>	<b>-254 575.11</b>	<b>7.2%</b>	<b>-4 295 895.73</b>	<b>-1 531 669.73</b>	<b>-11.6%</b>
610.03	610.03.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	2 650.00	4 480.00	-1 830.00	-40.8%	6 363.46	883.46	-58.4%
	610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	500.00	0.00	0.0%	214.80	-285.20	132.8%
	610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau			0.00	0.0%		0.00	0.0%
	610.03.3111.01	Achats matériel informatique	50.00	0.00	50.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3115	Achats de véhicules			0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%

	610.03.3116	Achats équipements spécialisés	300.00	300.00	0.00	0.0%	0.00	-1 000.00	0.0%
	610.03.3116.01	Achats matériel radio	500.00	500.00	0.00	0.0%	0.00	-500.00	0.0%
	610.03.3123	Electricité			0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3124	Carburant, combustible	0.00	750.00	-750.00	-100.0%	0.00	-750.00	0.0%
	610.03.3141	Entretien des bâtiments et monuments			0.00	0.0%	26.14	26.14	-100.0%
	610.03.3143	Entretien signalis. routière/éclairage		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 150.00	700.00	450.00	64.3%	649.79	-50.21	77.0%
	610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	10 730.00	3 298.00	7 432.00	225.3%	1 575.55	-524.45	581.0%
	610.03.3155	Entretien des véhicules		800.00	-800.00	-100.0%	0.00	-800.00	0.0%
	610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	11 200.00	17 000.00	-5 800.00	-34.1%	15 613.18	2 213.18	-28.3%
	610.03.3161	Loyers		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3181	Frais de ports et CCP		0.00	0.00	0.0%	2.00	2.00	-100.0%
	610.03.3182	Téléphones	200.00	250.00	-50.00	-20.0%	132.85	-2 107.15	50.5%
	610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	2 000.00	5 500.00	-3 500.00	-63.6%	7 429.88	2 229.88	-73.1%
	610.03.3186	Primes d'assurances	10.00	50.00	-40.00	-80.0%	8.95	-11.05	11.7%
	610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. TDP)		0.00	0.00	0.0%	676.00	176.00	-100.0%
	610.03.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-10.00	0.0%
	610.03.3313	Amortissements équipements	2 655.00	798.00	1 857.00	232.7%	243.61	-156.39	989.9%
	610.03.3911	Imputations internes	269 556.82	266 982.00	2 574.82	1.0%	221 364.30	-28 230.70	21.8%
	610.03.3911.01	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.3911.02	Imputations internes biens, services	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.4272	Redevances utilisation DP	-80 000.00	-75 000.00	-5 000.00	6.7%	-80 675.60	-5 675.60	-0.8%
	610.03.4272.03	Recettes parcomètres	-370 000.00	-390 000.00	20 000.00	-5.1%	-377 049.59	-62 049.59	-1.9%
	610.03.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	610.03.4370	Amendes	-280 000.00	-260 000.00	-20 000.00	7.7%	-303 084.95	-143 084.95	-7.6%
	<b>Total 610.03</b>		<b>-428 498.18</b>	<b>-423 092.00</b>	<b>-5 406.18</b>	<b>1.3%</b>	<b>-506 509.63</b>	<b>-239 704.63</b>	<b>-15.4%</b>
650	650.3011	Traitements	1 222 996.00	1 208 948.00	14 048.00	1.2%	1 253 693.69	83 093.69	-2.4%
	650.3011.01	Primes	4 750.00	2 737.00	2 013.00	73.5%	2 167.50	-302.50	119.1%
	650.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.3013	Soldes	1 285 455.00	1 234 105.00	51 350.00	4.2%	1 219 748.80	-20 951.20	5.4%
	650.3013.03	Soldes JSP	13 300.00	13 300.00	0.00	0.0%	14 096.75	1 796.75	-5.7%
	650.3030	AVS/AC/AF	164 625.00	165 897.00	-1 272.00	-0.8%	169 754.95	5 597.95	-3.0%
	650.3040	Caisse de pensions	190 068.00	188 118.00	1 950.00	1.0%	175 254.01	-15 010.99	8.5%
	650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.3050	Assurances accidents	3 192.00	3 146.00	46.00	1.5%	2 976.70	-112.30	7.2%
	650.3055	Assurances perte de gain	16 864.00	16 038.00	826.00	5.2%	16 079.05	318.05	4.9%
	650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	800.00	800.00	0.00	0.0%	440.30	-559.70	81.7%
	650.3065	Frais d'habillement	48 600.00	57 100.00	-8 500.00	-14.9%	41 065.28	1 465.28	18.3%
	650.3065.03	Frais d'habillement JSP	8 300.00	13 200.00	-4 900.00	-37.1%	6 085.92	-114.08	36.4%
	650.3066	Frais de subsistance	67 280.00	73 420.00	-6 140.00	-8.4%	51 300.37	-21 819.63	31.1%
	650.3066.03	Frais de subsistance JSP	2 000.00	1 250.00	750.00	60.0%	1 512.35	262.35	32.2%
	650.3091	Frais de formation du personnel	36 650.00	31 700.00	4 950.00	15.6%	16 764.31	-16 685.69	118.6%
	650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP			0.00	0.0%	150.00	-350.00	-100.0%
	650.3093	Frais sanitaires	11 500.00	13 050.00	-1 550.00	-11.9%	9 000.00	-4 050.00	27.8%
	650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	3 300.00	2 500.00	800.00	32.0%	2 900.00	400.00	13.8%
	650.3099.03	Charges diverses JSP			0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4 300.00	3 800.00	500.00	13.2%	5 339.60	1 039.60	-19.5%
	650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	3 750.00	3 750.00	0.00	0.0%	3 078.00	-1 122.00	21.8%
	650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	8 000.00	15 000.00	-7 000.00	-46.7%	3 574.20	-2 425.80	123.8%
	650.3111.01	Achat de matériel informatique	7 650.00	5 800.00	1 850.00	31.9%	2 322.69	-5 977.31	229.4%
	650.3115	Achats de véhicules		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.3116	Achats équipements spécialisés	27 900.00	17 500.00	10 400.00	59.4%	20 908.14	408.14	33.4%
	650.3116.01	Achats de matériel radio			0.00	0.0%	1 831.89	-168.11	-100.0%
	650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	7 000.00	4 000.00	3 000.00	75.0%	4 068.05	68.05	72.1%
	650.3123	Electricité	800.00	1 000.00	-200.00	-20.0%	447.80	-552.20	78.7%

	650.3124	Carburant, combustible	55 000.00	56 000.00	-1 000.00	-1.8%	51 305.65	-4 694.35	7.2%
	650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	6 000.00	6 000.00	0.00	0.0%	5 165.87	-834.13	16.1%
	650.3135	Achats de matières premières	8 000.00	8 000.00	0.00	0.0%	7 207.70	-792.30	11.0%
	650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	44 100.00	55 300.00	-11 200.00	-20.3%	36 382.01	-2 617.99	21.2%
	650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	6 500.00	7 000.00	-500.00	-7.1%	6 501.76	-998.24	0.0%
	650.3151.01	Entretien du matériel informatique	33 650.00	47 000.00	-13 350.00	-28.4%	42 921.36	-1 928.64	-21.6%
	650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	16 200.00	16 200.00	0.00	0.0%	15 707.56	207.56	3.1%
	650.3155	Entretien des véhicules	27 800.00	24 500.00	3 300.00	13.5%	34 391.44	16 291.44	-19.2%
	650.3156	Entretien du matériel spécialisé	4 000.00	4 000.00	0.00	0.0%	3 340.75	-659.25	19.7%
	650.3161	Loyers	571 020.00	572 160.00	-1 140.00	-0.2%	564 633.69	-7 303.31	1.1%
	650.3170	Frais de réceptions et manifestations	28 000.00	29 800.00	-1 800.00	-6.0%	25 834.67	-2 165.33	8.4%
	650.3181	Frais de ports et CCP	4 000.00	4 000.00	0.00	0.0%	4 696.35	696.35	-14.8%
	650.3182	Téléphones	8 650.00	15 710.00	-7 060.00	-44.9%	13 303.03	-4 846.97	-35.0%
	650.3184	Frais de contentieux	1 500.00	1 000.00	500.00	50.0%	1 617.55	617.55	-7.3%
	650.3185	Honoraires et frais d'expertises		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	14 500.00	16 960.00	-2 460.00	-14.5%	16 207.96	-952.04	-10.5%
	650.3189	Prestations de services	3 500.00	2 500.00	1 000.00	40.0%	3 963.80	1 963.80	-11.7%
	650.3189.01	Prestations de services avancées			0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	300.00	300.00	0.00	0.0%	280.00	-20.00	7.1%
	650.3193	Cotisations	9 000.00	9 000.00	0.00	0.0%	8 724.75	-675.25	3.2%
	650.3193.03	Cotisations JSP	520.00	500.00	20.00	4.0%	0.00	-520.00	0.0%
	650.3195	Complément TVA forfaitaire due (SDIS)	11 250.00	10 350.00	900.00	8.7%	11 451.00	451.00	-1.8%
	650.3199	Dépenses diverses	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	1 021.90	-978.10	95.7%
	650.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-40.00	0.0%
	650.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	7 000.00	-7 000.00	-100.0%	3 773.02	1 273.02	-100.0%
	650.3313	Amortissements équipements	109 867.00	71 983.00	37 884.00	52.6%	28 576.29	-14 923.71	284.5%
	650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.4356.01	Facturation de services à des tiers	-250 000.00	-245 000.00	-5 000.00	2.0%	-287 885.77	-47 885.77	-13.2%
	650.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	650.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	-102 192.90	-100 192.90	-100.0%
	650.4362	Remboursements de frais	-1 000.00	0.00	-1 000.00	0.0%	-1 126.07	-1 126.07	-11.2%
	650.4514	Participation du Canton	-1 058 725.00	-1 044 625.00	-14 100.00	1.3%	-1 107 322.05	-129 037.05	-4.4%
<b>Total 650</b>			<b>2 794 712.00</b>	<b>2 753 797.00</b>	<b>40 915.00</b>	<b>1.5%</b>	<b>2 413 041.67</b>	<b>-297 442.33</b>	<b>15.8%</b>
660	660.3011	Traitements	898 580.00	925 358.00	-26 778.00	-2.9%	904 127.85	-16 632.15	-0.6%
	660.3011.01	Primes	1 681.00	1 679.00	2.00	0.1%	1 470.90	239.90	14.3%
	660.3012	Personnel occasionnel	5 000.00	5 000.00	0.00	0.0%	1 445.05	-5 554.95	246.0%
	660.3013	Soldes	85 382.50	144 062.50	-58 680.00	-40.7%	81 680.54	-103 894.46	4.5%
	660.3030	AVS/AC/AF	81 948.00	86 373.00	-4 425.00	-5.1%	83 233.99	-2 792.01	-1.5%
	660.3040	Caisse de pensions	142 239.00	147 776.00	-5 537.00	-3.7%	142 376.66	-7 770.34	-0.1%
	660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation		0.00	0.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	660.3050	Assurances accidents	2 385.00	2 449.00	-64.00	-2.6%	2 387.30	-45.70	-0.1%
	660.3055	Assurances perte de gain	12 605.00	12 489.00	116.00	0.9%	12 742.47	321.47	-1.1%
	660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	5 000.00	5 000.00	0.00	0.0%	1 807.75	-3 192.25	176.6%
	660.3065	Frais d'habillement	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	1 944.05	-55.95	2.9%
	660.3091	Frais de formation du personnel professionnel	18 000.00	7 500.00	10 500.00	140.0%	11 116.60	-883.40	61.9%
	660.3091.01	Frais de formation du personnel de milice	25 350.00	46 015.00	-20 665.00	-44.9%	26 099.34	-19 720.66	-2.9%
	660.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 400.00	3 450.00	-50.00	-1.4%	3 062.88	-787.12	11.0%
	660.3102	Livres, journaux, doc. et frais d'annonces	660.00	660.00	0.00	0.0%	120.00	-934.00	450.0%
	660.3111	Achats mobilier, mach., équip.bureau	500.00	500.00	0.00	0.0%	356.75	-143.25	40.2%
	660.3111.01	Achats matériels informatique	3 900.00	6 600.00	-2 700.00	-40.9%	13 240.34	-859.66	-70.5%
	660.3113	Achats de mobilier	2 500.00	0.00	2 500.00	0.0%	0.00	0.00	0.0%
	660.3114	Achats de machines et materiel	5 000.00	1 000.00	4 000.00	400.0%	1 614.10	14.10	209.8%
	660.3116	Achats équipements spécialisés	10 850.00	7 360.00	3 490.00	47.4%	6 358.55	58.55	70.6%
	660.3121	Eau, gaz	5 000.00	4 500.00	500.00	11.1%	6 452.00	2 252.00	-22.5%
	660.3123	Electricité	18 000.00	30 000.00	-12 000.00	-40.0%	32 083.85	2 083.85	-43.9%

660.3124	Carburant, combustible	15 000.00	26 000.00	-11 000.00	-42.3%	8 498.25	-5 501.75	76.5%
660.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	3 300.00	5 000.00	-1 700.00	-34.0%	4 855.60	-144.40	-32.0%
660.3135	Achats de matières premières	4 200.00	4 500.00	-300.00	-6.7%	3 724.51	-575.49	12.8%
660.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	10 000.00	0.00	10 000.00	0.0%	104.56	104.56	9463.9%
660.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 000.00	4 500.00	-500.00	-11.1%	3 500.95	-999.05	14.3%
660.3151.01	Entretien du matériel informatique	24 600.00	20 975.00	3 625.00	17.3%	27 927.54	-6 822.46	-11.9%
660.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	17 100.00	20 800.00	-3 700.00	-17.8%	5 428.75	428.75	215.0%
660.3154	Entretien machines, matériel	3 800.00	5 400.00	-1 600.00	-29.6%	15 710.50	610.50	-75.8%
660.3155	Entretien des véhicules	15 920.00	16 580.00	-660.00	-4.0%	17 144.05	164.05	-7.1%
660.3156	Entretien du matériel spécialisé	2 500.00	5 000.00	-2 500.00	-50.0%	1 817.95	-182.05	37.5%
660.3161	Loyers	131 860.00	131 140.00	720.00	0.5%	131 140.00	0.00	0.5%
660.3170	Frais de réceptions et manifestations	7 000.00	7 000.00	0.00	0.0%	4 344.46	-2 655.54	61.1%
660.3181	Frais de ports et CCP	3 000.00	4 000.00	-1 000.00	-25.0%	1 762.16	-4 237.84	70.2%
660.3182	Téléphones	9 150.00	17 760.00	-8 610.00	-48.5%	16 591.98	-5 448.02	-44.9%
660.3184	Frais de contentieux	100.00	0.00	100.00	0.0%	0.00	-100.00	0.0%
660.3185	Honoraires et frais d'expertises	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	0.00	-3 500.00	0.0%
660.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	21 200.00	20 800.00	400.00	1.9%	19 299.01	-1 163.99	9.9%
660.3193	Cotisations	2 500.00	2 500.00	0.00	0.0%	100.00	0.00	2400.0%
660.3195	Complément TVA forfaitaire due (PC)		0.00	0.00	0.0%	74.00	-426.00	-100.0%
660.3199	Dépenses diverses	2 000.00	2 000.00	0.00	0.0%	1 746.55	-253.45	14.5%
660.3223	Intérêts des emprunts		0.00	0.00	0.0%	0.00	-30.00	0.0%
660.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	5 000.00	-5 000.00	-100.0%	0.00	-2 000.00	0.0%
660.3313	Amortissements équipements	54 217.00	33 430.00	20 787.00	62.2%	17 696.19	-10 703.81	206.4%
660.3511	Charges cantonales	580 885.50	577 284.50	3 601.00	0.6%	577 284.50	11 725.50	0.6%
660.4271	Locations d'installations PCI	0.00	-5 000.00	5 000.00	-100.0%	-10 278.85	-5 278.85	-100.0%
660.4356	Ventes et prestations - engagements PCI	-60 180.00	-108 240.00	48 060.00	-44.4%	-49 436.75	100 623.25	21.7%
660.4359	Ventes et prestations diverses	-2 000.00	-2 000.00	0.00	0.0%	0.00	3 000.00	0.0%
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.0%	-1 422.50	-1 422.50	-100.0%
660.4362	Remboursements de frais - infrastructure	-2 500.00	-2 800.00	300.00	-10.7%	-1 461.90	1 738.10	71.0%
660.4511	Subventions cantonales - cours de répétition	-76 300.00	-126 450.00	50 150.00	-39.7%	-75 404.51	50 595.49	1.2%
660.4512	Subventions cantonales - infrastructures	-45 743.00	-39 343.00	-6 400.00	16.3%	-39 943.00	-600.00	14.5%
<b>Total 660</b>		<b>2 057 590.00</b>	<b>2 067 608.00</b>	<b>-10 018.00</b>	<b>-0.5%</b>	<b>2 014 524.97</b>	<b>-41 351.03</b>	<b>2.1%</b>
<b>Total général</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-100.0%</b>

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026

Charges par nature (PCV)

Groupe natur	Sous-groupe nature	Tâche compte bilan	Nom Nature	Somme de Budget 2026	Somme de Budget 2025	Somme de Ecart 25	Somme de % 25	Somme de Effectif 2024	Somme de Ecart 24 (b vs eff)	Somme de % 24	
3	30	300	Autorités et commissions	318 879.00	316 866.00	2 013.00	0.6%	296 839.44	-15 546.56	7.4%	
		301	Personnel Administratif	28 799 333.50	28 028 251.50	771 082.00	2.8%	26 747 372.18	-923 154.82	7.7%	
		303	Charges sociales 1er pilier	2 528 464.00	2 516 887.00	11 577.00	0.5%	2 353 177.60	-144 621.40	7.4%	
		304	Caisse de pension	4 256 944.00	4 144 876.00	112 068.00	2.7%	3 926 936.59	-293 360.41	8.4%	
		305	Assurance accidents	454 660.00	427 304.00	27 356.00	6.4%	414 454.90	-8 438.10	9.7%	
		306	Débours	411 280.00	426 770.00	-15 490.00	-3.6%	347 353.38	-86 716.62	18.4%	
		309	Autres frais	586 250.00	579 465.00	6 785.00	1.2%	536 713.60	-144 126.40	9.2%	
		<b>Total 30</b>			<b>37 355 810.50</b>	<b>36 440 419.50</b>	<b>915 391.00</b>	<b>2.5%</b>	<b>34 622 847.69</b>	<b>-1 615 964.31</b>	<b>7.9%</b>
		31	310	Fournitures de bureau	162 880.00	175 780.00	-12 900.00	-7.3%	160 423.95	-10 610.05	1.5%
	311		Achats équipements	457 000.00	603 510.00	-146 510.00	-24.3%	301 631.42	-84 718.58	51.5%	
	312		Eau et énergies	422 050.00	589 100.00	-167 050.00	-28.4%	446 997.36	-213 452.64	-5.6%	
	313		Marchandises et MP	271 000.00	279 800.00	-8 800.00	-3.1%	246 862.27	-38 937.73	9.8%	
	314		Entretien du patrimoine	243 400.00	264 900.00	-21 500.00	-8.1%	164 579.84	-34 620.16	47.9%	
	315		Entretien des équipements	1 858 870.00	1 817 489.00	41 381.00	2.3%	1 340 199.95	-87 160.05	38.7%	
	316		Loyer	1 714 210.00	1 710 240.00	3 970.00	0.2%	1 433 469.25	-50 587.75	19.6%	
	317		Réceptions	41 000.00	43 300.00	-2 300.00	-5.3%	35 694.24	-13 305.76	14.9%	
	318		Honoraires et frais bancaires	1 716 155.50	1 539 630.00	176 525.50	11.5%	1 496 267.30	-6 155.70	14.7%	
	319		Frais divers	171 540.00	156 520.00	15 020.00	9.6%	169 361.29	-9 088.71	1.3%	
	<b>Total 31</b>			<b>7 058 105.50</b>	<b>7 180 269.00</b>	<b>-122 163.50</b>	<b>-1.7%</b>	<b>5 795 486.87</b>	<b>-548 637.13</b>	<b>21.8%</b>	
	32	322	Intérêts	4 000.00	4 000.00	0.00	0.0%	0.00	-1 020.00	0.0%	
	<b>Total 32</b>			<b>4 000.00</b>	<b>4 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>-1 020.00</b>	<b>0.0%</b>	
	33	330	Amortissement du patrimoine financier	156 000.00	122 000.00	34 000.00	27.9%	554 135.47	228 135.47	-71.8%	
		331	Amortissements patrimoine adm.	1 105 311.00	770 459.00	334 852.00	43.5%	392 103.42	-482 195.58	181.9%	
	<b>Total 33</b>			<b>1 261 311.00</b>	<b>892 459.00</b>	<b>368 852.00</b>	<b>41.3%</b>	<b>946 238.89</b>	<b>-254 060.11</b>	<b>33.3%</b>	
	35	351	Charges cantonales et intercom.	580 885.50	577 284.50	3 601.00	0.6%	577 284.50	11 725.50	0.6%	
		352	Communes et associations de communes	395 000.00	267 000.00	128 000.00	47.9%	430 834.92	163 834.92	-8.3%	
	<b>Total 35</b>			<b>975 885.50</b>	<b>844 284.50</b>	<b>131 601.00</b>	<b>15.6%</b>	<b>1 008 119.42</b>	<b>175 560.42</b>	<b>-3.2%</b>	
	36	365	Subventions	9 000.00	10 000.00	-1 000.00	-10.0%	8 380.00	-3 620.00	7.4%	
	<b>Total 36</b>			<b>9 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>-1 000.00</b>	<b>-10.0%</b>	<b>8 380.00</b>	<b>-3 620.00</b>	<b>7.4%</b>	
	39	391	Imputations internes	3 052 731.00	3 023 579.00	29 152.00	1.0%	2 506 950.72	-375 874.28	21.8%	
	<b>Total 39</b>			<b>3 052 731.00</b>	<b>3 023 579.00</b>	<b>29 152.00</b>	<b>1.0%</b>	<b>2 506 950.72</b>	<b>-375 874.28</b>	<b>21.8%</b>	
	<b>Total 3</b>			<b>49 716 843.50</b>	<b>48 395 011.00</b>	<b>1 321 832.50</b>	<b>2.7%</b>	<b>44 888 023.59</b>	<b>-2 623 615.41</b>	<b>10.8%</b>	

**ASSOCIATION SECURITE RIVIERA - BUDGET 2026**  
Revenus par nature (PCV)

Groupe nature	Sous-groupe nature	Tâche compte bilan	Nom Nature	Somme de Budget 2026	Somme de Budget 2025	Somme de Ecart 25	Somme de % 25	Somme de Effectif 2024	Somme de Ecart 24 (b vs eff)	Somme de % 24	
4	42	422	REVENUS PLACEMENTS	0.00	-20 000.00	20 000.00	-100.0%	-44 289.61	-44 289.61	-100.0%	
		423	REVENUS PATRIMOINE	-876 000.00	-875 000.00	-1 000.00	0.1%	-869 562.65	-69 562.65	0.7%	
		427	LOCATIONS, REDEVANCES	-6 955 500.00	-6 405 500.00	-550 000.00	8.6%	-7 189 636.24	-1 208 136.24	-3.3%	
	<b>Total 42</b>				<b>-7 831 500.00</b>	<b>-7 300 500.00</b>	<b>-531 000.00</b>	<b>7.3%</b>	<b>-8 103 488.50</b>	<b>-1 321 988.50</b>	<b>-3.4%</b>
	43	431	EMOLUMENTS		-561 700.00	-570 000.00	8 300.00	-1.5%	-498 773.70	96 226.30	12.6%
		435	PRESTATIONS DIVERSES		-26 223 344.50	-25 416 213.00	-807 131.50	3.2%	-24 137 610.96	4 765 958.04	8.6%
		436	REMBOURSEMENTS		-767 000.00	-1 280 300.00	513 300.00	-40.1%	-1 494 613.86	-215 413.86	-48.7%
		437	AMENDES		-4 580 000.00	-4 660 000.00	80 000.00	-1.7%	-4 847 480.81	-1 187 480.81	-5.5%
		<b>Total 43</b>				<b>-32 132 044.50</b>	<b>-31 926 513.00</b>	<b>-205 531.50</b>	<b>0.6%</b>	<b>-30 978 479.33</b>	<b>3 459 289.67</b>
	45	451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON		-6 700 568.00	-6 144 418.00	-556 150.00	9.1%	-3 299 105.04	72 998.96	103.1%
	<b>Total 45</b>				<b>-6 700 568.00</b>	<b>-6 144 418.00</b>	<b>-556 150.00</b>	<b>9.1%</b>	<b>-3 299 105.04</b>	<b>72 998.96</b>	<b>103.1%</b>
	49	491	Imputations internes		-3 052 731.00	-3 023 580.00	-29 151.00	1.0%	-2 506 950.72	413 315.28	21.8%
	<b>Total 49</b>				<b>-3 052 731.00</b>	<b>-3 023 580.00</b>	<b>-29 151.00</b>	<b>1.0%</b>	<b>-2 506 950.72</b>	<b>413 315.28</b>	<b>21.8%</b>
	<b>Total 4</b>				<b>-49 716 843.50</b>	<b>-48 395 011.00</b>	<b>-1 321 832.50</b>	<b>2.7%</b>	<b>-44 888 023.59</b>	<b>2 623 615.41</b>	<b>10.8%</b>

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 04/2025**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller  
intercommunal Yvan Cornu (Vevey) et consorts,  
intitulée :**

***« Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du  
projet de vidéosurveillance à Vevey »***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 10 avril 2025, Monsieur le Conseiller intercommunal Yvan Cornu (Vevey) a déposé une interpellation intitulée « *Prévention du trafic de stupéfiants en parallèle du projet de vidéosurveillance à Vevey* ».

Cette interpellation fait suite à l'adoption par le Conseil communal de Vevey du projet d'installation de 44 caméras de vidéosurveillance, destiné à pacifier le périmètre élargi de la place de la gare. Bien que ce projet ait reçu l'approbation du Conseil communal, il doit encore être validé par le peuple dans les mois à venir.

L'interpellateur sollicite des réponses précises aux points suivants, auxquels il sera répondu ci-après.

### **Réponses aux questions de l'interpellateur**

#### **Prévention de la délocalisation du trafic de stupéfiants**

**Question 1 : « *Quelles mesures concrètes l'ASR met-elle en place pour éviter que le trafic de drogue ne se réoriente vers d'autres lieux à Vevey, notamment quartiers d'habitations, parcs publics ou cours d'école, ou dans d'autres communes membres de l'ASR ?* »**

En l'état, la situation préoccupante se situe à la gare de Vevey et à ses abords, comme en témoigne la multitude de plaintes formulées par la population et des voyageurs en transit à Vevey. Police Riviera n'exclut pas l'hypothèse d'un déplacement du phénomène du deal de rue à d'autres endroits de la ville ou dans ses environs. Toutefois, ceux-ci se révéleraient vraisemblablement moins « attractifs » pour les dealers, pour des raisons liées en particulier à la fréquentation et à la configuration des lieux.

De plus, la présence marquée de Police Riviera sur l'espace public, de même que l'étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés par la situation du deal de rue, permet de rapidement faire les observations nécessaires et recueillir les informations utiles à adapter le dispositif en cas de déplacement du phénomène dans d'autres lieux.

**Question 2 : « *L'ASR a-t-elle anticipé les zones potentielles où ce trafic pourrait se déplacer et, le cas échéant, quelles actions préventives seront mises en place ?* »**

Il est actuellement difficile de procéder à des anticipations concernant les zones qui pourraient être potentiellement touchées par le deal de rue si le projet d'installation de vidéosurveillance aboutit. En effet, la gare de Vevey offre un grand nombre d'avantages aux trafiquants, qui peuvent bénéficier d'espaces chauffés, de toilettes publiques, de magasins d'alimentation et de courant pour recharger les téléphones portables. Ils profitent surtout d'un très grand transit de personnes, que ce soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés, intéressés par l'achat de produits stupéfiants.

D'autres quartiers de Vevey ne présentent pas les mêmes conditions propices à ce type d'activité. Il n'en demeure pas moins que Police Riviera, en collaboration avec les partenaires sociaux, reste vigilante à tout signe de déplacement du trafic.

**Question 3 : « L'ASR a-t-elle évalué les ressources nécessaires et estimé les coûts supplémentaires engendrés par ces actions ? (crédits supplémentaires, processus budgétaire 2026) »**

A ce jour, la lutte contre le deal de rue à Vevey n'engendre aucun coût supplémentaire, étant donné que Police Riviera déploie déjà un effort particulier en matière de visibilité et de répression au centre-ville de Vevey. Cela se fait parfois au détriment d'autres actions policières, moins prioritaires, sur le reste de la Riviera. Toutefois, si une présence continue 24h/24 devait être assurée, cela engendrerait des coûts conséquents afin de disposer des ressources nécessaires. Celles-ci sont estimées à 12 ETP supplémentaires, pour un budget annuel de CHF 1'700'000.- environ.

**Collaboration et actions coordonnées**

**Question 4 : « Quelles initiatives ont-elles été prises en matière de coopération avec la Police cantonale et d'autres partenaires afin de garantir que la délocalisation du trafic de drogue soit efficacement contrée ? »**

Depuis l'automne 2024, la collaboration entre Police Riviera et la Police cantonale vaudoise s'est considérablement renforcée. Cela a donné lieu à de nouvelles opérations et mesures répressives, en collaboration également avec le Service pénitentiaire, qui ont intensifié la pression sur les trafiquants de produits stupéfiants. Ainsi, certains d'entre eux ont vu leurs condamnations se convertir en peine privative de liberté et d'autres ont été expulsés et rapatriés dans leur pays d'origine. Les observations effectuées dans le terrain ont révélé que ces nouvelles dispositions ont perturbé l'organisation des trafiquants. Police Riviera demeure néanmoins particulièrement attentive aux éventuels développements qui pourraient intervenir et qui montreraient un réel déplacement des lieux de trafic dans les autres communes de la Riviera.

**Question 5 : « Dans quelle mesure les ASP peuvent-elles ou peuvent-ils être intégrés dans le dispositif interdisciplinaire de lutte contre le deal de rue ? »**

Les Assistant·e·s de sécurité publique (ASP) de Police Riviera sont d'ores et déjà intégrés dans le dispositif de lutte contre le trafic de produits stupéfiants. Ils effectuent principalement des missions de prévention et de visibilité, afin d'assurer une présence uniformée dans le secteur de la gare et renforcer ainsi le sentiment de sécurité.

**Suivi et évaluation du dispositif de vidéosurveillance**

**Question 6 : « Comment l'ASR prévoit-elle d'évaluer l'efficacité du nouveau dispositif de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la région, et comment les résultats seront-ils communiqués au public ? »**

Il s'agit de préciser que l'ASR n'est que l'un des éléments du dispositif de vidéosurveillance de l'espace public à la gare de Vevey et ses environs, qui relève principalement de la compétence des autorités communales.

Police Riviera et l'ensemble des autres partenaires impliqués dans ce projet coordonneront leurs actions et transmettront leurs observations à la Municipalité de Vevey. Celle-ci est notamment en charge des aspects liés à la communication à l'égard de la population veveysane. Elle pourra ainsi, comme elle l'a fait jusqu'ici, informer de manière précise et objective le public sur l'évolution de la situation, en particulier sur les effets consécutifs à la mise en œuvre du dispositif.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté des réponses utiles aux questions de l'interpellateur et se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté le 15 mai 2025

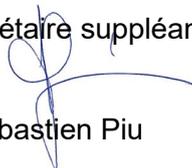
### **AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président

  
Bernard Degex



Le Secrétaire suppléant

  
Sébastien Piu

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 05/2025**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère  
intercommunale Sarah Dohr (Vevey), intitulée :**

***« Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour  
les paiements du parking via l'application  
Paybyphone à Vevey »***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 10 avril 2025, Madame Sarah Dohr, Conseillère intercommunale (Vevey), a déposé une interpellation intitulée « *Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l'application Paybyphone, à Vevey* ».

Elle mentionne notamment que des frais supplémentaires sont imputés à l'utilisateur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ceux-ci seraient mal communiqués et cette absence de communication claire poserait plusieurs problèmes majeurs, tant sur le plan légal que relationnel avec les citoyens.

Plus particulièrement, elle pose deux questions, auxquelles il sera répondu ci-après.

### **Réponses aux questions de l'interpellatrice**

**Question 1 : « *Le Code des obligations oblige d'informer clairement et à l'avance sur tous les coûts. Cette augmentation a-t-elle fait l'objet d'une information publique ?* »**

Dans l'interpellation, l'article 2 du Code des obligations (CO) est cité ; selon l'interpellatrice, il stipulerait « *qu'il faut agir de bonne foi dans les rapports juridiques* », ce qui impliquerait que les coûts doivent être communiqués clairement pour éviter toute tromperie.

En réalité, l'article 2 CO a trait à l'accord sur les points essentiels du contrat et ne traite pas de la thématique de la bonne foi dans les rapports juridiques. Cette thématique demeure néanmoins un principe général du droit des obligations, qui a été repris expressément à l'article 2 de la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD).

Cette disposition prévoit ce qui suit : « *Est déloyal et illicite tout comportement ou pratique commerciale qui est trompeur ou qui contrevient de toute autre manière aux règles de la bonne foi et qui influe sur les rapports entre concurrents ou entre fournisseurs et clients* ». L'article 3 LCD énumère un certain nombre de méthodes déloyales de publicité et de vente, ainsi que d'autres comportements que la loi considère illicites.

En l'espèce, le Comité de direction, dans sa séance du 16 mai 2024 (cf. proposition n° 68/2024 ci-annexée), a décidé d'accepter le principe selon lequel les frais de gestion des paiements dématérialisés du stationnement (commissionnement du prestataire) pourraient être entièrement mis à la charge de l'utilisateur final de la prestation (usager).

Il n'a pas jugé utile de prendre des mesures particulières visant à fournir une information ou communication générale à ce sujet ; en effet, cette manière de faire est partagée dans de nombreuses autres villes suisses, notamment en Romandie ; elle constitue donc une pratique largement admise et qui n'est pas spécifique à l'ASR.

Cela se justifie également par le fait que les utilisateurs de l'application PayByPhone ont la possibilité d'accéder de manière simple et claire, avant tout paiement, aux informations relatives à ces frais de commissionnement.

En effet, après avoir choisi la durée du stationnement dans l'application, l'utilisateur est informé du coût de la prestation. A ce stade, il dispose – préalablement au paiement – de la possibilité de voir précisément quel est le montant des frais de service, soit ceux correspondant au commissionnement du prestataire.

Plus précisément, avant la validation du paiement, la mention « *voir détail* » apparaît en face du montant indiqué. Ainsi, l'utilisateur est en mesure d'obtenir un récapitulatif complet des postes qui composent le montant total dont il devra s'acquitter (montant du stationnement, frais de service et éventuels frais de SMS de rappel et/ou de confirmation).

Dès lors, cette manière de faire n'apparaît pas contraire aux principes et exigences contenus dans la Loi fédérale sur la concurrence déloyale ; l'utilisateur disposant, au final, de l'ensemble des informations lui permettant de déterminer le coût global de la prestation.

De l'avis du Comité de direction, ce procédé ne saurait contrevenir aux règles de la bonne foi et ne rentre pas dans la liste des situations déloyales énumérées à titre exemplatif à l'article 3 alinéa 1 LCD.

Au demeurant, il est commun à l'ensemble des villes suisses où l'application PayByPhone est disponible. Il n'a suscité, à ce jour et à notre connaissance, aucune décision administrative et/ou judiciaire qui aurait jugé illicite ce mode de faire.

## **Question 2 : « *Que sont les raisons de ces frais supplémentaires ?* »**

Comme mentionné ci-avant, la question du commissionnement du prestataire a fait l'objet de la proposition au Comité de direction (N° 68/2024).

Dans ce document, il est notamment expliqué que la précédente solution adoptée par l'ASR, qui consistait à faire assumer aux communes concernées les frais de commissionnement du prestataire, constituait une « *originalité* » par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres villes romandes. Il est ainsi rappelé que la plupart d'entre elles (notamment Lausanne, Nyon, Genève et Fribourg) font supporter ce commissionnement à l'utilisateur et non à la collectivité publique dans son ensemble.

Une telle manière de faire a en particulier comme avantage de mieux cibler le bénéficiaire réel de la prestation.

Il est précisé que ce changement de pratique a été préalablement soumis à l'appréciation des Municipalités des communes concernées, celles-ci ayant quasi toutes accepté ce changement de pratique, à l'exception de l'une d'entre-elles.

Enfin, il est également précisé que la thématique du commissionnement de l'opérateur a été incluse dans le cahier des charges établi dans le cadre du marché public qui a permis de choisir le partenaire de l'ASR pour les prestations liées au paiement dématérialisé du stationnement.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté des réponses utiles aux questions de l'interpellatrice et se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Communication No 05/2025 – Réponse à l'interpellation de Madame Sarah Dohr (Vevey), intitulée « *Frais supplémentaires appliqués depuis 2025 pour les paiements du parking via l'application Paybyphone à Vevey* »

---

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

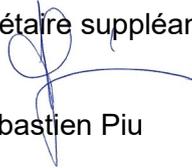
Ainsi adopté le 1<sup>er</sup> mai 2025

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président

Le Secrétaire suppléant

  
Bernard Degex

  
Sébastien Piu



**Annexe** : proposition au Comité de direction N° 68/2024

## COMITE DE DIRECTION

### PROPOSITION No 68/2024

Date : 16 mai 2024

Réf. :

**Objet : Services généraux – Office de la mobilité – Gestion du paiement dématérialisé du stationnement (commissionnement)**

---

#### Contexte

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le contrat relatif à la gestion du paiement dématérialisé du stationnement (paiement du stationnement au moyen d'un smartphone) conclu avec la société PayByPhone Suisse AG (ci-après : PayByPhone) est entré en vigueur. La signature de ce contrat est intervenue suite à un processus de marché public remporté par ladite société. La solution de PayByPhone est proposée dans les six communes de la Riviera disposant de parcage payant sur voirie.

Prévoyant une durée de 3 ans, le contrat précité arrive à échéance le 31 décembre 2024. Un nouveau contrat devra dès lors être conclu. Pour ce faire, il y aura lieu de mettre en place un processus de marché public, soumis aux accords internationaux. En effet, compte tenu d'un taux de commissionnement estimé à 4%, du montant total des encaissements (plus de CHF 2'000'000.- par an) et de la durée du contrat prise en considération dans le cadre d'un marché public (5 ans), la valeur seuil de CHF 350'000.- sera largement atteinte.

#### Modification requise

Le contrat qui nous lie actuellement à PayByPhone fixe les frais de gestion des paiements (commissionnement) à 1,8% des recettes de stationnement. PayByPhone nous a d'ores et déjà informés du fait que ce taux sera revu à la hausse en cas de nouveau contrat. Au final, ces frais sont assumés par les communes qui encaissent lesdites recettes.

Cette solution constitue une « originalité » par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres villes romandes. Effectivement, la plupart d'entre-elles (notamment Lausanne, Nyon, Genève et Fribourg) font supporter ce commissionnement à l'utilisateur et non à la collectivité publique dans son ensemble. Une telle manière de faire a en particulier pour avantage de mieux cibler le bénéficiaire réel de la prestation. Qui plus est, au vu des montants pris individuellement, cette participation n'est que peu perceptible pour l'utilisateur final.

Il est dès lors proposé au Comité de direction de modifier la pratique actuelle, en ce sens que ces frais soient entièrement mis à la charge par l'utilisateur. En cas d'acceptation de la présente proposition, cette nouvelle condition fera partie des critères d'adjudication du marché public qui sera mis en place prochainement.

## **DÉCISION PROPOSÉE**

Le Comité de direction décide :

- d'accepter le principe selon lequel les frais de gestion des paiements dématérialisés du stationnement (commissionnement du prestataire) seront entièrement mis à la charge de l'utilisateur final de la prestation (usager) ;
- d'autoriser, en conséquence, d'inclure une condition en ce sens dans les critères d'adjudication du marché public relatif à la gestion du paiement dématérialisé du stationnement qui sera mis en place prochainement.

Il charge les Services généraux, Office de la mobilité, du suivi de ce dossier.

Clarens, le 10 mai 2024

Séance du : 16 mai 2024

Décision :

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 06/2025**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère  
intercommunale Susanne Lauber Fürst (Montreux),  
intitulée :**

***« Camping sauvage prolongé sur le territoire de la  
Riviera Vaudoise, en particulier dans des camping-  
cars sur le domaine public »***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 10 avril 2025, Madame Susanne Lauber Fürst, Conseillère intercommunale (Montreux) a déposé une interpellation intitulée « *Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera Vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public* ».

Elle mentionne notamment que depuis la période post-COVID 19, une augmentation notable du nombre de camping-cars stationnés de manière permanente sur les parkings publics est observée, certains y demeurant pendant plusieurs semaines. Cette présence accrue de camping-cars générerait une pression supplémentaire sur les espaces de stationnement aux alentours de la piscine de la Maladaire et du lac. De plus, ces campeurs ne s'acquitteraient pas des taxes de séjour intercommunales, créant ainsi une injustice vis-à-vis des campeurs « *en règle* ».

En particulier, elle pose deux questions, auxquelles il sera répondu ci-après.

### **Réponses aux questions de l'interpellatrice**

**Question 1 : « *Le Comité de Direction est-il informé de cette pratique de camping sauvage sur le domaine public et dispose-t-il de données chiffrées à ce sujet ?* »**

Le Comité de direction est au courant de cette pratique. Il ne dispose toutefois pas de données chiffrées à ce propos.

**Question 2 : « *Quelles mesures pourraient être envisagées pour limiter cette pratique :***

***a. Installation de panneaux d'interdiction de camping sur le domaine public aux endroits critiques ?***

En préambule, il y a lieu de rappeler que l'ASR ne dispose pas de compétences spécifiques en matière de politique de stationnement ou de signalisation. Elle ne peut en particulier pas édicter des règles qui auraient pour vocation de s'appliquer de manière uniforme sur l'ensemble du territoire de la Riviera. En effet, ces domaines relèvent de la compétence communale.

Nos services – notamment l'Office de la mobilité – fournissent ainsi uniquement des prestations et un appui lors de la mise en œuvre de mesures qui sont décidées au niveau communal. Dès lors, chaque commune est libre d'adopter ou non, selon sa propre sensibilité par rapport à cette thématique, des règles ou mesures en lien le « camping sauvage » sur le domaine public.

Concernant l'installation de panneaux d'interdiction de camping sur le domaine public aux endroits critiques, une réflexion est par exemple actuellement en cours entre la Municipalité de Montreux et les services de l'ASR.

L'une des mesures évoquées consiste à poser des panneaux d'interdiction de circuler sur les chemins forestiers et la Place de Jaman. Feraient toutefois exception les services communaux, qui seraient autorisés à circuler aux endroits en question. Il est prévu que la pose de cette signalisation puisse intervenir durant le printemps 2025, ces mesures étant décidées en collaboration avec les autorités cantonales.

D'autres communes ont pris des mesures diverses, limitées à certains lieux et parfois uniquement durant une tranche horaire spécifique.

Ainsi, les communes de Chardonne et Corseaux ont décidé d'interdire le stationnement des camping-cars en mettant en place une signalisation idoine au chemin de la Paix, entre 19h00 et 8h00. La Ville de Vevey a entrepris une démarche similaire sur le quai Ansermet, sans toutefois prévoir de limite temporelle.

Concernant la Ville de La Tour-de-Peilz, aucune interdiction particulière liée au stationnement des camping-cars n'a été décidée à ce jour.

De manière plus générale, l'Office de la mobilité de l'ASR préconise, par souci de cohérence, que les parkings publics concernés par la problématique du « *camping sauvage* » puissent être munis d'une signalisation qui interdise les camping-cars, toutefois cela implique que chaque commune prenne une décision en ce sens.

***b. Une démarche auprès du Canton pour intégrer une contravention spécifique "camping non-autorisé" dans le Loi sur les amendes d'ordre communale ?***

L'intégration d'une éventuelle contravention spécifique pour le camping non-autorisé ne pourrait faire l'objet que d'une proposition/suggestion auprès du Canton. En effet, ce dernier est seul compétent, pour, le cas échéant, élargir la liste des domaines d'activité pouvant faire l'objet d'une amende d'ordre communale.

A ce jour, la loi sur les amendes d'ordre communales (LAOC) mentionne uniquement les domaines suivants (art. 3 al. 2 LAOC) : propreté sur le domaine public, gestion des déchets, des cimetières et des ports de plaisance.

La démarche préconisée par l'interpellatrice serait certes théoriquement envisageable, mais elle risque de se heurter à une fin de non-recevoir de la part des autorités cantonales. Effectivement, en l'état actuel du droit, la thématique en question n'est pas appréhendée par les domaines précités, eux seuls pouvant donner lieu à une amende d'ordre communale. La démarche impliquerait en outre le soutien unanime de la part des communes membres de l'ASR. Enfin, il y aurait lieu d'examiner sa compatibilité à l'égard du droit fédéral, qui prévoit notamment que la souveraineté cantonale sur les routes est réservée dans les limites du droit fédéral (art. 3 al. 1 LCR).

***c. Quelles autres mesures seraient pertinentes ?***

Des mesures de protection et d'aménagement de certains sites pourraient être envisagées.

Communication No 06/2025 – Réponse à l'interpellation de Madame Susanne Lauber Fürst (Montreux), intitulée « *Camping sauvage prolongé sur le territoire de la Riviera Vaudoise, en particulier dans des camping-cars sur le domaine public* »

Par exemple, à Montreux, sur les parkings de Chailly (P+R) et de la Saussaz, des « portiques » ont été installés il y a quelques années. De ce fait, l'entrée de ces parkings est limitée aux véhicules d'un certain gabarit, empêchant *de facto* l'accès aux camping-cars.

Ailleurs dans le canton, certaines communes ont choisi d'implanter des blocs en béton à certains endroits de leur territoire afin d'empêcher les manœuvres – et donc l'accès – de véhicules de grandes dimensions, tels que les camping-cars.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté des réponses utiles aux questions de l'interpellatrice et se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté le 15 mai 2025

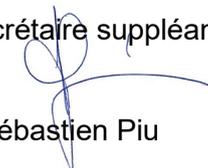
### **AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président

  
Bernard Degex



Le Secrétaire suppléant

  
Sébastien Piu

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**COMMUNICATION No 07/2025**  
**du Comité de direction**  
**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

**Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère  
intercommunale Sarah Dohr (Vevey), intitulée :**

***« Interpellation sur l'utilisation et de l'usage des  
clouds, courriels, photos et internet y compris  
l'utilisation de l'AI au sein de l'ASR »***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 10 avril 2025, Madame Sarah Dohr, Conseillère intercommunale (Vevey), a déposé une interpellation intitulée « *Interpellation sur l'utilisation et de l'usage des clouds, courriels, photos et internet y compris l'utilisation de l'AI au sein de l'ASR* ».

Elle mentionne notamment que l'internet est un outil puissant pour moderniser l'administration, mais que son usage doit être encadré pour protéger les données et garantir un bon usage des agents publics. Elle considère que la formation des collaborateurs en matière de cybersécurité et de protection des données est un sujet central à l'heure actuelle.

Elle estime en outre que l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans l'administration peut améliorer l'efficacité, réduire les coûts et optimiser les services aux citoyens, mais elle doit être encadrée pour garantir éthique, transparence et conformité juridique.

De manière plus spécifique, l'interpellatrice pose quatre questions, auxquelles il sera répondu ci-après.

### **Réponses aux questions de l'interpellatrice**

#### **Question 1 : « *Est-ce une priorité d'aborder ces thèmes et d'élaborer des règlements ou des directives pour les collaborateurs ?* »**

La sécurité informatique constitue bien évidemment une thématique essentielle et prioritaire pour l'ensemble des services de l'ASR. Nous en voulons notamment pour preuve le fait que plusieurs de nos services ont joué un rôle actif dans le cadre de la détection, la gestion et la résolution de la crise liée à la cyberattaque dont a été victime la Commune de Montreux durant le mois d'octobre 2021.

De manière générale, l'ensemble du personnel de l'ASR est soumis à un Règlement interne relatif à l'usage de l'informatique, qui contient notamment des règles sur les comportements à adopter avec les moyens informatiques mis à disposition. Il ne contient toutefois pas de dispositions spécifiques concernant l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle.

A ce stade, il est utile de rappeler que jusqu'au 31 décembre 2025, l'ASR demeure dépendante du Service informatique de la Commune de Montreux. Sa marge de manœuvre en matière de prévention contre les risques informatiques demeure donc limitée, étant donné qu'elle ne dispose pas d'une infrastructure qui lui est propre. Jusqu'à cette échéance, elle reste donc soumise aux règles et pratiques décidées par ce partenaire, notamment en matière de sécurité informatique.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la situation va toutefois changer. En effet, notre Association pourra bénéficier de sa propre infrastructure informatique, conformément aux décisions prises suite à l'adoption par le Conseil intercommunal du préavis N° 08/2024, octroyant notamment un crédit d'investissement à cet effet.

Dès lors, l'ASR pourra en particulier élaborer sa propre réglementation, fournir les informations utiles et dispenser des formations à ses collaboratrices et collaborateurs, en vertu de ses besoins spécifiques, soit ceux d'une Organisation fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Dans ce cadre, un volet particulier sera dédié aux outils informatiques liés à l'intelligence artificielle.

**Question 2 : « Avez-vous clarifié à ce jour si votre administration utilise des outils d'IA (chatbots, automatisation des processus, analyse prédictive) et sous quelles conditions ? »**

A ce jour, l'ASR ne fournit aucun outil de type « IA » à ses utilisateurs.

Il y a toutefois lieu de préciser que certains de ces outils sont parfois associés de manière native à certains logiciels. C'est par exemple le cas de l'assistant *Copilot*, qui est intégré directement dans le navigateur internet *Microsoft Edge*.

A notre connaissance, ces outils ne sont pas utilisés par notre personnel dans le cadre des tâches quotidiennes menées par nos services opérationnels et administratifs. Dans tous les cas, l'ASR ne fournit aucune licence.

**Question 3 : « Si oui, y-a-t'il une politique interne qui encadre l'usage des IA génératives (comme ChatGPT) pour éviter les fuites de données sensibles. »**

Pour les raisons explicitées précédemment, à ce jour, l'ASR n'a pas été en mesure de mettre en place sa propre politique interne qui aurait pu encadrer l'usage des IA génératives.

Etant donné que l'ASR est dépendante de l'infrastructure informatique de l'une de ses communes membres, elle ne dispose pas de la possibilité de fixer ses propres règles et conditions concernant l'utilisation des outils d'intelligence artificielle.

Lorsqu'elle aura acquis son indépendance en matière informatique, il va sans dire que cette thématique sera approfondie, en fonction de l'utilisation qui pourrait être faite des outils d'intelligence artificielle dans les différents services de l'ASR.

Il est donc envisagé, dès 2026, d'élaborer une véritable charte informatique. Cette démarche permettra non seulement de s'adapter à la situation découlant de la création de la nouvelle infrastructure propre à l'ASR, mais également d'y intégrer des règles en lien avec des sujets d'actualité, tels que ceux touchant l'IA ou encore la protection des données personnelles.

L'ASR s'inspirera également des principes et lignes directrices contenus dans le [guide](#) sur l'intelligence artificielle édicté par l'Union des communes vaudoises. Ce guide a notamment pour objectif d'aider les communes vaudoises à structurer leurs réflexions sur l'IA et à prendre les premières mesures organisationnelles.

**Question 4 : « Une formation du personnel sur les nouveaux risques (hameçonnage via IA, falsification vocale) qui est essentielle dans une entreprise et administration, a-t-elle été dispensée à ce jour ? »**

Toujours pour les motifs mentionnés ci-avant, jusqu'ici, l'ASR n'a pas été en mesure de dispenser une formation à son personnel sur ces risques.

Lorsque la nouvelle infrastructure informatique aura pu être mise en place, une attention particulière sera portée sur la question de la formation et la sensibilisation de nos collaboratrices et collaborateurs par rapport à ces nouveaux dangers.

Cela interviendra au moyen de la collaboration qui sera instaurée avec nos futurs prestataires pour effectuer par exemple des présentations, démonstrations ou encore dispenser des formations de type « e-learning ».

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction espère avoir apporté des réponses utiles aux questions de l'interpellatrice et se tient volontiers à sa disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Ainsi adopté le 15 mai 2025

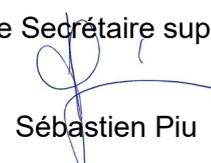
**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président

  
Bernard Degex



Le Secrétaire suppléant

  
Sébastien Piu

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### QUESTIONS DE LA COGEST AU COMITE DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE RIVIERA RELATIVE AU PREAVIS N° 01&02/2025 SUR LES COMPTES 2024 ET LE RAPPORT DE GESTION 2025.

Monsieur le Président du Comité de direction, Monsieur le Directeur,

La Commission de gestion (COGEST) s'est réunie le mardi 15 avril 2025, lors de cette séance elle était représentée par les personnes ci-dessous.

<b>Communes</b>	<b>Membres</b>	
<b>Blonay-St-Légier</b>	Julien DECOMBAZ	Présent
<b>Chardonne</b>	Anne DUCRET	Présente
<b>Corseaux</b>	Jacques MARMIER	Présent
<b>Corsier</b>	Nicolas LUYET	Présent
<b>Jongny</b>	Rodrigo LEAL	Présent
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Piero NEGRO	Présent
<b>Montreux</b>	Yanick HESS	Présent
<b>Vevey</b>	Muriel HIGY-SCHMIDT	Présente
<b>Veytaux</b>	Alexandre KOSCHEVNIKOV	Présent

La Commission de gestion vous soumet ci-après ses questions concernant les préavis cités en titre, nous vous invitons à répondre directement dans ce document et à fournir les éventuelles annexes que vous jugerez nécessaire.

## Question sur le préavis N° 01/2025

<p><b>Page 4</b> Restitutions financières</p>	<p><b>Question :</b> Vous précisez dans le préavis que les communes membres bénéficieront d'un remboursement de CHF 9.65 millions. Ce transfert d'argent est-il nécessaire ne pourrait-on pas simplement établir un décompte et ajusté les futurs versements en conséquence ?</p> <p><b>Réponse :</b> Non, ce transfert n'est pas nécessaire. Nous pourrions très bien déduire le montant concerné des futurs acomptes. Toutefois, les acomptes étant mensuels, il faudrait alors communiquer et planifier avec les différents trésoriers quand et quelle première somme (ajustée en conséquence) serait versée. Cette coordination pourrait en pratique créer quelques difficultés.</p>
<p><b>Page 7</b> Pay by phone</p>	<p><b>Question :</b> Nous constatons une adhésion de plus en plus prononcée pour ce mode de paiement des places de parc. L'ASR est-elle en mesure de quantifiée le gain en termes d'avantage administratif pour l'association ?</p> <p><b>Réponse :</b> Le gain en termes d'avantage administratif pour l'ASR est difficilement quantifiable. Néanmoins, les avantages générés par le paiement dématérialisé du stationnement sont indéniables, tant administrativement que sur un plan plus opérationnel. Parmi ces avantages, l'on citera notamment la limitation des actes administratifs liés aux récoltes de monnaie dans les horodateurs. La diminution de la fréquence de ces récoltes permet également à nos Assistants de sécurité publique de se consacrer à d'autres missions au profit de la population. La moindre utilisation des horodateurs a aussi pour corollaire la réduction du nombre d'interventions techniques liées à des dysfonctionnements de ces appareils.</p>
<p><b>Page 12</b> Autorités et personnel</p>	<p><b>Question :</b> Le préavis met en lumière des charges de personnel maîtrisées générant une économie de CHF 1.193 million (-3.6%). En page 27 du rapport de gestion un graphique nous montre qu'au 31.12.2024 les ETP à l'ASR sont 224.4 et que le budget en prévoyait 231.5. Lors du dernier exercice la COGEST avait émis le souhait d'avoir une visibilité plus fine dans le temps et par service du nombre d'ETP en poste mois par mois. Cette information n'est pas disponible dans les documents fournis pourriez-vous nous fournir sous forme de graphique et/ou de tableau ces données ?</p> <p><b>Réponse :</b> Un tableau conforme à la demande est annexé.</p>

<p><b>Page 12</b> Biens, services, marchandises....</p>	<p><b>Question :</b> Une économie de CHF 362'000 est relevée pour ce poste. Cette économie est liée avec le projet de future nouvelle infrastructure informatique ?</p> <p><b>Réponse :</b> Non, cette économie de CHF 362'000 n'est pas directement liée au projet de la nouvelle infrastructure informatique. L'idée générale derrière ces économies est une démarche qui consiste à envisager de manière plus rigoureuse les budgets liés aux projets et à ne pas remplacer systématiquement du matériel encore fonctionnel. Voici quelques exemples d'éléments spécifiques ayant contribué à ces économies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>601.01.3151.01</b> : Entretien du site web en raison de faibles interventions du fournisseur.</li> <li>• <b>601.3111.01</b> : Projet « Factures ASR à transférer sur Innosolv » non réalisé, la priorité ayant été donnée à MCH2.</li> <li>• <b>605.3111.01</b> : Report du renouvellement de 4 postes de travail.</li> <li>• <b>650.3111.01</b> : Aucun poste de travail renouvelé sur ce service.</li> </ul>
<p><b>Page 13</b> Biens, services, marchandises....</p>	<p><b>Question :</b> Il est écrit dans le préavis : « <i>Enfin, les loyers (3161) sont également légèrement sous budget, avec CHF 1.326 millions dépensés contre CHF 1.366 millions prévus, soit une économie de CHF 40'750, en partie liée aux travaux effectués à Vevey.</i> » Des travaux ne devraient-ils pas plutôt engendrés une hausse de loyer de la part du bailleur ?</p> <p><b>Réponse :</b> Pendant la durée des travaux nous avons bénéficié d'une réduction de loyer liée notamment aux nuisances supportées par notre personnel. Cette réduction a perduré au-delà des délais prévus en raison des retards accumulés lors du chantier.</p>
<p><b>Page 22</b> Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66)</p>	<p><b>Question :</b> La commune de Chardonne ne devrait pas figurer dans la liste des communes concernées par l'office de stationnement. En lieu et place devrait figurer Corseaux. Pourriez-vous confirmer ce point ? De plus, nous souhaiterions une explication lors de la prochaine séance de la dernière phrase de ce paragraphe, en effet nous ne comprenons pas le mécanisme décrit.</p> <p><b>Réponse :</b> En effet cela est bien une coquille.</p>

**Page 23**

Avant dernière  
ligne

**Question :** Le montant reporté semble avoir fait l'objet d'une coquille, le montant devrait être de 19'820'671.49 et non 19'820'671.10 si l'on se réfère au premier tableau en page 4.

**Réponse :**

En effet le montant aurait bien dû être de 19'820'671.49.

## Question sur les comptes 2024

<p><b>Page 3</b> 601.4221</p>	<p><b>Question :</b> La COGEST souhaite saluer ces revenus exceptionnels de 44'289.81. La trésorerie largement bénéficiaire de l'ASR a permis d'obtenir ce résultat, cependant nous pensons que ce résultat est aussi à mettre au crédit de M. Wandflüh.</p> <p><b>Réponse :</b> Merci.</p>
<p><b>Page 8</b> 603.3065</p>	<p><b>Question :</b> Gilet pare-balles non acquis : Question : s'agissait-il de nouveaux équipements ou de remplacements ?</p> <p><b>Réponse :</b> Il s'agit de matériel de remplacement qui n'a finalement pas eu à être changé.</p>
<p><b>Page 8</b> 603.3116</p>	<p><b>Question :</b> Nous pouvons lire dans les commentaires : <i>« L'économie de 48.1% (30'189.87 CHF) résulte principalement de l'annulation de l'achat de "bodycams" pour un montant estimé à 25'000 CHF, expliquant la majeure partie de cet écart. »</i> Pourquoi ce matériel n'a pas été acheté ?</p> <p><b>Réponse :</b> Le projet des « Bodycams » est en phase d'évaluation et de tests depuis maintenant plusieurs années au niveau au sein de la Police cantonale. Ce matériel a été plusieurs fois intégré au budget de Police Riviera mais la complexité du projet a rallongé les délais de mise en œuvre. Il a donc été décidé de ne plus les intégrer au budget, mais de passer le cas échéant par une demande de crédit supplémentaire le jour où ce matériel pourra être déployé.</p>
<p><b>Page 9</b> 603.3181</p>	<p><b>Question :</b> Ce poste a visiblement été surestimé lors du budget. Il s'agira de prendre en considération ce point pour le budget 2026.</p> <p><b>Réponse :</b> C'est bien noté.</p>
<p><b>Page 9</b> 603.3182</p>	<p><b>Question :</b> Ce poste comprend-il des coûts liés à Polycom ? Que reste-t-il de cette technologie ? Pourriez-vous nous donner quelques informations générales à ce sujet ?</p>

**Réponse :**

Ce compte comporte les coûts de notre système Polycom facturé par la Police cantonale (environ 130'000.-).

Le réseau Polycom est le système de communication radio sécurisé utilisé par les différentes forces de sécurité et de secours, soit pompiers, ambulances, police, PCi et armée.

A relever :

- Chaque policier possède une radio portable par laquelle la majorité des communications s'opèrent lors des interventions ;
- La gestion technique du réseau est assurée par la Police cantonale.

Un vaste projet à l'horizon 2030-2035, du nom de « Système national mobile de communication sécurisée (CMS) », est en cours afin de renouveler l'ensemble du système de communication des différentes forces de sécurité et de secours suisses - <https://www.babs.admin.ch/fr/cms-fr>.

**Page 10**  
603.4370

**Question :**

Nous constatons des revenus nettement plus importants que budgétés pour ce poste, pourriez-vous nous fournir une analyse plus détaillée concernant ces revenus.

Nous aurions notamment souhaité connaître la nature des amendes (radar, parking.....) et les jours de la semaine concerné pour comprendre qu'elle est l'impact des places de parc payantes le dimanche par exemple.

Un tel montant mérite une attention particulière par rapport à la gestion financière de l'ASR et des moyens à mettre en œuvre pour remédier à des situations qui pourraient être pénalisantes pour la population victimes de comportements inadéquats.

**Réponse :**

Voici les revenus des radars mobiles et des appareils SAT (Surveillance Automatique du Trafic) :

2023 : Radars mobiles : 474'820.- + SAT : 632'970 = 1'107'790.-

2024 : Radars mobiles : 649'430.- + SAT : 566'810.- = 1'216'240.-

Donc environ 110'000.- sur les 230'000.- d'augmentation sont expliqués par l'augmentation de ces revenus.

Le reste provient de l'augmentation des amendes d'ordre liées au stationnement. Cette augmentation est probablement due à une présence plus soutenue sur le terrain des ASP en 2024. Effectivement, nous avons pu bénéficier d'un ETP supplémentaire et seul un nombre restreint de collaborateurs ont dû suivre la formation d'ASP à l'Académie de police. Ci-dessous l'évolution de l'effectif des ASP durant les deux dernières années :

2023 : ~16 ETP (absence de 4 ASP pour formation à l'académie, soit 36 semaines d'absence)  
2024 : ~17 ETP (absence de 1 ASP pour formation à l'académie, soit 9 semaines d'absence)

Concernant l'impact du stationnement payant les dimanches et jours fériés, il est certainement non négligeable. Toutefois nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des données chiffrées à ce propos dans le bref délai imparti.

**Page 28**

610.02.3161

**Question :**

Loyes plus faibles que prévus, même constat que la question sur le préavis en page 13 relevée ci-dessus.

**Réponse :**

Voir réponse précédente.

## Question sur le rapport de gestion 2024.

<b>Page 27</b>	<p><b>Question :</b> Lors du dernier exercice la COGEST avait émis le souhait d'avoir une visibilité plus fine dans le temps et par service du nombre d'ETP en poste mois par mois. Cette information n'est pas disponible dans les documents fournis pourriez-vous nous fournir sous forme de graphique et/ou de tableau ces données ?</p> <p><b>Réponse :</b> Un tableau conforme à la demande est annexé.</p>
<b>Page 30</b>	<p><b>Question :</b> La colonne « ETP amis » correspond-elle au ETP convenus lors du budget ?</p> <p><b>Réponse :</b> Oui</p>
<b>Page 31</b>	<p><b>Question :</b> Existe-t-il des cours de formation cybersécurité et maintenance informatique ?</p> <p><b>Réponse :</b> Les policiers et policières bénéficient d'une telle formation dans le cadre de leur formation continue. Nous n'avons pas encore de telle formation pour l'ensemble du personnel ASR étant donné que nous demeurons dépendants de la Commune de Montreux sur le plan informatique jusqu'au 31.12.2025.</p>
<b>Page 32</b>	<p><b>Question :</b> Vous parlez dans cette page de la relance du projet de la GED. Pourquoi une relance ? A-t-il été stoppé et pour quelle raison ? Quelles sont les prochaines étapes liées à ce projet ?</p> <p><b>Réponse :</b> Le projet a été reporté pour différentes raisons. Parmi celles-ci, l'on citera en particulier la refonte complète de notre infrastructure informatique et l'absence prolongée du précédent responsable de l'UTLI. Il est précisé que le projet de la GED sera repris lorsque l'ASR aura pu acquérir sa pleine indépendance sur le plan informatique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.</p>
<b>Page 37</b>	<p><b>Question :</b> Nous constatons à la lecture de ces graphiques qu'à partir de 2020 les actions proactives de la Police sont constamment en diminution et dans la même période les plaintes pénales sont en constante augmentation. Pensez-vous que cette relation est fortuite ou peut-il exister ?</p>

	<p><b>Réponse :</b>  L'augmentation des infractions au Code pénal (actions réactives) se fait en partie au détriment des actions proactives. De plus, la complexification de certaines procédures liées à certains délits (p.ex. violences domestiques, cybercriminalité) engendre des délais de traitements administratifs qui interviennent également au détriment des actions proactives.  Le nombre relativement important de démissions intervenues au sein du service durant le début des années 2020 a provoqué une impossibilité d'engager rapidement des policiers formés susceptibles de notamment participer à des actions proactives.  Enfin, il est à noter que la compensation du temps de travail durant les heures de nuit a diminué les heures effectives de travail du policier amplifiant ce phénomène.</p>
<p><b>Page 42</b></p>	<p><b>Question :</b>  Nous trouvons à cette page un tableau de synthèse des contrôles radar.  Comment expliquer la différence entre les différentes communes et comment sont choisis les lieux de contrôle ?</p> <p><b>Réponse :</b>  Les contrôles radars sont planifiés en fonction des lieux sensibles répertoriés dans les communes (p. ex. à proximité des écoles), de la densité du trafic ainsi que des lieux propices aux excès de vitesse.  Un tableau récapitulatif du nombre de contrôles radar par commune est publié chaque année dans le Rapport de gestion de l'ASR.</p>
<p><b>Page 53</b></p>	<p><b>Question :</b>  Point 6.4.2 : 3ème ligne : rencontre avec la population de La Tour-de-Peilz afin de présenter toutes les entités qui composent l'ASR.  De qui provient l'initiative ?  Président du Conseil communal de La Tour-de-Peilz ou tournus des communes membres ?</p> <p><b>Réponse :</b>  À l'origine, l'initiative émane des autorités de la Ville de La Tour-de-Peilz, qui souhaitaient faire participer notre Service de police à une rencontre avec les habitants, afin notamment d'évoquer certaines thématiques d'actualité. Nous avons toutefois proposé d'élargir quelque peu le cadre initial, en impliquant également les trois autres services opérationnels (Ambulances, Protection civile et SDIS), ainsi qu'une partie des Services généraux (Office du commerce et des manifestations et Office de la mobilité). Les excellents retours recueillis à l'issue de cette rencontre nous incitent à vouloir réitérer ce type d'expérience, auprès des communes membres qui seraient intéressées par la démarche.</p>

**Question :**

Il est écrit dans le rapport :

« La campagne commune de recrutement au niveau romand, planifiée tous les premiers jeudis du mois de novembre, a permis d'engager une trentaine de nouvelles recrues qui rejoignent le SDIS après avoir suivi le cours cantonal de formation de base. »

Y-a-t-il des possibilités d'intégrer des recrues complémentaires en cours d'année ?

Quelques commissaires considèrent que l'approche actuel de concentrer le recrutement en une seule fois durant l'année pourrait conduire à la perte de jeunes qui seraient prêt à s'investir mais qui pour une raison ou une autre ne sont pas manifestés lors la journée « officielle ».

**Réponse :**

Effectivement ce mode de fonctionnement peut parfois s'avérer problématique car certaines personnes s'intéressent à rejoindre nos rangs en cours d'année et nous ne sommes pas en capacité d'y répondre favorablement. Le problème est lié à la formation de nos recrues car elles doivent obligatoirement suivre le cours de formation de base (au mois de mars) sous l'égide du Canton. Ce cours est la porte d'entrée obligatoire pour pouvoir ensuite rejoindre notre SDIS et débiter le cursus de formation. Il n'est par contre pas rare que certaines personnes se manifestent à d'autres occasions que lors de la journée « officielle ». Nous pouvons toujours procéder à leur recrutement avant l'échéance de la formation de base du mois de mars.

La Tour-de-Peilz, le 11 mai 2025.

Pour la commission :

Piero Negro, président-rapporteur

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 01/2025 – COMPTES 2024

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission de gestion (COGEST) s'est réunie à deux reprises, le 15 avril 2025 et le 20 mai 2025, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le préavis 01/2025, soit les comptes 2024 présenté par le Comité de Direction (CODIR).

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue le préavis qui leur était soumis. Ils ont dressé une liste de questions, couvrant l'ensemble des documents, à l'attention du CODIR.

Vous trouverez l'ensemble des questions soumises au CODIR à la suite du présent rapport, ce document est à considérer comme faisant totalement partie du rapport de la COGEST.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était accompagné de Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi membre du Comité de direction.

Monsieur Lionel Wandfluh, Responsable des Finances, Monsieur Sébastien Piu, Directeur administratif et Chef des services généraux étaient également présents.

La commission remercie les membres de la direction de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de

<b>Communes</b>	<b>Membres</b>	
<b>Blonay-St-Légier</b>	Julien DECOMBAZ	Présent
<b>Chardonne</b>	Heinz WERNLI (Suppléant)	Présent
<b>Corseaux</b>	Jacques MARMIER	Présent
<b>Corsier</b>	Nicolas LUYET	Excusé
<b>Jongny</b>	Rodrigo LEAL	Présent
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Piero NEGRO	Présent
<b>Montreux</b>	Yanick HESS	Présent
<b>Vevey</b>	Muriel HIGY-SCHMIDT	Présente
<b>Veytaux</b>	Alexandre KOSCHEVNIKOV	Présent

## 1. Considérations Générales de la COGEST

La COGEST constate que le budget 2024 prévoyait un excédent de charges d'environ CHF 24.9 millions alors les comptes 2024 sont bouclés avec un excédent de charges d'environ CHF 19.8 millions soit un excédent effectif inférieur de CHF 5.1 millions.

La COGEST considère qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour les communes membres de l'association et elle s'est attachée à s'assurer que cette économie n'a pas mis en péril les services fournis à la population.

Tel que mentionné dans le préavis, des recettes externes plus élevées ont contribué positivement à ce très bon résultat.

Il faut néanmoins noter que les charges totales de l'ASR sont en augmentation de 3.7% par rapport aux comptes 2023. Au global l'économie présentée est donc directement liée à un budget 2024 qui a été surestimé et à des dépenses qui n'ont pas été engagées. **L'ASR doit tenir compte de ce point dans l'établissement du budget 2026 afin d'éviter dans la mesure du possible de tel écart.**

La trésorerie largement bénéficiaire de l'ASR a permis d'obtenir un revenu supplémentaire non budgété de CHF 44'289.81.

## 2. Réponses aux questions des commissaires

Le préavis 01-2025 ainsi que le rapport de gestion 2024 étant très complet aux yeux de la COGEST, très peu de questions ont été soulevées et elles ont fait l'objet de réponses exhaustives de la part de l'ASR. (Voir document « Questions de la COGEST au Comité de Direction »)

2 sujets ont été néanmoins particulièrement discutés lors de cette 2<sup>ème</sup> séance.

### Recrutement Police

La COGEST a souhaité obtenir un détail sur le nombre de policiers disponible au sein de l'ASR et le comparer au budget de manière mensuelle.

En annexe vous pourrez trouver cette information et l'on peut constater que l'effectif est systématiquement inférieur variant de 107.1 ETP à 111.7 alors que le budget permettrait d'avoir à disposition un effectif de 116 ETP.

Ce sous-effectif récurrent depuis plusieurs années interpelle la COGEST. Cette inquiétude est partagée par le CODIR, plusieurs raisons sont évoquées :

- Difficulté générale à recruter
- Exigence au niveau du recrutement de plus en plus pointue
- L'ASR forme et parfois les Policiers partent ensuite sur d'autres communes, cantons.
- Impossible d'engager du personnel étranger au bénéfice d'un permis C d'établissement.

Le CODIR est démuni face à cette situation et appelle le monde politique à les aider afin d'améliorer globalement cette situation.

Le Conseil Intercommunal pourrait ainsi déposer une motion par exemple en ce sens afin de permettre à l'ASR de relayer cette requête auprès de la Conférence des Directeurs des Polices communales Vaudoises.

Par ailleurs, M. Degex nous a partagé un lien par e-mail (<https://frapp.ch/fr/articles/stories/il-ny-a-pas-assez-depoliciers-en-suisse>) qui montre que les effectifs de Police sont insuffisants en Suisse.

Dans cet article, dont nous citons un paragraphe de manière exhaustive ci-dessous, des axes sont évoqués afin de remédier à cette situation :

- Améliorer les conditions de travail en général, par exemple en augmentant les salaires
- Reconnaître et assumer les conséquences des décisions prises
- Revoir le modèle de recrutement et le mettre à jour
- Promouvoir le travail à temps partiel indépendamment du sexe de la personne
- Promouvoir les carrières féminines.

Bien que cette pénurie ne soit pas encore visible au sein des ambulanciers et des pompiers des réflexions similaires devrait être avoir lieu selon le CODIR.

### **Rôle de la COGEST**

Lors de nos discussions avec les membres présents du CODIR, nous avons aussi évoqués le double rôle (Commission des Finances et Commission de Gestion) portés par la COGEST selon les statuts actuels de l'ASR.

Cette discussion a eu lieu suite aux différentes discussions qui ont actuellement lieu au sein du Conseil intercommunal sur l'éventualité de créer 2 commissions distinctes.

De l'avis des membres du CODIR présent et des membres de la COGEST, la situation actuelle bien que ne refétant pas l'organisation de la plupart des communes membres de l'Association semble être la plus pertinente. Deux arguments ont été particulièrement cités :

- Une seule commission permet un suivi des dossiers plus efficient avec des partages avec le CODIR régulier si nécessaire
- La difficulté notamment pour les petites communes de fournir un nombre suffisant de commissaires serait un obstacle important dans le cas d'une subdivision de l'actuel COGEST

### **3. Annexe**

Annexe 1 : ETP\_24\_COGEST.v2.pdf

#### **4. Conclusions :**

La COGEST remercie les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, pour la qualité des échanges et le travail fourni.

Une coquille a été relevée dans le montant reporté dans les conclusions du préavis, le montant aurait dû être de CHF 19'820'671.49 au lieu de CHF 19'820'671.10. Nous avons modifié la conclusion ci-dessous sans amender le rapport par mesure de simplification au vu de la différence en question.

A huis clos, la Commission a brièvement éclairci quelques points de détail avant de passer au vote final, à l'unanimité des membres présents le Préavis N°1/2025 a été approuvé.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis No 01/2025 du Comité de direction du 22 mars 2025 sur les comptes 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **Décide**

– d'approuver les comptes de l'exercice 2024, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 44'888'023.59, les revenus à CHF 25'067'342.10, pour une charge totale à répartir de CHF 19'820'671.49.

– d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Piero Negro, Président – Rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 2 juin 2025.













<b>Service PCI (660)</b>												
Chef de service	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef de service remplaçant - Chef EM	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef opération & instruction	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Cheffe d'office	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Responsable de la maintenance	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Mécanicien	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Collaborateur "Section population"	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Répondant Pays D'Enhaut	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.00	0.50	0.50	0.00	0.00	0.00
Secrétaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<b>Total PCI</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.00</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>	<b>7.50</b>
<b>EPT admis 2024</b>	<b>7.50</b>											
<b>Différence</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Service d'ambulances (605)</b>												
Chef de service	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Chef de service remplaçant	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Secrétaire chef de service	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Référente managériale	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Référent managérial	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Spécialiste planification	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Spécialiste qualité	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Spécialiste formation	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.80	0.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	1.00	0.80	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90	0.90
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70
Ambulancier diplômé	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.70	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Ambulancier diplômé	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.80	0.80	0.80	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.80	0.80
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Ambulancier diplômé	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Ambulancier diplômé	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Ambulancier diplômé	0.00	0.00	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Technicien ambulancier	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Technicien ambulancier	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Technicien ambulancier	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
Technicien ambulancier	0.00	0.00	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
Technicien ambulancier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.50	0.50	0.50	0.50	0.50
<b>Total Ambulances</b>	<b>31.20</b>	<b>31.20</b>	<b>29.90</b>	<b>31.60</b>	<b>31.60</b>	<b>31.60</b>	<b>31.90</b>	<b>31.70</b>	<b>31.70</b>	<b>31.50</b>	<b>31.50</b>	<b>31.50</b>
<b>EPT alloués 2024</b>	<b>31.20</b>											
<b>Différence</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1.30</b>	<b>-0.40</b>	<b>-0.40</b>	<b>-0.40</b>	<b>-0.40</b>	<b>-0.70</b>	<b>-0.50</b>	<b>-0.50</b>	<b>-0.30</b>	<b>-0.30</b>

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION CHARGÉE D'ETUDIER LE RAPPORT DE GESTION 2024

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission de gestion (COGEST) s'est réunie à deux reprises, le 15 avril 2025 et le 20 mai 2025, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le rapport de gestion 2024 présenté par le Comité de Direction (CODIR).

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue le rapport qui leur était soumis. Ils ont dressé une liste de questions, couvrant l'ensemble des documents, à l'attention du CODIR.

Vous trouverez l'ensemble des questions soumises au CODIR à la suite du présent rapport, ce document est à considérer comme faisant totalement partie du rapport de la COGEST.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était accompagné de Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi membre du Comité de direction.

Monsieur Lionel Wandfluh, Responsable des Finances, Monsieur Sébastien Piu, Directeur administratif et Chef des services généraux étaient également présents.

La commission remercie les membres de la direction de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de

<b>Communes</b>	<b>Membres</b>	
<b>Blonay-St-Légier</b>	Julien DECOMBAZ	Présent
<b>Chardonne</b>	Heinz WERNLI (Suppléant)	Présent
<b>Corseaux</b>	Jacques MARMIER	Présent
<b>Corsier</b>	Nicolas LUYET	Excusé
<b>Jongny</b>	Rodrigo LEAL	Présent
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Piero NEGRO	Présent
<b>Montreux</b>	Yanick HESS	Présent
<b>Vevey</b>	Muriel HIGY-SCHMIDT	Présente
<b>Veytaux</b>	Alexandre KOSCHEVNIKOV	Présent

L'ensemble des réflexions et discussions relatives au rapport de gestion 2024 ont été reportées dans les 2 documents ci-dessous :

- QUESTIONS DE LA COGEST AU COMITE DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE RIVIERA RELATIVE AU PREAVIS N° 01&02/2025 SUR LES COMPTES 2024 ET LE RAPPORT DE GESTION 2025.
- RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION CHARGEE D'ETUDIER LE PREAVIS NO 01/2025 – COMPTES 2024

L'objectif du présent document n'a que pour unique objectif de présenter les conclusions au Conseil intercommunal.

### **Conclusions :**

La COGEST remercie les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, pour la qualité des échanges et le travail fourni.

A huis clos, la Commission a brièvement éclairci quelques points de détail avant de passer au vote final, à l'unanimité des membres présents le rapport de gestion 2024 a été approuvé.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2024

Vu le rapport de la Commission de gestion ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide**

D'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion

Piero Negro, Président – Rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 2 juin 2025.